



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

“

*Répondre à l'urgence
écologique et sociale*

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Répondre à l'urgence écologique et sociale



L'année 2022 a marqué un nouveau tournant dans l'accélération du changement climatique. Des violentes intempéries du mois de janvier à l'inquiétante situation de sécheresse quasi-ininterrompue depuis l'été, les habitants et les territoires de la Haute-Garonne ont été durement éprouvés par l'emballement inédit du climat, lequel a contraint les experts à revoir leurs projections dans un sens encore plus alarmiste. Depuis la rentrée de septembre 2022, c'est la crise de l'énergie qui vient poser avec acuité la question de l'épuisement de nos ressources naturelles et des limites de notre modèle de société, avec des répercussions graves sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens les plus fragiles.

Dans ce contexte, l'Assemblée départementale s'est réunie en session extraordinaire le 18 octobre 2022 afin d'adopter des mesures fortes et concrètes visant à concilier impératif environnemental et pouvoir d'achat : nouvelles aides pour lutter contre la précarité énergétique, investissements massifs pour accélérer le développement des mobilités durables, mesures exceptionnelles pour préserver la ressource en eau et sauvegarder nos forêts, ambitions renforcées en matière de sobriété énergétique... depuis l'automne, le Département est sur tous les fronts pour répondre à l'urgence écologique et sociale en Haute-Garonne.

RAPPORT 2022
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

Directeur de la publication

Sébastien Vincini

Rédaction

Direction Générale Déléguée Transition
écologique et Mobilités

Photographies

CD31, Aurélien Ferreira, Romain Saada,
Elisabeth Mathieu, Lilian Cazabet, Adrien Nowak,
Alexandre Ollier, Frederic Scheiber, Loïc Bel,
Alis Mirebeau, Hélène Ressayres,
Florian Racaché et Adobe Stock

Impression

Création et impression CD31/23/04/14944

ISSN

2967-7432

Par-delà les mesures d'urgence, il est aujourd'hui fondamental de proposer une véritable vision pour l'avenir du territoire, un récit fédérateur dans lequel chacune et chacun puisse se projeter. Tout au long de l'année 2022, le Département s'est donc attaché à poser les jalons de ce qui constituera le nouvel acte de sa politique en matière de transition écologique. L'intervention d'experts venus nous éclairer sur les enjeux du climat, l'élan donné à la formation des agents pour imaginer les politiques publiques de demain et enfin, l'installation de l'Assemblée citoyenne d'ores et déjà saisie de la question écologique, dessinent le nouveau cadre de travail de l'Assemblée départementale sur les grands chantiers de transformation du territoire.

Face aux défis immenses qui nous attendent, nous sommes convaincus que des solutions existent à l'échelle locale. En abordant en détail les orientations et les mesures engagées durant l'année 2022, le rapport de développement durable illustre la volonté d'innovation et d'action de l'Assemblée départementale, avec des politiques publiques conçues en synergie autour d'un seul et même objectif : construire un avenir plus juste, plus solidaire et plus désirable en Haute-Garonne.



Sébastien Vincini

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

REGARDS SUR L'ANNÉE 2022

Des événements météorologiques extrêmes, manifestations de l'accélération du changement climatique en Haute-Garonne

Tristement édifiante du point de vue climatique, l'année 2022 aura été marquée dès le mois de janvier par de **violentes intempéries** qui ont provoqué d'importants dégâts en Haute-Garonne. La crue de la Garonne a frôlé un chiffre record, et **plus de 60 communes** du département ont été reconnues **en état de catastrophe naturelle** pour le phénomène « d'inondations et coulées de boue ». Quelques mois plus tard, en avril 2022, ce sont **des épisodes de gel tardifs** qui sont venus éprouver les cultures, avec des conséquences graves pour les agriculteurs et les viticulteurs du territoire.

Dès le printemps, records de températures et épisodes caniculaires se sont conjugués à un déficit de précipitations, conduisant à **une situation de sécheresse préoccupante** à l'échelle nationale, et tout particulièrement en Haute-Garonne. Selon Météo France, « 2022 sera **l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le pays depuis le début des relevés en 1900**. Sur l'ensemble de l'année, la température dépassera les 14,2 °C en moyenne sur la France ». Autre phénomène notable, la sécheresse particulièrement sévère par sa durée et son étendue : « 2022 a connu **la 3^e plus longue période de sécheresse des sols de son histoire**. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver. Les températures exceptionnellement chaudes associées à ce manque de pluies ont aggravé la sécheresse des sols superficiels ». A l'échelle locale, Toulouse présente la particularité d'avoir connu à **la fois la plus forte anomalie de températures et le plus fort déficit de précipitations** par rapport aux autres villes de l'Hexagone.

Cette situation exceptionnelle a rendu nécessaire la mise en place de **restrictions d'eau** dans le département. Ces restrictions ont dû être prolongées jusqu'à la fin du mois de novembre, les conditions météorologiques n'ayant pas permis d'améliorer le stockage de l'eau. Parallèlement, le territoire a été le théâtre de **nombreux départs de feu**. Au début de l'automne, **860 interventions** avaient déjà été menées sur des incendies par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31), **soit quasiment le double par rapport à 2021** sur la même période. Durant l'été, l'activité des pompiers haut-garonnais s'est concentrée sur la participation aux colonnes de renforts « feux de forêts extra-départementales ». Ils sont notamment allés **prêter main forte en Gironde**, où les feux de Landiras et de la Teste de Buch ont fait d'énormes dégâts, avec d'autres soldats du feu venus de toute l'Occitanie. A l'échelle nationale, ce sont **66 000 hectares de forêts** qui ont été ravagés en 2022 selon le Système Européen d'Information sur les Feux de Forêts (EFFIS).

Enfin, **des pics de pollution** ont ponctué l'année, dont le premier enregistré au mois de janvier suite à l'accumulation de particules en suspension émises principalement par les dispositifs de chauffage, le trafic routier et les industries, et **favorisé par les conditions météorologiques**. Les fortes chaleurs de l'été ont par la suite engendré de nouveaux épisodes de pollution à l'ozone sur le territoire haut-garonnais.

Dans un contexte de crise majeure de l'énergie, qui révèle les limites de notre modèle de société

Depuis le 24 février 2022, **la tragédie de la guerre en Ukraine** bouleverse durablement les équilibres géopolitiques et ouvre une ère de confrontations inquiétante en Europe. Alors que l'Ukraine avait réussi à trouver le chemin de la liberté et de l'indépendance, cette attaque brutale, engagée par la Russie au mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies, vient briser les espoirs de tout un peuple et menacer les fondements de la paix cultivés par les pays européens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce conflit armé inquiète, tant par la menace qu'il fait peser sur la région **au niveau militaire et nucléaire**, que par ses conséquences économiques, en particulier **l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie**.

Au sortir de la crise sanitaire, qui avait déjà agi comme un révélateur et un accélérateur des inégalités et de la précarité, les démocraties européennes se trouvent désormais confrontées **à l'inflation des prix des denrées alimentaires et à l'envolée des coûts de l'énergie**. A l'entrée dans la période hivernale, la France doit également faire face à **un risque réel de rupture d'approvisionnement en énergie** du fait des tensions sur les livraisons de gaz russe et des difficultés du parc nucléaire français qui ne suffit plus à répondre à la demande en électricité. Très dépendante de l'énergie nucléaire, la France souffre en effet de la mise en pause d'une grande partie de ses réacteurs pour diverses opérations de maintenance, dont certaines ont pris beaucoup de retard en raison de la pandémie de Covid-19. A cette situation, s'ajoutent les conséquences de la sécheresse puisque le déficit hydrologique vient perturber le bon fonctionnement des barrages hydroélectriques.

Au-delà de la seule conjoncture, c'est aujourd'hui **une crise profonde et de long terme** qui se profile concernant l'énergie et, plus largement, les ressources naturelles. Selon les experts, en sus du dérèglement climatique, nos modes de production et de consommation actuels conduisent inéluctablement **à l'épuisement des ressources naturelles** (pétrole, gaz, cuivre, etc.) et **à l'extinction de la biodiversité**, de même qu'ils exposent l'humanité **à des pollutions diverses**, l'ensemble de ces facteurs venant compromettre **l'habitabilité de la planète**.

Si nous éprouvons déjà depuis plusieurs années les limites d'un modèle de société fondé sur l'ultra-libéralisme et la surconsommation, ces crises aux visages multiples sonnent comme un nouveau rappel à l'ordre des réalités sociales, économiques et environnementales. Elles questionnent plus que jamais **notre capacité de résilience** et nous obligent à engager les transitions seules à même de poser les fondements d'un **nouveau modèle de société plus durable et plus juste**.

Le Conseil départemental pose les jalons du nouvel acte de sa politique en matière de transition écologique

Résolument engagé sur la voie de la transition écologique, le Conseil départemental a adopté dès 2017, dans le sillage de la COP21, un plan d'actions de 41 mesures pour répondre aux enjeux environnementaux. En 2020, l'acte 2 de ce plan a permis de dessiner **une véritable approche intégrée** et transversale de la transition écologique, avec l'adoption de nouvelles mesures co-construites avec les partenaires du Département. Parce qu'elles portent sur des **sujets essentiels pour l'avenir du territoire**, ces mesures constituent aujourd'hui de **véritables marqueurs du volontarisme politique** de la collectivité, à l'image du projet de territoire Garon'amont, des Réseaux Express vélo, de la Maison de la biodiversité ou encore du plan en faveur du développement des circuits-courts. Devant l'accélération du changement climatique, et ses conséquences déjà observables sur le territoire, l'Assemblée départementale travaille depuis l'automne 2022 **à l'élaboration de nouvelles réponses indispensables à l'émergence d'un modèle de développement plus durable.**

Une mobilisation d'urgence dès l'automne : retour sur la session extraordinaire du 18 octobre 2022 dédiée à la transition écologique

Dans un contexte d'urgence climatique aggravé par les événements météorologiques exceptionnels de l'année et de l'été 2022, l'Assemblée départementale s'est réunie en session extraordinaire le 18 octobre 2022 afin d'agir plus vite et plus fort dans les domaines prioritaires pour l'avenir du territoire :

- Veiller sur la ressource en eau
- Agir pour la reconquête de la biodiversité
- Favoriser l'agroécologie pour sécuriser une alimentation locale de qualité
- Se déplacer autrement au quotidien
- S'engager pour la sobriété énergétique
- Renforcer les aides financières pour accélérer la rénovation énergétique des logements
- Accompagner les territoires dans la transition écologique

Dans l'ensemble de ces domaines, le Département s'est fixé **de nouveaux objectifs ambitieux** soutenus par **des leviers d'action très concrets**, dans la volonté de répondre à l'urgence climatique et sociale, et dans un souci d'exemplarité de la collectivité.

Le présent rapport permettra de revenir en détail sur le contenu de ces mesures.

Session extraordinaire Transition écologique du 18 octobre 2022

Veiller sur la ressource en eau

- **3** nouvelles stations d'alerte créées pour assurer la qualité de l'eau potable
- **1,5 M€** pour renouveler les réseaux d'Alimentation en Eau Potable

Agir pour la reconquête de la biodiversité

- **Un plan de prévention** de lutte contre les feux de forêts

Vallée d'Oô :

- **4 415** hectares classés Espace Naturel sensible et **53** hectares classés au Conservatoire départemental des zones humides

AU TOTAL :

- Plus de **11 000** hectares classés Espaces Naturels Sensibles en Haute-Garonne
- Près de **500** hectares inscrits au Conservatoire départemental des Zones Humides Haute-Garonne

Favoriser l'agroécologie pour sécuriser une alimentation locale de qualité

- **Un plan agroécologie 2022-2027**

Se déplacer autrement au quotidien

- **100 M€** pour **100 km** de Réseaux Express Vélo
- Plus de **3 000** places de covoiturage d'ici 2028
- Signature du Pacte engagement des acteurs des infrastructures de mobilité :
30 % des enrobés traités à **- de 100 °C**,
recycler **100%** des produits de déconstruction

S'engager pour la sobriété énergétique

- **100 M€** entre 2023 et 2030 pour la réhabilitation énergétique des bâtiments départementaux
- Moins **60 %** de consommation énergétique pour la collectivité d'ici 2050
- **50** bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques d'ici 2030

Renforcer les aides financières aux ménages pour lutter contre la précarité énergétique

- Jusqu'à **12 500 €** d'aide départementale par logement pour des travaux de rénovation énergétique
- Entre **1 000** et **2 000 €** d'aide pour le changement d'un système de chauffage
- Distribution de « **kits anti-gaspillage** » dans les Maisons départementales des Solidarités
- Hausse de l'**aide aux ménages précaires** pour la prise en charge des factures d'énergie impayées
- **10 M€** pour la rénovation énergétique des logements sociaux en Haute-Garonne

Des experts pour éclairer la décision publique

En ouverture de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, les conseillers départementaux ont souhaité inviter **Jean-Michel Soubeyrou**, directeur adjoint scientifique de la climatologie à Météo France, **expert scientifique sur les questions de réchauffement climatique**. Celui-ci est notamment revenu sur **les dernières conclusions du GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publiées en 2022 :

- Les changements climatiques récents sont rapides et sans précédent dans l'histoire ;
- Le réchauffement est uniquement imputable aux activités humaines ;
- Le changement climatique n'est pas une perspective souhaitable et annonce des dérèglements sévères, tant dans les régions humides, de plus en plus humides, que dans les régions sèches, de plus en plus sèches.

Concernant la Haute-Garonne, l'expert a rappelé que **la sécheresse des sols a été multipliée par trois** depuis 1960 et, qu'à l'horizon 2050, nous allons continuer à faire face à **une forte hausse des températures, des canicules, moins de pluies en été et des épisodes de pluies diluviennes, ainsi qu'à un enneigement naturel en forte baisse**.

Quelques jours auparavant, le 13 octobre 2022, le Conseil départemental a accueilli **le colloque « Risques climatiques et défis sociétaux : et si les solutions venaient de nos territoires ? »** avec **Cyril Dion et Arthur Keller**. Ouvert aux élus locaux, aux associations environnementales ainsi qu'aux agents départementaux, ce colloque a permis de mieux comprendre **les enjeux systémiques de la transition écologique** et d'échanger sur les solutions à mettre en œuvre. Alors que Cyril Dion nous invite à **« imaginer un nouveau récit »** fondé sur la coopération entre les humains et la nature, Arthur Keller nous interpelle sur la situation de **« dépassement écologique »** dans laquelle nous sommes, appelant lui aussi à un changement d'imaginaire et à la résilience collective. Tous les deux croient **au potentiel des dynamiques territoriales et aux initiatives locales porteuses d'innovation et de transformation**. Ces interventions éclairantes ont achevé de forger la conviction des élus départementaux sur l'existence **de leviers d'action essentiels à l'échelle locale**, et renforcé **leur détermination à les mettre en œuvre**.

Hommage à Bruno Latour, penseur de la crise écologique

Philosophe, anthropologue et sociologue des sciences et des techniques, le professeur émérite associé à Sciences Po est décédé dans la nuit du 8 au 9 octobre 2022, à l'âge de 75 ans. Son œuvre, célébrée dans le monde entier, et ses réflexions sur la crise écologique inspirent aujourd'hui toute une génération d'intellectuels, d'artistes et de militants.

Lauréat du prix Holdberg en 2013 et du prix Kyoto en 2021, Bruno Latour est aujourd'hui considéré comme **l'un des pionniers de la pensée écologiste**. Penseur de l'anthropocène, il a publié de nombreux ouvrages de réflexion autour de la **crise climatique** : *Politiques de la nature* (La Découverte, 1999), *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique* (La Découverte, 2015), *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique* (La Découverte, 2017), *Où suis-je ?* (La Découverte, 2021), *Mémo sur la nouvelle classe écologique* (avec Nikolaj Schultz, La Découverte, 2022).

Au fil de son œuvre, Bruno Latour n'a cessé de penser le « nouveau régime climatique » dans lequel nous vivons, notamment à travers l'hypothèse « Gaïa » avancée en 1970 par le climatologue anglais James Lovelock et la microbiologiste américaine Lynn Margulis et selon laquelle : « la Terre est un ensemble d'êtres vivants et de matière qui se sont fabriqués ensemble, qui ne peuvent vivre séparément et dont l'homme ne saurait s'extraire ».

“ Il faut créer un nouveau récit qui remplace le récit actuel. Un récit qui dirait : nous et la nature sommes interdépendants. ” Cyril Dion

“ Il faut penser à la bonne échelle, se relier, se mettre en réseau. Nous n’avons pas besoin d’une ribambelle de petits projets, mais de dynamiques insufflées par des territoires, et même des réseaux de territoires. (...) Co-construire avec les plus fragiles. Expérimenter. Si ça ne peut pas venir d’un état, ça peut venir d’un département. ” Arthur Keller

Former les agents publics au défi climatique

De la crise sanitaire au conflit ukrainien, les bouleversements brutaux et inédits survenus depuis deux ans ont permis à la collectivité de développer **une véritable culture de la gestion de crise**. Aujourd’hui, les événements climatiques extrêmes fragilisent à leur tour les populations et les territoires et confrontent les agents départementaux à **la nécessité d’adapter leurs missions et leurs réponses à ces réalités nouvelles**. Parce qu’il est désormais indispensable d’intégrer ces enjeux au sein des missions de service public, le Département s’est attaché tout au long de l’année 2022 à proposer de nombreux événements afin **de sensibiliser et former** les agents départementaux à la question écologique et au développement durable. Outil de référence au niveau national, **la Fresque du Climat** a déjà permis de former **plus de 250 agents** de la collectivité au défi climatique. Cette démarche sera renforcée en 2023, dans le cadre du **nouveau projet d’administration « CAP’31 saison 2 »**. L’objectif est de mieux préparer les agents du service public à **imaginer et mettre en oeuvre les politiques publiques de demain**.

Écrire le nouvel acte de la politique départementale en matière de transition écologique avec les Haut-garonnaises et les Haut-garonnais

Le 22 octobre 2022 restera **une date historique** pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne, pour les habitants du territoire, et pour la vitalité de la démocratie participative de proximité. Elle marque **l’installation de la première Assemblée citoyenne**, une instance **unique en France** de par son format et son ambition. Véritable **innovation dans le processus démocratique local**, la mise en place de cette instance vise à répondre à la défiance que connaissent les institutions et le monde politique, une défiance qui favorise la montée des populismes, des extrémismes et des dérives les plus dangereuses pour la démocratie et la République. Dans une année électorale à nouveau marquée par l’abstention, la nouvelle Assemblée citoyenne vient poser les fondements d’un lien solide qui permet au Département d’être en prise directe avec le quotidien et les aspirations des habitants, et de **renforcer leur implication dans les politiques publiques** qui les concernent.

Témoignage du volontarisme de la collectivité dans ce domaine, le président du Conseil départemental a souhaité inviter les membres de la nouvelle Assemblée, dès sa première séance plénière, à **participer au débat sur les enjeux de la transition écologique en Haute-Garonne** aux côtés des élus. Cette première saisine va ainsi permettre aux 162 citoyens membres de l’Assemblée citoyenne de contribuer à **l’écriture du nouvel acte de la politique départementale en matière de transition écologique**. Le 14 décembre 2022, cette initiative a été récompensée par **une Marianne d’Or du Développement durable 2022**, dans le cadre d’un concours national organisé sous le haut patronage du président du Sénat.

LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

Objectif : Rendre compte de l'action de l'Assemblée départementale à l'aune des grands défis climatiques, sociaux et sociétaux

Afin de rendre compte en transparence et en responsabilité des réponses apportées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne aux grands défis du temps présent, le rapport de développement durable 2022 s'attachera à présenter les politiques départementales sous l'angle des 5 finalités du développement durable posées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) :



La lutte contre le changement climatique.



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.



L'épanouissement de tous les êtres humains.



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.



Une Assemblée collectivement au travail pour répondre à l'urgence écologique et sociale et proposer un futur souhaitable en Haute-Garonne.

L'élaboration du présent rapport a été l'occasion de mener un travail approfondi **avec chaque vice-présidence et chaque délégation** du Conseil départemental, afin de proposer **une approche transversale et novatrice** des politiques publiques, ici examinées à l'aune des grands enjeux climatiques, sociaux et sociétaux.

Cette structuration permet de mettre en lumière **la dynamique collective à l'œuvre** dans l'élaboration des projets départementaux qui, plus que jamais, doivent être **synonymes de résilience et de transformation pour notre territoire.**

La dernière partie du rapport reviendra sur **les actions engagées en interne** afin d'adapter les missions de service public aux réalités nouvelles.

SOMMAIRE

AXE 1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 17

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE 18

- ▶ **La rénovation énergétique des logements : un impératif écologique et social**
 - De nouvelles aides financières pour la rénovation énergétique des logements 18
 - La copropriété de la Cité Moderne à Auterive : une réhabilitation énergétique exemplaire accompagnée par le Département 20
- ▶ **Des partenariats innovants pour accompagner la transition énergétique en Haute-Garonne**
 - Pour un éclairage public moins énergivore dans les communes 21
 - Pour le développement local des énergies renouvelables 21

FAIRE DES MOBILITÉS DURABLES UNE ALTERNATIVE CRÉDIBLE POUR LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN 22

- ▶ **Des investissements massifs pour développer les mobilités cyclables**
 - Doubler la part modale du vélo avec les Réseaux Express Vélo 22
 - Un soutien financier sans précédent pour l'aménagement du réseau cyclable de proximité 24
- ▶ **Un soutien volontariste aux grands projets structurants de transports en commun**
 - Un soutien financier, unique en France et hors compétence, en faveur du Projet Mobilités de Tisséo 24
 - Le Département, 2^e financeur d'Occitanie du Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest (GPSO) 25
- ▶ **Des routes plus « vertes » qui renouvellent le rapport à la voiture individuelle**
 - Encourager la pratique du covoiturage et accompagner la transition du parc automobile 25
 - Le Département, acteur majeur de l'innovation pour le verdissement des routes 26

FÉDÉRER AUTOUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 27

- ▶ **Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la transition écologique**
 - Les actions de sensibilisation du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement 27
 - Le Département, partenaire du Festival FReDD (Film, recherche et développement durable) 28
 - Les collèges, nouveaux lieux de sensibilisation à la transition écologique 28
- ▶ **Rendre les solutions de la transition écologique accessibles à tous pour ne plus opposer fin du monde et fin du mois**
 - Le plan départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024 29
 - Promouvoir la pratique cycliste : l'appel à projet « Vélo pour tous » 30
 - Démocratie alimentaire : des expérimentations en cours dans les quartiers prioritaires 30

AXE 2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 32

VEILLER SUR LA RESSOURCE EN EAU 34

- ▶ **Canicules et sécheresses : en 2022, le projet Garon'Amont accélère et se renforce** 34
- ▶ **De nouvelles orientations stratégiques pour le Schéma d'alimentation en eau potable** 36

AGIR POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ 37

- ▶ **Accélérer le classement des zones humides et des espaces naturels**
 - Conservatoire départemental des zones humides : des aides élargies pour répondre à l'urgence climatique 37
 - En 2022, de nouveaux espaces naturels protégés en Haute-Garonne 38
- ▶ **Vers une gestion durable des forêts**
 - Après l'été 2022, le plan « Arbres et Forêts » s'enrichit d'un volet de prévention et de lutte contre les feux de forêts 40
 - Une nouvelle démarche d'aménagement durable pour la Forêt de Bouconne et la Forêt de Buzet 40

PRÉSERVER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE 41

- ▶ **Des ressources internes dédiées à la qualité environnementale**
 - Les missions du Laboratoire départemental EVA pour la qualité de vie et la santé 41
 - L'expertise des conseillers agro-environnement pour garantir la sécurité alimentaire 43
- ▶ **Des engagements concrets pour lutter contre les pollutions**
 - La lutte contre les perturbateurs endocriniens 44
 - De nouvelles mesures pour préserver la qualité de l'air et la qualité de l'eau 44

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS 47

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE 48

FOCUS - FAIRE VIVRE LES VALEURS DE SOLIDARITÉ ET D'HUMANISME :

SOUTIEN À SOS MÉDITERRANÉE POUR L'INCONDITIONNALITÉ DU SAUVETAGE EN MER

- ▶ **Le Département renforce son bouclier social**
 - En 2022, la solidarité au cœur des priorités du Département 49
 - Préserver le pouvoir d'achat des familles dans le contexte inflationniste 50
 - La Haute-Garonne, territoire expérimentateur du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi 51
- ▶ **L'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : une nécessité**
 - Des politiques publiques pour prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement 53
 - Une attention particulière portée aux métiers du soin 55
- ▶ **Protection de l'enfance : le Département se mobilise pour lutter contre les violences sexuelles sur mineurs**
 - Une coopération institutionnelle renforcée pour protéger les enfants en danger 56
 - Un partenariat innovant avec la Gendarmerie nationale pour aborder la notion de consentement dans les collèges 57

REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 58

- ▶ **Défendre le maintien des services publics et des commerces de proximité au cœur des territoires péri-urbains et ruraux**
 - De nouvelles Maisons départementales de proximité ouvrent leurs portes en Haute-Garonne 58
 - Des engagements pour garantir l'accès aux soins et à la médecine générale de proximité 58
 - Créade 31 pour soutenir le commerce de proximité 60
- ▶ **Le desserrement économique pour favoriser la création d'emplois in situ**
 - Un niveau d'investissement record en 2022 pour soutenir les entreprises locales 61
 - Un soutien réaffirmé à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale dans les territoires 62
 - De nouvelles zones d'activités au cœur de la Haute-Garonne 63
- ▶ **L'aménagement numérique du territoire pour renouveler les façons de travailler et de se déplacer**
 - La Haute-Garonne 100% connectée en 2022 : défi relevé ! 64
 - Vers un numérique inclusif et responsable 65
- ▶ **Une démarche intégrée de développement durable pour accompagner les projets d'aménagement des communes**
 - La nouvelle politique de solidarité territoriale au rendez-vous de la transition écologique 66
 - Un arsenal de dispositifs pour accompagner les initiatives locales qui s'inscrivent dans une logique d'aménagement durable du territoire 68

AXE 4

L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS 71

L'ÉMANCIPATION ET L'ACCÈS À LA CONNAISSANCE AU CŒUR DU PROJET DÉPARTEMENTAL 72

- ▶ **Un système scolaire qui offre les mêmes chances de réussite à tous les élèves**
 - 5 nouveaux collèges pour accueillir les élèves haut-garonnais 72
 - Rentrée scolaire 2022 : un projet éducatif toujours plus ambitieux 74
 - Mixité sociale au collège : le Département partage son expérience 76
- ▶ **Une véritable politique publique en faveur des Jeunesses haut-garonnaises**
 - Rejet du projet d'expérimentation d'un revenu de base par l'Etat : le Département reste mobilisé 77
 - L'insertion professionnelle des jeunes : une priorité 77
 - Retour sur la 2^e édition du Forum des Jeunesses 79

UN COMBAT SANS CESSER RENOUVELÉ POUR LA DÉFENSE DES VALEURS RÉPUBLICAINES 80

FOCUS - COMMÉMORATION DES 10 ANS DES ATTENTATS DE TOULOUSE ET DE MONTAUBAN HOMMAGE À SAMUEL PATY

- ▶ **Des temps forts pour faire vivre les valeurs républicaines**
 - L'installation du Conseil départemental de la laïcité et des valeurs républicaines 81
 - Les Rencontres de la laïcité et des valeurs de la République 2022 82
- ▶ **La lutte contre les discriminations**
 - Retour sur la 4^e édition des Rencontres pour l'égalité 83
 - Combattre les préjugés racistes, antisémites et homophobes : un engagement au quotidien 84
- ▶ **L'égalité femmes/hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes**
 - Le nouvel Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 85
 - En 2022 au Département, « l'égalité femmes-hommes c'est + qu'1 jour » 86

DES POLITIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES ENGAGÉES 88

FOCUS - « NOTRE VISION DU SPORT NE SERA JAMAIS CELLE DES PÉTRONARCHIES » LE DÉPARTEMENT CONDAMNE FERMEMENT LA TENUE DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL AU QATAR ET DES JEUX ASIATIQUES D'HIVER EN ARABIE SAOUDITE

- ▶ **Le sport au service des valeurs**
 - Le premier label départemental décerné à 14 clubs de football haut-garonnais 89
 - Des initiatives solidaires et inclusives dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby 90
 - En 2022, le handisport, le sport adapté et le sport féminin à l'honneur au Département 90
- ▶ **La culture pour éclairer les défis du temps présent**
 - La politique mémorielle du Département : « Résister se conjugue au présent » 92
 - Soutien à la création culturelle : construire ensemble de nouveaux imaginaires et de nouveaux récits pour demain 93

RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE : LE DÉPARTEMENT FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE AVEC L'INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE 96

- ▶ **Le dialogue citoyen, pierre angulaire de l'action départementale**
 - Le Département récompensé pour ses actions de démocratie participative 96
 - Retour sur les 7^{es} Rencontres du Dialogue citoyen 97
- ▶ **L'installation de la première Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne : une innovation majeure pour la démocratie locale**
 - Retour sur l'installation de l'Assemblée citoyenne 98
 - Une première saisine pour écrire un futur souhaitable avec les habitantes et les habitants 99
- ▶ **De nouveaux espaces de dialogue avec le tissu associatif haut-garonnais**
 - Le Département à la rencontre des acteurs associatifs du territoire 99
 - Un nouveau projet pour l'ancienne prison Saint-Michel partagé avec les associations 101

AXE 5

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 103

DÉVELOPPER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES POUR UNE ALIMENTATION LOCALE DE QUALITÉ 104

- ▶ **Cultiver autrement : accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique**
 - Le nouveau plan agroécologie : un tournant vers des pratiques agricoles plus durables 104
 - IGP Agneau des Pyrénées : le Département, partenaire des démarches de valorisation des productions locales 107
- ▶ **Consommer autrement : favoriser le développement des circuits courts**
 - Un plan d'actions pour favoriser l'émergence des filières courtes en Haute-Garonne 108
 - La transition alimentaire se poursuit dans les collèges haut-garonnais 109

PROMOUVOIR UN TOURISME VERT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT 111

- ▶ **Faire de l'itinérance douce le moteur du développement touristique en Haute-Garonne**
 - La randonnée inaugurale Conques-Toulouse 111
 - Itinéraire Transgarona : l'achèvement du tronçon Fronzac / Val d'Aran 112
- ▶ **Concilier économie de montage et préservation de l'environnement**
 - La stratégie Montagne 4 saisons 113
 - Des investissements pour le renouveau de la station des Agudes 114
- ▶ **L'oénotourisme, un art de vivre au service d'un tourisme durable**
 - Le Département, partenaire privilégié des vignerons du Frontonnais 115
 - Le renouvellement de la labellisation « Vignobles & Découvertes » 116
- ▶ **Culture et patrimoine : comprendre le passé des hommes et des territoires**
 - Le site préhistorique d'Aurignac : un patrimoine à valeur universelle 117
 - Un nouvel élan pour le développement touristique et culturel de l'Abbaye de Bonnefont 117

AXE 6

RESILIENCE ET ECO-RESPONSABILITE : LES DEUX NOUVEAUX PARADIGMES DE L'ACTION DEPARTEMENTALE 119

- ▶ **De l'épidémie de Covid-19 au conflit ukrainien : une nouvelle culture de la gestion de crise**
 - Crise sanitaire : conjuguer accompagnement d'urgence et innovation sociale 120
 - La Haute-Garonne, terre d'accueil des déplacés ukrainiens 121
- ▶ **Événements climatiques exceptionnels de l'année 2022 : anticiper les risques et adapter les réponses 71**
- FOCUS - LES SAPEURS-POMPIERS, NOUVEAUX SOLDATS DU CLIMAT : SOLIDARITÉ AVEC LA GIRONDE DURANT L'ÉTÉ 2022**
 - Inondations et incendies : les sapeurs-pompiers et les agents de la voirie départementale en première ligne 122
 - Les services sociaux du Département mobilisés auprès des plus fragiles durant les épisodes de canicule 123
- ▶ **La formation des agents publics aux enjeux de la transition écologique**
 - Le colloque "Risques climatiques et défis sociétaux : et si les solutions venaient de nos territoires ? " : comprendre les enjeux systémiques de la transition écologique pour mieux agir 124
 - La Fresque du climat : des équipes préparées à penser les politiques publiques de demain 125
- ▶ **De nouvelles mesures pour inscrire la sobriété dans le long terme**
 - Un patrimoine départemental plus sobre en énergie 126
 - Le plan de sobriété du Département pour répondre à la crise de l'énergie 128
 - Semaine européenne de la mobilité 2022 : le Département mobilisé pour inciter ses agents à se déplacer autrement 129





LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique est le défi majeur de ce XXI^e siècle et demeure plus que jamais la priorité du Conseil départemental afin de garantir aux générations futures un avenir désirable. Devant l'urgence à agir, en 2022 le Département a pris toutes ses responsabilités en proposant de nouvelles mesures concrètes permettant d'accompagner le territoire haut-garonnais dans la nécessaire transition écologique.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE



Parce que la rénovation énergétique des logements est un enjeu crucial pour l'environnement et le pouvoir d'achat des ménages, le Conseil départemental a décidé de proposer de nouvelles aides financières ciblées pour lutter contre le phénomène des « passoires thermiques ». Il accompagne également la transition énergétique à l'échelle du territoire à travers des partenariats innovants avec les acteurs locaux.

► La rénovation énergétique des logements : un impératif écologique et social

De nouvelles aides financières pour la rénovation énergétique des logements

Parce que la rénovation énergétique des logements répond à **des enjeux sociaux et environnementaux majeurs**, l'engagement du Département dans ce domaine ne cesse de se renforcer depuis plusieurs années et se concrétise par :

- 17 points d'accueil répartis sur le territoire et animés par des **conseillers énergie** pour proposer un **accompagnement personnalisé et gratuit** aux ménages dans leurs projets de rénovation énergétique ;
- 714 **rénovations énergétiques globales** accompagnées en 2022 et financées à hauteur de 9,7 M€ sur fonds délégués de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et 1,2 M€ sur fonds propres du Conseil départemental ;

- 15 M€ de travaux générés chaque année, dont 90 % réalisés par des entreprises locales.

Des projets de rénovation ambitieux et qualitatifs :

chaque projet accompagné par le Département génère en moyenne une diminution de 47 % des consommations énergétiques et de 65 % des émissions de gaz à effet de serre, avec **des économies moyennes sur les factures de l'ordre de 800 € par an, un an après travaux.**

Dans le contexte de flambée des coûts de l'énergie que nous connaissons, **la précarité énergétique accroît de façon intolérable les inégalités**. A l'approche de la période hivernale, le Conseil départemental a donc décidé de repenser entièrement **ses aides financières à destination des ménages modestes** pour la rénovation énergétique de leur logement. Les nouvelles mesures, qui figurent dans **le Plan départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024** adopté lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, prévoient :

- L'augmentation des aides financières pour les travaux comprenant **un volet de rénovation énergétique globale** réalisés par les propriétaires occupants privés à faibles ressources : **jusqu'à 12 500 € d'aide départementale** par logement avec une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite. Pour les ménages modestes, non subventionnés jusqu'alors, la nouvelle aide départementale pourra atteindre 15 % du coût HT des travaux soit 4 500 € maximum par projet de rénovation énergétique et 7 500 € par projet de réhabilitation lourde.
- Une nouvelle aide financière **pour le remplacement des systèmes de chauffage polluants et énergivores**, afin de permettre aux ménages modestes - dont le logement ne peut pas bénéficier d'une rénovation globale - de remplacer leur ancien système de chauffage (gaz, fioul, charbon) par des systèmes plus performants : **entre 1 000 et 2 000 € d'aide départementale** pour le changement du système de chauffage.
- Un soutien aux ménages les plus précaires **pour le paiement des factures d'énergie** grâce au relèvement des plafonds de ressources du Fonds de Solidarité Logement.
- Un **nouvel accompagnement « énergie »** proposé dans les Maisons des Solidarités du territoire.

Le Département porte également la volonté d'accompagner les bailleurs sociaux dans la nécessaire **réhabilitation du parc locatif social** afin d'atteindre **la neutralité carbone d'ici 2034**, soit bien avant l'échéance légale fixée à 2050. Pour cela, il prévoit d'investir massivement, à hauteur de **10 M€ sur une période de 10 ans**, pour la réhabilitation du patrimoine des opérateurs de la SAC Garonova (qui regroupe l'OPH31, la SA des Chalets, la SCIC de la Haute-Garonne, la SA Habitat Garonne et la SA Ysalia Garonne Habitat). L'enjeu est d'autant plus important que le parc cumulé de l'Office public de l'Habitat 31 et de la SA des Chalets est constitué d'environ **18 000 logements**, soit 18 % du parc de logements locatifs sociaux en Haute-Garonne. Ces investissements permettront de soutenir des opérations de réhabilitation exemplaires, pouvant atteindre **jusqu'à 60 000 € par logement** pour obtenir un classement énergétique A ou B.

+25% d'aides financières du Département pour la rénovation énergétique des logements :

- **Jusqu'à 12 500 € d'aide** par logement pour des travaux de rénovation énergétique
- **Entre 1 000 et 2 000 € d'aide** pour le changement d'un système de chauffage
- Assouplissement des conditions d'accès au **Fonds de Solidarité Logement**
- Un **nouvel accompagnement « énergie »** proposé dans les Maisons des Solidarités
- **10 M€ d'investissements** pour la rénovation énergétique des logements sociaux en Haute-Garonne



La copropriété de la Cité Moderne à Auterive : une réhabilitation énergétique exemplaire accompagnée par le Département

Parce que l'enjeu de la rénovation des copropriétés ne concerne pas uniquement la grande agglomération toulousaine, le Conseil Départemental a créé en 2020 un dispositif spécifique pour la rénovation énergétique des copropriétés dans les territoires périurbains et ruraux de la Haute-Garonne. Ce dispositif consiste à **anticiper la dégradation de copropriétés dites « fragiles »** en leur proposant un accompagnement global, indépendant et totalement gratuit dans le cadre du programme « Habiter Mieux Copropriétés Fragiles » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).



Dans un contexte d'urgence climatique et de flambée des prix de l'énergie, la rénovation énergétique des logements se trouve plus que jamais à la croisée des enjeux sociaux et environnementaux. Parce que lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et lutte contre la précarité se conjuguent, en 2022 le Département accélère son action en faveur de la rénovation thermique des logements en Haute-Garonne.

Le Conseil départemental a accompagné la réhabilitation de la copropriété de la Cité Moderne à Auterive inaugurée le 1^{er} juillet 2022. Celle-ci a fait l'objet d'une réhabilitation globale en termes de mise en sécurité et de rénovation énergétique. Le Département est la première collectivité territoriale partenaire de ce projet d'envergure. L'opération a permis de rénover 133 logements, avec **un gain énergétique évalué à plus de 50 % après travaux**. Deux tranches de travaux ont été mises en œuvre :

- Une 1^{re} tranche axée sur la mise en sécurité et en salubrité des bâtiments (réfection de la distribution d'électricité en parties communes, exutoires de fumée, condamnation des vidoirs, etc.) ;
- Une 2^e tranche axée sur la rénovation énergétique de la copropriété (isolation de la toiture, isolation thermique par l'extérieur, changement des menuiseries, VMC, pose de robinets thermostatiques, individualisation des frais de chauffage, etc.).

De nouvelles modalités d'accompagnement pour la rénovation énergétique des copropriétés ont été proposées dans le cadre du Plan de lutte contre la précarité énergétique adopté le 18 octobre 2022. Le Conseil départemental a augmenté sa participation financière aux dépenses d'ingénierie (frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage) : **jusqu'à 420 € d'aide départementale** par logement en copropriété engagée dans une opération de rénovation énergétique.

JEAN-MICHEL FABRE

vice-président du Conseil départemental en charge de la Transition écologique, des Mobilités douces, du Logement et de l'Habitat



► Des partenariats innovants pour accompagner la transition énergétique en Haute-Garonne



Pour un éclairage public moins énergivore dans les communes

Face au nouvel impératif de sobriété lié à l'urgence climatique et à l'envolée des prix de l'énergie, la nécessité de **réduire la consommation en électricité de l'éclairage public** fait désormais consensus. Dans cette perspective, le Conseil départemental et le Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne (SDEHG) ont signé, le 17 mars 2022, une **convention de partenariat** en faveur de la transition énergétique à l'échelle départementale. Ce partenariat prévoit un soutien financier du Département à hauteur de 2 M€ par an en faveur du SDEHG afin d'accélérer **l'équipement en éclairage public LED** des communes haut-garonnaises et diminuer ainsi les dépenses liées à l'éclairage public. L'objectif est d'atteindre **50 % de luminaires LED sur le territoire en 2026**. La technologie LED permet aux communes de réaliser **jusqu'à 70% d'économies**. Cette technologie présente également l'avantage de réduire l'éclairage nocturne abusif qui suscite des inquiétudes en termes de **pollution lumineuse**, laquelle affecte non seulement la faune et la flore nocturne mais engendre aussi des répercussions sur la santé humaine.

Le Conseil départemental est également partenaire du SDEHG pour **le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques** sur les nouvelles aires de covoiturage aménagées par la collectivité.

Pour le développement local des énergies renouvelables

Afin de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire, le Conseil départemental a initié différents partenariats avec les acteurs locaux.

A travers sa souscription à hauteur de 100 000 € au capital de la société coopérative d'intérêt collectif **Enercoop Midi-Pyrénées**, le Département accompagne **des projets de parcs photovoltaïques** en Haute-Garonne, à l'image du parc solaire de Cintegabelle qui a vu le jour en 2019. Egalement soutenu par le Conseil départemental, le **Syndicat Réseau 31** développe sa propre filière **d'énergies renouvelables hydroélectriques** avec plusieurs projets déjà réalisés, tels que la centrale hydroélectrique du Fousseret en 2022 ou encore une installation de « pico électricité » (de très petite puissance) sur un réseau d'eau potable.

En 2022, pour aller plus loin, le Conseil départemental a posé les nouveaux jalons de sa future stratégie en faveur du développement des énergies renouvelables à l'échelle de la Haute-Garonne. Lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, il a décidé de renforcer son engagement au sein de **la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)**, avec une augmentation de sa participation au capital à hauteur de 2,4 M€. Par ce biais, il entend soutenir les projets d'énergies renouvelables portés par la structure, notamment un **projet d'hydroélectricité** et **deux projets photovoltaïques flottants** sur des retenues existantes. Le même jour, les élus départementaux ont adopté le principe du lancement d'un **futur Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** visant à mettre à la disposition des opérateurs privés **les toitures des bâtiments départementaux** en vue de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de **centrales photovoltaïques**, avec revente totale de l'électricité produite. Selon une étude réalisée par la collectivité, **au moins 50 bâtiments départementaux** pourront prochainement être équipés de panneaux photovoltaïques.

FAIRE DES MOBILITÉS DURABLES UNE ALTERNATIVE CRÉDIBLE POUR LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

La mobilité constitue un enjeu fort pour le territoire haut-garonnais, notamment pour l'aire toulousaine qui connaît un niveau de saturation routière qui va en s'aggravant, posant de réels problèmes de qualité de vie, de santé publique mais aussi d'attractivité et de compétitivité pour le territoire. A son échelle, le Département conduit donc **la transition écologique dans les déplacements** en construisant **une offre de transports diversifiée et respectueuse du cadre de vie**.

► Des investissements massifs pour développer les mobilités cyclables

Doubler la part modale du vélo avec les Réseaux Express Vélo

Alors que des études alertent régulièrement sur **la dégradation de la qualité de l'air** liée à l'augmentation et à la saturation du trafic routier sur l'agglomération toulousaine, le Conseil départemental accélère son soutien au développement des solutions de mobilité durable pour les déplacements du quotidien. La crise majeure de l'énergie et l'augmentation des prix des carburants viennent aujourd'hui renforcer l'urgence à **favoriser l'usage des mobilités alternatives à la voiture individuelle**.

Dans cette perspective, à côté du soutien financier massif apporté au développement des transports en commun sur l'agglomération toulousaine, le Département a décidé de lancer **un vaste plan d'aménagement de voies cyclables en Haute-Garonne**, en concertation avec les collectivités, les associations et les acteurs des mobilités durables à travers un **Comité départemental vélo**, créé le 28 août 2020, et **des ateliers participatifs** ouverts aux habitants.



7 Réseaux Express Vélo (REV) sont d'ores et déjà en cours de réalisation. D'ici 2025, ce sont 53 kilomètres de voies sécurisées qui permettront de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %) et rendront possibles les déplacements domicile-travail (jusqu'à 20 km), en reliant les zones péri-urbaines du sud-est et de l'ouest jusqu'aux portes de la métropole toulousaine. À l'horizon 2030, le report modal attendu est de 20 500 usagers par jour, dont la moitié utilise la voiture aujourd'hui. Les dispositifs de concertation mis en œuvre par le Département ont permis de réaliser des études de grande qualité. En 2022, 5 tracés ont été validés et les autorisations administratives d'aménagement vont pouvoir s'engager. Le calendrier prévisionnel est tenu : il prévoit le démarrage des travaux en 2024 pour une mise en service des REV en 2025.

Pour répondre à l'urgence, le Département se fixe désormais un nouvel objectif : déployer 100 km de Réseaux Express Vélo à l'horizon 2028 pour un investissement total de 100 M€. Ainsi, un nouveau programme d'études ambitieux a été engagé dès le premier trimestre 2022 pour analyser la faisabilité et l'opportunité de nouveaux axes REV pouvant desservir d'autres bassins de vie de l'aire toulousaine. Comme pour les études opérationnelles précédentes, la concertation sera au cœur du dispositif de construction de ce futur réseau structurant.

EN CHIFFRES

7 REV (53 km) en cours de réalisation pour une mise en service en 2025

Nouvel objectif : déployer 100 km de REV à l'horizon 2028 pour un investissement de 100 M€



L'urgence climatique et la crise de l'énergie nous obligent à accélérer le développement des alternatives à la voiture individuelle. Conformément à nos engagements, sept premiers REV seront mis en service en 2025. D'ici 2028, le Conseil départemental mobilisera 100 millions d'euros pour déployer les voies cyclables sur la Haute-Garonne

JULIEN KLOTZ
conseiller départemental délégué
aux Mobilités douces

Un soutien financier sans précédent pour l'aménagement du réseau cyclable de proximité

Adopté en 2020, l'acte 2 du plan en faveur de la transition écologique a fait des mobilités douces un enjeu majeur pour un développement durable et équilibré des territoires. Un engagement qui se traduit en actes puisque, le 8 mars 2022, les élus départementaux ont voté un **budget annuel sans précédent de 3 M€ d'aides financières** pour accompagner la programmation des communes et des intercommunalités dans l'aménagement du réseau cyclable haut-garonnais. Ce budget est **multiplié par 10** par rapport aux années précédentes, et il répond à la nécessité d'accélérer le développement des réseaux cyclables du quotidien et de loisirs.

Un soutien financier multiplié par 10 pour le développement du réseau cyclable de proximité : 3M€/an d'aides financières aux communes et aux intercommunalités

Le Département a décidé d'apporter son soutien aux communes et aux intercommunalités dans la construction de cette mobilité durable à travers la nouvelle génération de contrats de territoire et de projets. Beaucoup de territoires mènent en effet des réflexions locales pour structurer leurs réseaux cyclables et prioriser leurs programmes d'investissement. Avec une nouvelle réglementation et ce budget volontariste, le Département pourra financer jusqu'à 40 % des projets déposés, sans déduction d'autres subventions apportées. Il mènera un **travail partenarial avec chaque collectivité** afin de déterminer, en amont de toute décision, les axes cyclables prioritaires à créer ou à finaliser en cohérence avec les maillages existants qui pourront faire l'objet d'un financement départemental.



► Un soutien volontariste aux grands projets structurants de transports en commun

Un soutien financier, unique en France et hors compétence, en faveur du Projet Mobilités de Tisséo

Alors que le trafic routier dans l'aire urbaine toulousaine ne cesse de s'intensifier, causant d'importantes difficultés de déplacements pour les habitants et des pics de pollution de plus en plus inquiétants, le développement des transports en commun constitue aujourd'hui **une urgence absolue**.

Conscient de cet enjeu, le Conseil départemental s'attache depuis 2016 à être une véritable force de propositions sur la question des transports urbains et, plus largement, sur les enjeux de mobilité au sein de l'agglomération et du département.

Dans cette approche volontariste et constructive, il a décidé d'engager un **investissement massif à hauteur de 201 M€ pour faire avancer le Projet Mobilités de Tisséo**. Il s'agit d'un engagement fort et unique en France, qui permet la participation hors compétence de la collectivité à la réalisation de **la 3^e ligne de métro**, mais également au **programme Linéo**, au **prolongement de la ligne B** de Ramonville-Saint-Agne à l'INPT (Institut national polytechnique de Toulouse) ainsi qu'à la **réalisation de projets structurants permettant de desservir de manière plus performante les territoires du Muretain et du SITPRT** (Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine).

Le Département est également partie prenante aux **études multimodales, une démarche partenariale prospective, tous modes de transports confondus**, engagée aux côtés de l'Etat, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et Tisséo. L'objectif est de proposer une vision partagée des mobilités à l'horizon 2040, basée sur des solutions articulant les différents modes de déplacement, et permettant de réduire la congestion routière, d'assurer l'amélioration de l'accessibilité globale du territoire, de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de l'air.

EN CHIFFRES

201 M€ pour favoriser le développement de transports en commun performants

Le Département, 2^e financeur d'Occitanie du Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest (GPSO)

En décembre 2021, le Conseil départemental a confirmé sa participation financière au Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest (GPSO). Il contribuera ainsi à hauteur de 534,3 M€ à ce projet d'envergure nationale, après déduction des recettes de fiscalité, ce qui représente 13,63 % du montant total des investissements et 24,42 % de la part versée par les collectivités territoriales d'Occitanie. Le Conseil départemental devient ainsi **le deuxième financeur d'Occitanie de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Toulouse-Bordeaux** qui permettra de relier la métropole toulousaine à la capitale en 3h10 seulement.

Le Département soutient le projet de LGV Toulouse-Bordeaux depuis son origine et n'a eu de cesse de se mobiliser pour faire aboutir cet équipement structurant pour la Haute-Garonne, qui placera la 4^e ville de France au rang de capitale européenne. Cette ouverture nationale et européenne sera **un véritable atout pour désenclaver et renforcer l'attractivité du territoire**, au bénéfice de tous les habitants et des acteurs économiques de la Haute-Garonne. Les travaux de la LGV permettront par ailleurs de réaliser les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse qui sont nécessaires pour **développer un véritable service ferroviaire « de type RER » pour les mobilités du quotidien autour de la métropole toulousaine**. Le Conseil départemental est d'ores et déjà mobilisé pour accélérer la concrétisation ce projet qui revêt **un caractère fondamental pour les mobilités de demain**.

► Des routes plus « vertes » qui renouvellent le rapport à la voiture individuelle

Encourager la pratique du covoiturage et accompagner la transition du parc automobile

Afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle, le Conseil départemental a lancé dès 2017 un plan d'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire qui a déjà permis la création de **1 215 places de stationnement sur 48 aires**, pour un budget de 4 M€. L'année 2022 a d'ailleurs été marquée par l'inauguration de **4 nouvelles aires en Haute-Garonne à Le Fauga, Pinsaguel, Massabrac ou encore Lavelanet-de-Comminges**, et une vingtaine d'opérations d'aménagement sont en cours.

Alors que **2 000 places supplémentaires** sont à l'étude pour des mises en service à l'horizon 2028, le Conseil départemental a décidé de programmer **une grande concertation avec les territoires** afin d'élaborer son **futur programme d'aménagement des aires de covoiturage** qui s'articulera autour de plusieurs objectifs :

- Aménager des aires adaptées, de qualité, identifiées et qui assurent la sécurité des usagers
- Identifier un réseau d'aires maillé sur tout le territoire, intégrant les enjeux de déplacement des zones rurales ou moins desservies, comme sur les axes structurants
- Evaluer les besoins et préciser les dimensionnements pour être à proximité de chaque Haut-Garonnais.

A l'automne 2022, afin de favoriser l'intermodalité, 5 aires de covoiturage ont été équipées de **Box Vélo** à Auterive, Le Fauga, Auzeville-Tolosane, Pinsaguel et Saint-Marcel Paulel. Un partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG) va par ailleurs permettre de généraliser **le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques** sur les futures aires de covoiturage aménagées par la collectivité, avec une première aire équipée **dès le 1^{er} semestre 2023**.

EN CHIFFRES

Déjà **1 215** places de covoiturage créées

2 000 places supplémentaires aménagées d'ici 2028

De nouveaux équipements pour favoriser **l'intermodalité**

Le Département, acteur majeur de l'innovation pour le verdissement des routes

Le Département fait constamment évoluer ses pratiques pour l'entretien et la modernisation des 6 138 km de voies départementales. Pour la maintenance annuelle du réseau structurant (environ 1 600 km), **30 % d'agrégats d'enrobés sont aujourd'hui réutilisés** pour préserver les ressources naturelles, et des **méthodes dites « tièdes »** (enrobés inférieurs à 140°C) sont employées pour 70 à 80 % de la production annuelle. Par rapport à une solution classique dite « à chaud » (de 160 à 170 °C), on peut estimer la réduction de l'empreinte environnementale de ces travaux annuels d'enrobés à 2 millions de Méga-Joule. Sur l'empreinte carbone de la totalité des actions annuelles, une **réduction de 46 % de gaz à effet de serre** est obtenue, soit près de 6 500 tonnes équivalent de CO₂. Cette économie équivaut à la **neutralité carbone d'une commune de 1 250 habitants**.



Le Département propose un maillage routier indispensable aux activités économiques ainsi qu'aux déplacements du quotidien. Parce que cet enjeu de mobilité doit aujourd'hui se conjuguer avec l'impératif environnemental, nous faisons évoluer nos pratiques et nos projets selon une grille de lecture qui concilie mobilités et décarbonation.

MARTINE CROQUETTE

vice-présidente du Conseil départemental en charge des Mobilités, des Infrastructures et des Routes

La collectivité s'emploie par ailleurs à expérimenter de nouvelles techniques, comme cette année avec **l'utilisation d'enrobé végétal** à l'occasion des travaux de réfection de la chaussée sur la RD 17 à Merville, en collaboration avec Eiffage. Il s'agit d'une solution innovante et écologique déployée **pour la première fois en Haute-Garonne**. La solution technique Biophalt® permet en effet de **réduire les émissions de CO₂** grâce à l'utilisation d'un liant végétal issu de la sylviculture, en substitution du traditionnel bitume d'origine pétrolière. Grâce à un processus de fabrication à température abaissée, la consommation énergétique nécessaire à la production est limitée. Cette technique économe, **sobre en ressources non renouvelables**, permet également de réduire fortement l'usage de granulats neufs, en utilisant un fort taux (55 %) d'agrégats d'enrobés recyclés. Un suivi sur 2 ans sera assuré par les services techniques du Conseil départemental et la société Eiffage afin de mesurer les performances mécaniques du revêtement en situation et d'évaluer son comportement. Pour ce chantier d'1,7 km, **47 tonnes de CO₂ seront économisées** par rapport à une solution traditionnelle, ainsi que **270 tonnes d'extraction de matériaux neufs**. De nouvelles expérimentations seront prochainement engagées afin de transformer les pratiques techniques et d'utiliser des matériaux de construction alternatifs au goudron, plus respectueux de l'environnement.

Décarboner l'entretien des voies départementales à l'horizon 2030

Le 19 décembre 2022, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a signé le Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité. Ce pacte réunit la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Occitanie, Routes de France Occitanie Midi-Pyrénées, Occitanie Cerema, l'Unicem Occitanie Délégation Midi-Pyrénées, et l'Association Ingénierie de l'Occitanie Midi-Pyrénées (AiOc). Il prévoit d'inscrire les infrastructures de mobilité dans la transition climatique et écologique, de réaliser 30 % des enrobés à moins de 100°C et de recycler 100 % des produits de déconstruction générés par les infrastructures. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, en changeant durablement les pratiques de tous les acteurs concernés, des matières premières à la déconstruction.

FÉDÉRER AUTOUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Par la diversité des initiatives de sensibilisation et des solutions de démocratisation qu'il met en oeuvre, le Département entend donner toutes les clés de compréhension et d'action aux habitants et aux éco-citoyens de demain, et entraîner le plus grand nombre dans la dynamique en faveur de la transition écologique pour construire ensemble l'avenir du territoire.

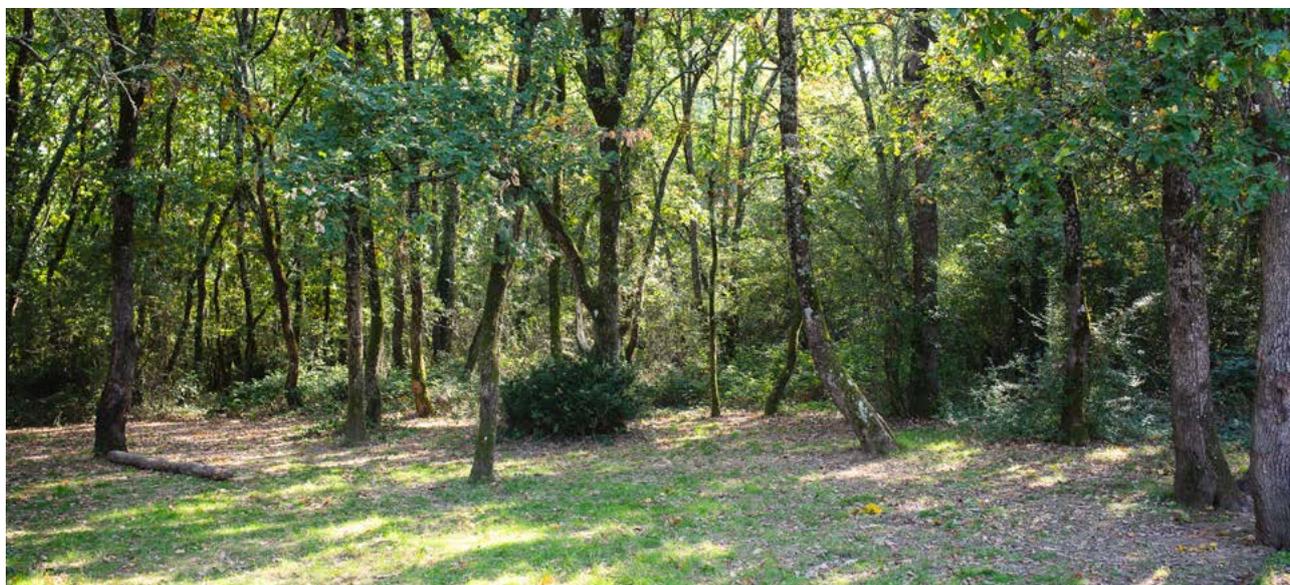
► Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la transition écologique

Les actions de sensibilisation du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement

Cette année, le Conseil départemental a poursuivi ses actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux à travers le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement dont il assure l'animation. Fort de ses **289 communes et 96 associations adhérentes**, le syndicat met à disposition des scolaires, du grand public, et des élus et techniciens des collectivités locales, **de nombreux outils pédagogiques, modernes et innovants**. Il permet ainsi à ses adhérents de réaliser aisément des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable. Destinés à éveiller la curiosité et susciter l'envie d'agir, ces outils sont mis gratuitement à disposition des collèges, des communes et des associations adhérentes. Pour les élus, les techniciens et les associations, Haute-Garonne Environnement organise **des rencontres-débats** sur des sujets liés à l'actualité.

Tout au long de l'année 2022, **de nombreux webinaires** ont été proposés aux adhérents pour leur permettre de s'informer et d'échanger sur les bonnes pratiques : réaliser un atlas de la biodiversité communale, lutter contre la pollution lumineuse, etc. Afin d'accompagner Haute-Garonne Tourisme dans sa démarche en faveur d'un **tourisme durable** intégrant les enjeux de protection de l'environnement, Haute-Garonne Environnement a également proposé à ses adhérents, aux offices du tourisme du département, ainsi qu'aux professionnels du tourisme, **trois séances de sensibilisation destinées à rappeler la richesse de la biodiversité locale** et à approfondir la réflexion sur la nécessaire **conciliation entre activités touristiques de pleine nature et protection de la biodiversité**.

Enfin, en écho au Plan « Arbres et forêts » adopté par le Conseil départemental en juin 2022, **un nouvel outil pédagogique sur l'arbre et son écosystème** est en cours de conception par Haute-Garonne Environnement. Ses différents modules seront adaptés pour les élèves de classes élémentaires, les collégiens et le grand public.



Le Département, partenaire du Festival FReDD (Film, Recherche et Développement Durable)

Pour la seconde année consécutive, en partenariat avec l'association Film, Recherche et Développement Durable (FReDD), le Département a organisé cinq soirées "Ciné plein air". Cinq films sur l'environnement ont ainsi été projetés sur le territoire à l'Hôtel du Département, sur la base de loisirs de la Forêt de Bouconne, au Château de Laréole, à la Forêt de Buzet et à Saint-Bertrand-de-Comminges. Ces projections ont été précédées par des tables rondes, conçues comme autant de moments d'échange et de débat autour des défis environnementaux, sociaux, économiques et culturels actuels en présence d'acteurs du territoire

L'objectif de l'association FReDD est de développer et de promouvoir les expressions audiovisuelles pour permettre la sensibilisation, l'éducation ou la formation dans le domaine du développement durable. L'association participe ainsi à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, à la valorisation de la recherche et à la sensibilisation des différents publics aux thématiques du développement durable.

Les collèges, nouveaux lieux de sensibilisation à la transition écologique

A l'occasion de la rentrée scolaire 2022, le Conseil départemental a mis en place un nouveau « parcours collégiens écoresponsables » dans l'objectif de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux majeurs, tels que :

- **L'énergie**, avec la participation des collégiens au défi « bâtiment à énergie positive » ;
- **La qualité de l'air extérieur et intérieur** : déplacements doux (amélioration et sécurisation des accès aux collèges à vélo, installation de parcs à vélos, incitation à l'usage du vélo), réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour la qualité de l'air et suivi des objectifs dans ce domaine ;
- **Le tri sélectif** (papier, stylos usagés, etc.) avec 100 % de recyclage ;
- **La préservation de la biodiversité**, avec la participation au défi « forêt »
- **La qualité alimentaire**, avec la découverte des produits locaux de saison.

Collège de Cintegabelle : un nouvel outil pédagogique au service du cadre de vie

En 2022, le collège de Cintegabelle a planté une « micro-forêt gourmande » de 1 550 m², constituée essentiellement d'arbres fruitiers, baies, graines et plantes à feuilles comestibles, propices au développement de la biodiversité sur le site du collège. Ce projet à long terme (6 ans minimum) poursuit des objectifs multiples : pédagogie sur le développement durable, amélioration du cadre de vie et de la biodiversité, amélioration du climat scolaire, etc. 80 élèves ont participé au lancement de cette action et 120 élèves supplémentaires y sont associés depuis la rentrée scolaire 2022.

Vauquelin : collège du numérique et du développement durable

Collège historique du sud-ouest toulousain, le collège Nicolas Vauquelin propose une nouvelle offre pédagogique attractive d'ampleur, axée sur le numérique et le développement durable. Depuis septembre 2022, une nouvelle option « numérique » est inscrite à l'emploi du temps de tous les élèves de 6ème et proposée aux élèves volontaires de 5ème, 4ème et 3ème. Elle dispense un programme riche d'apprentissages, tels que la conception et la création de programmes numériques, de jeux vidéo ainsi que le cryptage de données. Les élèves travaillent sur des projets scientifiques et numériques autour des applications virtuelles, de la robotique, du spatial et de l'intelligence artificielle. L'acquisition de compétences et de savoir-faire numériques seront actés en fin de 3ème par la certification PIX pour chaque élève, diplôme d'utilité nationale. Le Conseil départemental a fourni l'équipement numérique nécessaire à la réalisation de ce projet : tablettes, ordinateurs nouvelle génération et wifi sécurisé dans toutes les classes, et mise en place d'une « flexiclasse » avec mobiliers à roulettes et matériels numériques permettant une pédagogie innovante et diversifiée.

Labellisé E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) au niveau expert, le collège est engagé dans les 17 objectifs du développement durable de l'Agenda 2030. Les élèves éco-délégués élus forment leurs camarades au respect de la protection de leur environnement et aux éco-gestes dans les salles de classe et à la cantine scolaire.

► Rendre les solutions de la transition écologique accessibles à tous pour ne plus opposer fin du monde et fin du mois

Le plan départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024

Dans le contexte actuel de crise énergétique et d'envolée des prix de l'énergie, le Conseil départemental a souhaité renforcer son action en direction des publics fragiles dont il assure l'accompagnement au quotidien. Le nouveau **Plan départemental de lutte contre la précarité énergétique 2022-2024**, adopté par les élus départementaux lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, propose de nouvelles mesures concrètes à destination des ménages modestes pour les deux prochains hivers. Ces nouvelles mesures s'articulent autour de 3 axes prioritaires :

- **Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique**

Un nouvel accompagnement « énergie » a été proposé dès cet hiver dans les Maisons départementales des Solidarités avec la **distribution de kits anti-gaspillage** (contenant des filtres économiseurs d'eau, des multiprises coupe-veille, des ampoules LED, etc.) destinés aux publics en situation de grande précarité, prioritairement dans les zones périurbaines et rurales. **Des visites énergétiques à domicile** sont également proposées afin de sensibiliser les ménages (locataires ou propriétaires) aux éco-gestes et les accompagner dans les démarches d'obtention d'aides relatives à la rénovation énergétique.

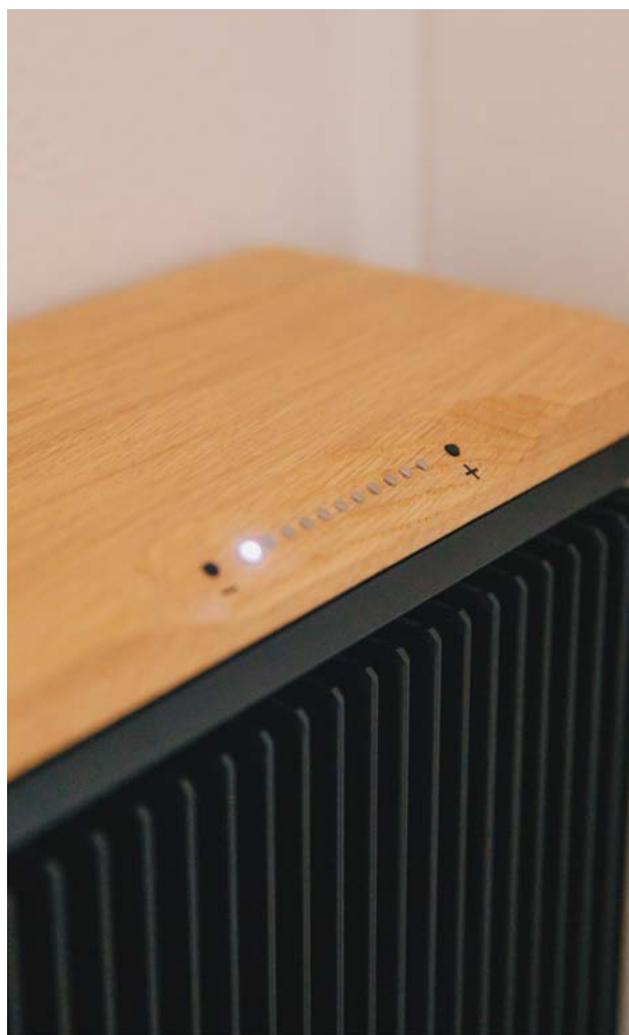
- **Apporter une réponse aux besoins de financement de la lutte contre la précarité énergétique**

Cette réponse se traduit par les nouvelles aides départementales dédiées aux travaux de rénovation énergétique. Il s'agit notamment du relèvement du plafond de ressources afin de faire bénéficier de nouvelles catégories de ménages, comme les travailleurs pauvres, **des aides au paiement des factures de gaz et d'électricité** dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.

- **Et enfin, améliorer la formation et l'outillage des professionnels du territoire.**

Logements sociaux : expérimentation d'un système de chauffage innovant et gratuit

Depuis 2020, le Groupe Les Chalets expérimente la mise en place d'un **système de chauffage par « radiateurs numériques »** qui permet aux locataires de bénéficier d'une **source d'énergie gratuite**. Le chauffage de la résidence est assuré par des équipements informatiques (data-center), grâce à la production de chaleur émise par des micro-processeurs. Concrètement, les radiateurs numériques assurent des calculs informatiques pour le compte d'entreprises, via un système de gestion décentralisé, utilisant de l'internet très haut débit. Le locataire reste néanmoins maître d'allumer et d'éteindre les systèmes selon ses besoins. Ces systèmes n'émettent pas d'onde et ne sont pas « intrusifs ».



Promouvoir la pratique cycliste : l'appel à projet « Vélo pour tous »

Après la marche, le vélo constitue le **moyen de transport le moins cher**. Un cycliste du quotidien dépense en effet moins de 500 euros par an, ce qui équivaut au coût d'une voiture individuelle sur un mois. Pour le Conseil départemental, développer l'usage du vélo au quotidien c'est donc la promesse d'une mobilité efficace et accessible à toutes et tous, quel que soit son revenu.

“

Afin d'embarquer le plus grand nombre dans la dynamique de la transition écologique, nous sommes aux côtés des plus modestes pour rendre les solutions en matière de mobilité, de logement ou encore d'alimentation accessibles à tous. Plus durables et plus respectueuses de la planète, ces solutions participent à améliorer la qualité de vie, le bien-être et la santé des plus précaires, et contribuent ainsi à réduire les inégalités.

JEAN-LOUIS LLORCA

vice-président du Conseil départemental
en charge de la Politique de la ville

Lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, dans le cadre de sa stratégie des mobilités cyclables, le Conseil départemental s'est engagé à **favoriser la mobilité à vélo des personnes en situation de fragilité** avec le lancement d'un **appel à projets « Vélo pour tous »**, qui vise à trouver de nouvelles solutions pour faciliter la pratique du vélo des personnes en situation de précarité sociale ou professionnelle, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'objectif est de mobiliser le réseau associatif afin de mettre en place de nouveaux services ou programmes de mobilité à vélo, adaptés à ces publics fragiles, et permettant de **démocratiser la pratique du vélo partout et pour tous**.

Pour promouvoir la pratique du vélo, le Département a également organisé le 24 septembre 2022, dans le cadre de la Semaine européenne de la Mobilité, l'**opération "Faites du vélo"** en proposant une balade familiale de 12 km entre Villemur-sur-Tarn et la Forêt départementale de Buzet. Un pique-nique a été offert aux participants, ainsi que la possibilité d'effectuer une visite guidée de la Maison de la biodiversité au coeur de l'Espace Naturel Sensible Forêt de Buzet.



Démocratie alimentaire : des expérimentations en cours dans les quartiers prioritaires

Parce que la solidarité avec les personnes en situation de précarité est au cœur de ses missions, le Conseil départemental se positionne comme un **acteur majeur de l'alimentation sociale** en poursuivant la démocratisation de l'accès aux produits locaux de qualité.

Cet engagement se traduit au sein du **plan départemental en faveur des circuits courts**, adopté le 26 mai 2020, qui vise à soutenir la filière agricole du territoire, mais aussi à défendre une alimentation de qualité pour tous. Dans ce cadre, **trois expérimentations ont été engagées dans les quartiers prioritaires de la Haute-Garonne**, auprès de la population en très grande précarité, avec **des ateliers ouverts aux habitants**. Ces expérimentations sont portées par :

- **N.A.T.U.R.E.S Pradettes** pour l'expérimentation "Accéder à une alimentation saine et durable pour tous", en partenariat avec Cocagne Alimen'Terre, l'association le Pavé et le Secours Catholique ;
- **La Maison de l'Avenir Comminges-Pyrénées** pour l'expérimentation "La Salle à manger : un magasin coopératif pour Saint-Gaudens", en partenariat avec Cocagne Alimen'Terre, Bio Ariège-Garonne et le Jardin des Comminges ;
- **La Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural d'Occitanie (FRCIVAM)** pour l'expérimentation "Groupements d'achat citoyens et solidarité alimentaire", en partenariat avec l'association Solidarity Union, Cocagne Alimen'Terre et l'École nationale d'aviation civile.

Pour favoriser une plus grande démocratie alimentaire, le Conseil départemental s'attache également à mener un **travail de sensibilisation** auprès des consommateurs en encourageant des initiatives telles que **les épiceries solidaires, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou encore les supermarchés collaboratifs**. Il soutient par ailleurs les associations qui oeuvrent pour favoriser l'accès des plus précaires à une alimentation locale, saine et de qualité. Il est notamment **partenaire de l'association VRAC Toulouse** (Vers un Réseau d'Achat en Commun) qui propose des groupements de commandes de produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à bas prix, en vente en vrac, pour les habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération toulousaine.





AXE

2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La protection de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles est un engagement politique fort du Conseil départemental, pris à l'occasion de la COP 21. Devant les pressions qui s'exercent sur la nature, avec des conséquences aggravées par l'accélération du changement climatique, le Département accentue sa mobilisation pour **préserver la ressource en eau, les espaces naturels et la qualité environnementale en Haute-Garonne.**

VEILLER SUR LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'impose depuis plusieurs années comme un acteur majeur de la gestion de la ressource en eau sur le territoire. Face à l'épisode de sécheresse sans précédent qui a marqué l'année 2022, le Département a décidé d'accélérer et de renforcer ses actions pour garantir et sécuriser l'accès à l'eau.

► Canicules et sécheresses : en 2022, le projet Garon'Amont accélère et se renforce

Acteur historique pour la gestion de l'eau sur tout le territoire, le Conseil départemental s'est engagé dès 2016 dans une démarche de concertation unique en France qui a abouti, en 2020, à la mise en place d'un plan d'actions ambitieux pour la préservation de la ressource en eau avec le projet de territoire Garon'Amont.

Le projet de territoire Garon'Amont

1 démarche de concertation unique en France avec la création d'un panel citoyen

4 axes stratégiques :

- accompagner la sobriété et les économies d'eau
- conclure un pacte de gouvernance participatif de la ressource en eau
- assurer le stockage de l'eau
- redéfinir l'aménagement du territoire

1 plan d'actions avec 32 mesures prioritaires, dont 22 actions déjà engagées

Comme l'ensemble du territoire français, la Haute-Garonne a connu cet été un **épisode de sécheresse sans précédent**, confirmant les prévisions les plus pessimistes des experts sur le changement climatique avec des phénomènes de plus en plus précoces, intenses et longs, et une diminution forte des débits naturels de 20 à 40 %, voire jusqu'à 50 % en été. **La gestion de crise** de la ressource en eau, mise en place par le Conseil départemental et ses partenaires dès le mois de juillet, a permis de **garantir au mieux un équilibre** entre la préservation des milieux aquatiques, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles. Mais face aux projections alarmantes concernant le territoire à l'horizon 2050, le Département a décidé d'accélérer la mise en œuvre de ses actions et d'adopter des mesures renforcées pour **répondre à l'urgence et préparer l'avenir** en Haute-Garonne.

Lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022 dédiée à la transition écologique, les élus départementaux ont décidé de :

- L'accélération du classement des zones humides - véritables réservoirs d'eau naturels - et l'extension du classement à d'autres zones naturelles.
- Le lancement de l'expérimentation de recharge maîtrisée des nappes phréatiques de la Garonne via le Canal de Saint-Martory dès l'hiver 2022 : le principe est d'assurer un remplissage complémentaire de la nappe phréatique en hiver et au printemps, via le canal de Saint-Martory, pour apporter un soutien d'étiage naturel supplémentaire en période estivale. L'approche est novatrice à grande échelle (100 km²) pour le soutien d'étiage d'un grand fleuve.
- La poursuite de l'expérimentation sur les gravières, dans le but de réduire l'impact de l'irrigation agricole en période estivale.
- Le lancement à venir d'une grande concertation autour de la création de nouvelles solutions de stockage. Ce processus de concertation s'appuiera sur les élus des territoires et les citoyens pour définir collectivement ce que pourraient être de nouvelles réserves opportunément situées et écologiquement acceptables.
- Le lancement à venir d'une grande campagne de sensibilisation auprès du grand public pour préserver la ressource en eau toute l'année.
- La création de trois nouvelles stations d'alerte sur les rivières du Tarn et de l'Ariège, pour protéger les usines d'eau potable de Villemur-sur-Tarn, Buzet-sur-Tarn et Calmont.



Le Département a également adopté un nouveau contrat de coopération pour le soutien d'étiage du Tarn et de la Garonne aval pour les années 2022-2024, et il a décidé de renforcer son engagement au sein de la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).

Mise à disposition de nouveaux volumes d'eau dans les retenues du Touch

Un accord de coopération va permettre la **mobilisation de volumes d'eau non utilisés sur 5 retenues agricoles situées sur le bassin du Touch**, appartenant au SMGALT (Syndicat Mixte Garonne-Aussonnelle-Louge-Touch) et à deux ASA (Association Syndicale Autorisée) d'irrigants. Sur une durée de 20 ans, un volume de 2,6 millions de m³ pourra être mobilisé afin d'assurer le soutien d'étiage sur le bassin du Touch. Cette démarche permettra de **réduire le prélèvement du canal en Garonne**. En contrepartie, le SMGALT et les ASA d'irrigants bénéficieront de subventions à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau et de 10 % par le Conseil départemental, pour la réalisation de travaux règlementaires de mise aux normes des retenues et ainsi **retrouver leur capacité de stockage maximum**. Le pilotage et la gestion du soutien d'étiage seront confiés à Réseau 31 (en tant que gestionnaire du canal de Saint-Martory) et au SMEAG (en tant que gestionnaire du soutien d'étiage de la Garonne), en concertation avec les autres signataires (SMGALT, ASA, État, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil départemental de la Haute-Garonne). Les volumes des 5 retenues seront disponibles à **l'horizon 2024**, lorsque les travaux de mise aux normes auront été réceptionnés et validés par la DREAL Occitanie.

Dès cet été, un accord a été signé avec le SMGALT sur **une phase expérimentale de 1 million de m³ pour les années 2022 et 2023**. Une partie de ce volume a d'ailleurs été utilisée durant la sécheresse pour retarder et limiter les restrictions sur ce bassin versant.

“

Sur le plan climatique, l'année que nous avons vécue était décrite par les experts à l'horizon 2030, 2040 ou 2050. Pour préserver la ressource en eau, nous avons le devoir d'accélérer et d'aller encore plus loin, en associant tous les acteurs du territoire et en actionnant tous les leviers possibles. Dès cet été, le Département a pris toutes ses responsabilités sur ce sujet majeur pour garantir la ressource et anticiper l'avenir.

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental



► De nouvelles orientations stratégiques pour le Schéma départemental d'alimentation en eau potable

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de tous les territoires, le Conseil départemental soutient les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'aménagement et d'équipement visant à garantir l'accès à une eau potable en quantité suffisante et de qualité. Fruit d'une large concertation engagée avec les acteurs et les actrices au niveau local, **le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Haute-Garonne (SDAEP 31)**, adopté en janvier 2021, constitue dans ce domaine un véritable **outil de planification** pour les années à venir.

Ce Schéma a déjà permis de dresser une cartographie de la situation en Haute-Garonne, de prioriser les sites à réhabiliter et, plus largement, de recenser les besoins en équipements des territoires. Il vise à garantir à toutes et tous l'accès à une eau potable de bonne qualité d'ici 2030, à travers un programme pluriannuel de travaux qui s'élève à environ **800 M€ sur les dix**

ans à venir, dont presque **50 % seront consacrés au renouvellement des réseaux** pour réduire les fuites et économiser la ressource.

Lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, les élus départementaux ont adopté de nouvelles orientations stratégiques visant à renforcer l'efficacité de ce Schéma face à l'urgence climatique :

- Economiser l'eau par le renouvellement des réseaux d'eau potable : dès 2023, le Conseil départemental soutiendra le renouvellement de réseaux dans les communes haut-garonnaises à hauteur de 1,5 M€ ;
- Elaborer un plan de sensibilisation aux économies d'eau potable en direction du grand public ;
- Développer l'utilisation des eaux non conventionnelles, comme l'infiltration des eaux pluviales ou la réutilisation des eaux usées traitées.



AGIR POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



Dans le cadre de l'acte 2 du plan en faveur de la transition écologique, le Conseil départemental a adopté des mesures concrètes pour lutter contre la perte de biodiversité en Haute-Garonne et enrayer le mouvement de consommation grandissante d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. En 2022, il s'engage plus encore afin de réduire les pressions humaines qui s'exercent sur la nature avec une action offensive de protection des espaces naturels, en coopération avec les acteurs du territoire.

► Accélérer le classement des zones humides et des espaces naturels

Conservatoire départemental des zones humides : des aides élargies pour répondre à l'urgence climatique

Les zones humides, telles que les marécages et les marais, comptent parmi les écosystèmes les plus riches en faune de la planète. En ralentissant l'écoulement des eaux, en la filtrant et en maintenant sa fraîcheur durant les périodes estivales, ces zones rendent **des services essentiels à la biodiversité**. Elles réduisent l'impact des inondations, nettoient les eaux polluées et séquestrent le carbone jusqu'à 55 fois plus vite que les forêts tropicales humides.

Pourtant, les zones humides sont aujourd'hui menacées, polluées ou dégradées en raison du changement climatique et de la pression exercée par les activités humaines. Le **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** souligne qu'environ 35% des zones humides du monde ont été perdues entre 1970 et 2015, et il alerte sur **la nécessité de les préserver et de les restaurer**.

Selon les inventaires réalisés en 2012 par Nature en Occitanie, puis en 2016 par le Conseil départemental, **2 219 zones humides ont été recensées en Haute-Garonne** pour une surface de plus de 5 100 hectares.

Ces inventaires ont pour but de porter à la connaissance des élus locaux, des porteurs de projets (propriétaires ou gestionnaires de zones humides, agriculteurs, etc.) mais également du grand public, la présence de zones humides le plus en amont possible d'un projet susceptible d'impacter ces espaces naturels fragiles.

Conscient de l'impérieuse nécessité de protéger ces espaces, le 15 décembre 2020, le Conseil départemental a voté la création du **Conservatoire départemental des zones humides** pour un budget de 150 000 €. Lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, les élus départementaux ont décidé **d'élargir les aides financières** du Conservatoire afin de répondre encore plus efficacement à l'impératif de protéger la biodiversité, avec :

- **L'élargissement du règlement** aux mares (avec certaines caractéristiques) comme milieux éligibles ;
- La prise en charge par le Conseil départemental de **zones humides situées sur le Domaine Public Fluvial** dans le cadre d'Autorisations d'Occupation Temporaire à titre gracieux signées avec l'État ;
- **L'augmentation de certains taux d'intervention de 50 à 80%**, en particulier pour les dépenses liées à l'évaluation ou l'actualisation des plans de gestion.

En 2022, de nouveaux espaces naturels protégés en Haute-Garonne



En 2022, sur la commune de Castillon-de-Larboust, **5 nouvelles zones humides** ont été inscrites au Conservatoire départemental : la zone humide au lac bleu, les zones tourbeuses du lac des Graux, le lac vert, le ruisseau à l'est du lac noir et le ruisseau de la Houradade. Avec les 3 sites déjà inscrits en janvier 2021, **ce sont désormais 82,96 hectares qui sont protégés sur la commune**. Afin de créer une **zone tampon** autour de ces 8 zones humides, la commune a également souhaité classer les zones d'estives qui les entourent en **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Au total, **ce sont 1 618 hectares qui sont maintenant classés ENS**. Ce site est une Zone de Protection Spéciale au titre de Natura 2000. Des espèces remarquables y sont observées comme l'Aigle Royal, la Chouette de Tengmalm, le Grand Tétrás, le Lagopède Alpin, le Gypaète Barbu, le Milan Royal, le Faucon Pèlerin et le Pic à dos blanc.

Le "Domaine de la Terrasse", sur la commune de Carbonne, a également été classé Espace Naturel Sensible en 2022 : **13 parcelles** sont concernées, pour une surface de **2,59 hectares**. Ce classement vient renforcer la **protection du patrimoine forestier** contre le changement climatique. Les inventaires, réalisés par des étudiants en formation dans les métiers de la gestion et de la préservation des espaces naturels, ont permis de **recenser et d'assurer le suivi de la biodiversité** du site. Les espèces sous statut de protection suivantes y ont été observées : 10 espèces de mammifères dont 9 espèces chiroptères protégées, et 25 espèces d'oiseaux. En outre, parmi les habitats naturels inscrits en Natura 2000 présents sur le site, une cave d'une surface de 400m² représente un enjeu majeur car elle abrite une grande colonie de chauve-souris.

Enfin, lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, **4 415 hectares de la Vallée d'Oô ont été classés Espaces Naturels Sensibles**. La Vallée d'Oô est un site emblématique de la Haute-Garonne, d'une extrême richesse en matière de biodiversité. De nombreux **étages de végétation** sont représentés dans cette vallée (collinéen, montagnard, subalpin, alpin, nival) et sont situés en zone Natura 2000 et inventoriés en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Le périmètre de l'ENS est également inclus dans le futur Parc Naturel Régional Barousse Pyrénées Comminges. On peut noter la présence **d'espèces emblématiques de flore, et une faune particulièrement variée** avec des cortèges de lépidoptères, des orthoptères bien représentés et de nombreux odonates. On y observe aussi de nombreux passereaux, rapaces et des mammifères tels que le Desman des Pyrénées (espèce endémique), loutres, isards, marmottes et des galliformes de montagne, telle que la perdrix grise. Par ailleurs, **18 sites de la Vallée d'Oô ont été classés au Conservatoire départemental des zones humides**, pour 53 hectares : ces sites se situent sur une propriété communale, sur des marais d'altitudes, des tourbières et des zones marécageuses.

EN CHIFFRES

Plus de
11 000
hectares
classés
Espaces Naturels Sensibles
depuis 2016

Près de
500 hectares
inscrits
au Conservatoire
départemental des zones
humides depuis 2021

► Vers une gestion durable des forêts

Après l'été 2022, le plan « Arbres et Forêts » s'enrichit d'un volet de prévention et de lutte contre les feux de forêts

En juin 2022, le Conseil départemental a adopté son premier programme en faveur de **la protection et de la valorisation des arbres et forêts** du territoire. Engagement majeur de la collectivité en matière de reconquête de la biodiversité, **le Plan « Arbres et Forêts »** a été conçu dans une perspective d'adaptation au changement climatique. Il s'appuie sur une **démarche de concertation citoyenne** puisque le Syndicat Haute Garonne Environnement et le Conseil départemental ont organisé, en novembre 2021, **un grand colloque public sur ce thème**, avec le botaniste Francis Hallé et l'ingénieur forestier Ernst Zürcher. Ce colloque, pensé comme une contribution à l'écriture du futur plan départemental en faveur des arbres, a rassemblé tous les acteurs de proximité engagés dans cette démarche aux côtés du Département.

Devant l'aggravation du **risque de feux de forêts** mis en lumière au cours de l'été 2022, l'Assemblée départementale s'est mobilisée en adoptant, lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, un **Plan de prévention et de lutte contre les feux de forêts**. Ce plan spécifique s'appuie sur 3 constats : le risque est majeur partout en Haute-Garonne, la saison des feux s'allonge avec les canicules tardives, et les bons gestes face au risque sont méconnus. Son contenu a été co-construit avec les principaux partenaires du Département, dont **le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31)** et les services de l'État. Il s'agit notamment d'intensifier la **formation** des élus des territoires et des agents, et de renforcer le matériel mis à disposition sur le terrain. Ce plan permettra également d'apporter une assistance aux collectivités locales dans **la sensibilisation du grand public** aux bons comportements, et de soutenir plus largement la sylviculture (entretien, reboisement, etc.) et la voirie forestière pour **les plantations d'essences résilientes et adaptées** suite à une destruction par un feu de forêt.

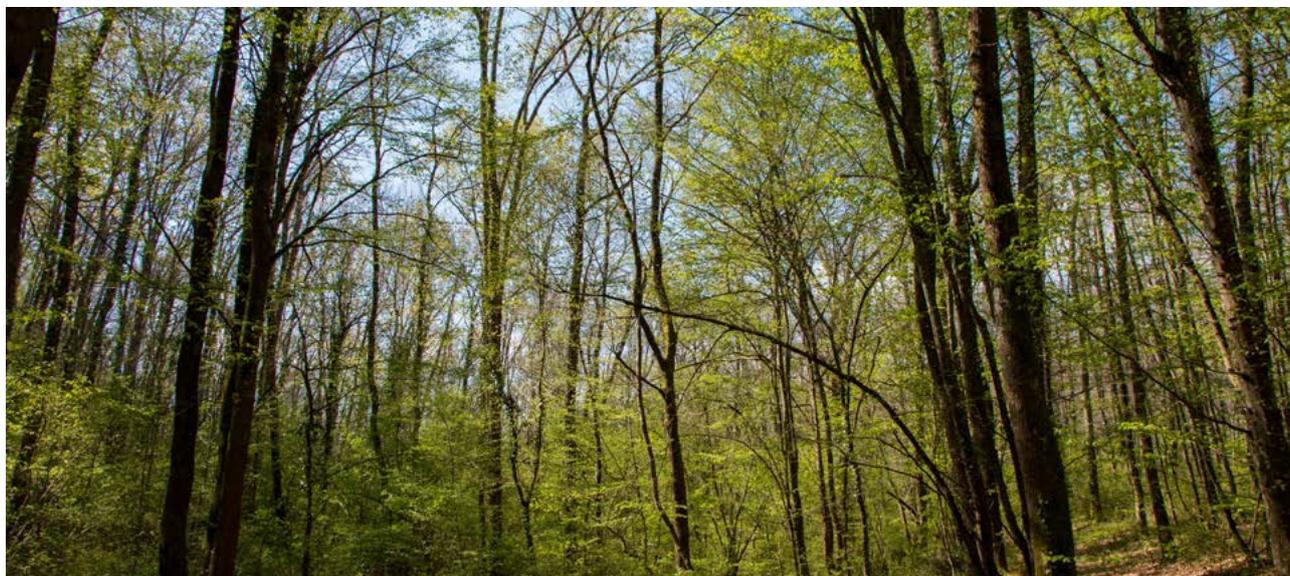
Le nouveau plan « Arbres et Forêts »

6 axes, 33 mesures :

+ 1 000 hectares de forêts classés en ENS d'ici 2027

+ 20 km de haies plantées /an

- Préservation des arbres isolés et champêtres et/ou remarquables
- Contribution à la production de plants locaux
- Promotion d'une filière bois locale et durable
- Adaptation et résilience face au changement climatique avec les acteurs de la recherche et du territoire, etc.



Une nouvelle démarche d'aménagement durable pour la Forêt de Bouconne et la Forêt de Buzet

Véritable poumon vert de la Haute-Garonne, la Forêt de Bouconne est le plus grand Espace Naturel Sensible du territoire. Entre 2017 et 2021, le Département a en effet classé 2025,67 hectares du massif forestier de Bouconne afin de mettre en œuvre des mesures qui concilient fréquentation du public et protection de la biodiversité. Le 19 septembre 2022, le Conseil départemental et le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne ont signé un **contrat de projet d'aménagement durable du site pour la période 2022-2026**. Ce contrat prévoit une coopération autour de **38 projets** structurants, avec un soutien financier d'envergure pour les activités sportives et culturelles, les mobilités douces, l'alimentation, la pédagogie et la préservation du patrimoine forestier. Parmi les actions, figurent la rénovation énergétique de la base de loisirs, la réalisation d'un nouvel espace pour les enfants du centre de loisirs, l'installation de panneaux pédagogiques sur le patrimoine naturel, le développement des circuits courts pour la restauration collective du centre de loisirs ou encore l'aménagement d'un parcours cyclable entre la Forêt de Bouconne et l'Hôtel du Département. Enfin, le Conseil départemental prendra en charge à 100 % la **réalisation des inventaires faune et flore**, ainsi que l'élaboration du **Plan de Gestion cadre 2023-2027 de l'ENS Forêt de Bouconne**.

“

L'urgence climatique et l'inquiétante extinction du vivant nous imposent aujourd'hui de prendre des mesures concrètes et immédiates pour préserver notre planète. C'est le constat de la COP 15 sur la biodiversité qui vient de s'achever à Montréal. À l'échelle du Département, la préservation des espaces naturels et de notre patrimoine forestier représente un levier majeur pour atténuer les changements climatiques et écologiques en cours.

PASCAL BOUREAU
Président de Haute-Garonne
Environnement

La Forêt de Buzet représente elle aussi un formidable réservoir de biodiversité, à moins de 30 km de Toulouse. Elle s'étend sur 1100 hectares, dont 462,24 hectares appartenant au Conseil départemental et classés Espaces Naturels Sensibles depuis 2016. Lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, le Conseil départemental a adopté un **nouveau plan de gestion de l'ENS Forêt de Buzet-sur-Tarn pour la période 2022-2027**, afin de concilier maintien de la biodiversité, accueil du public et production de bois. Ce nouveau plan vise à répondre aux risques qui pourraient naître d'une fréquentation mal canalisée et du changement climatique, **en particulier des feux de forêts**. 3 bâches à incendie ont été installées sur des zones spécifiques et le carroyage de la forêt (découpage en carrés numérotés) a été réalisé en lien avec le SDIS 31. En outre, le Département va installer **une station météo en forêt** ainsi que **des sondes tensiomètres** réparties au pied des arbres pour suivre en temps réel les impacts du changement climatique sur l'ENS.



PRÉSERVER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans un contexte qui conjugue survenance d'évènements climatiques extrêmes, aggravation des risques de pollutions et multiplication des scandales sanitaires, le Laboratoire 31 EVA et les conseillers agro-environnement du Département exercent au quotidien des missions essentielles au service de la santé et de la qualité de vie en Haute-Garonne. En parallèle, le Département a décidé de renforcer son action pour lutter contre toutes les formes de pollutions.

► Des ressources internes dédiées à la qualité environnementale



Les missions du Laboratoire départemental EVA pour la qualité de vie et la santé

Le Laboratoire départemental EVA (Eau-Vétérinaire-Air), direction du Conseil départemental, est un service public à caractère industriel et commercial et un organisme indépendant de grande référence, qui exerce **une mission indispensable pour la qualité de vie et la santé** des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

En 2022, le Conseil départemental a alloué **1,33 M€ au fonctionnement du Laboratoire** pour assurer ses prestations de veille sanitaire en Santé Publique Vétérinaire, ses missions d'épidémiologie-surveillance, de gestion de la prophylaxie et de surveillance des zoonoses. Il accompagnera également le Laboratoire dans **son projet de modernisation**, actuellement à l'étude, afin de maintenir un haut niveau de service public.

“

Le Conseil départemental entend jouer pleinement son rôle dans les domaines de la santé publique, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre toutes les formes de pollution. De ce point de vue, le Laboratoire départemental 31 EVA constitue un fleuron du service public, de grande référence et de haute expertise, qui exerce une mission indispensable pour la qualité de vie des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.»

SABINE GEIL GOMEZ

vice-présidente
du Conseil départemental en charge
du Patrimoine et du Personnel

Le Laboratoire 31 EVA garantit **la qualité des eaux** et contribue à la protection de la santé et de l'environnement à travers l'analyse de la qualité de l'eau potable, le suivi des stations d'alerte, le contrôle des eaux de rivières et des eaux souterraines, ou encore le suivi des stations de traitement des eaux usées et de l'épandage des boues. Il participe aussi à l'analyse de **la qualité de l'air**, en partenariat avec ATMO Occitanie (Observatoire régional de l'air). Il agit également pour garantir **la sécurité alimentaire**, en particulier **dans la restauration scolaire**, à travers l'analyse des terres, les contrôles qualité dans la restauration collective (cantines, collèges, restaurant administratif) et la surveillance de l'hygiène des locaux.

Enfin, le Laboratoire 31 EVA intervient dans **la détection des risques épidémiologiques** liés à des bactéries et des virus, dans le monde animal et végétal. Il a fait preuve d'une réactivité exemplaire lors des crises sanitaires récentes en étant l'un des premiers laboratoires à faire les tests ESB lors de la crise de la vache folle en 2001, ainsi que ceux de la grippe aviaire en 2008 et 2015. Durant la pandémie de Covid-19, le Laboratoire a contribué au **dépistage du coronavirus**. Depuis, il a renforcé ses techniques de détection des virus dans l'environnement. Son personnel très compétent en bactériologie, en immunologie, en biologie moléculaire et en virologie, et ses moyens matériels lui permettent d'intervenir dans le diagnostic de nombreuses zoonoses de classe 3 et la recherche de micro-organismes très pathogènes.



L'expertise des conseillers agro-environnement pour garantir la sécurité alimentaire

La Haute-Garonne est le seul Département à proposer un accompagnement de proximité aux exploitations en déployant sur le terrain, au plus près des réalités agricoles, un réseau de **conseillers agro-environnement**, techniciens polyvalents et experts dans différents domaines (arboriculture, viticulture, élevage ovin, apiculture). Le soutien qu'ils apportent aux exploitants **fragilisés par les crises successives** est aujourd'hui indispensable afin garantir la sécurité alimentaire, mais aussi la préservation des emplois agricoles sur le territoire.

Les **27 conseillers agro-environnement** du Département maillent ainsi l'ensemble du territoire haut-garonnais, dans un souci de proximité et d'opérationnalité avec les agriculteurs, avec une offre de prestations diversifiée :

- Accompagner et sensibiliser à **l'agroécologie** : réduction de la pollution par les nitrates et les phytosanitaires, prévention des risques d'érosion des sols, préservation des sols et de la biodiversité, lutte contre l'embroussaillage et la déprise agricole, amélioration de l'autonomie fourragère des élevages, conversion à l'agriculture biologique ;
- Accompagner **les projets agricoles innovants et durables** ;
- Proposer un appui technique au développement des circuits courts ;
- Favoriser **les nouvelles installations agricoles et œuvrer au maintien des installations existantes** dans les territoires ruraux ;
- Apporter **méthodes et expertises aux collectivités** qui s'intéressent aux enjeux agricoles de leur territoire ;
- Soutenir les secteurs agricoles touchés par **des crises conjoncturelles ou structurelles** : suite aux **gelées printanières en 2021 et 2022** qui ont provoqué des dégâts irréversibles dans les vignes, les conseillers agro-environnement - dont un est spécialisé en viticulture - expérimentent et évaluent, en coopération avec les exploitants volontaires, de nouvelles méthodes pour parer aux effets de ces gelées et trouver des solutions techniques agroécologiques de long terme capables de protéger les cultures.

Nouvel épisode de grippe aviaire en Haute-Garonne : les services du Département mobilisés

En janvier 2022, un premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été identifié en Haute-Garonne dans la basse-cour d'un particulier. Les poules infectées ont été abattues, entraînant la mise en place dès le 5 janvier, par arrêté préfectoral, d'un périmètre réglementé sur 25 communes de la Haute-Garonne. Dès le 13 janvier, le Conseil départemental a décidé de **soutenir les éleveuses et les éleveurs** dont l'exploitation serait menacée par cet épisode de grippe aviaire. **Les conseillers agro-environnement** ont pris contact avec les exploitations pour identifier leurs besoins, les accompagner dans les démarches administratives et faciliter leur mise en relation avec les bons intervenants. Le Département leur a également proposé la prise en charge d'une **intervention en urgence du conseiller élevage du Laboratoire 31 EVA** pour mettre en place des mesures de biosécurité liées à l'épizootie et le financement des analyses demandées lors de la sortie des volailles et non prises en charge par l'Etat. Cette aide a représenté une prise en charge de 650 à 1 100 € par exploitation. Le président du Conseil départemental a également interpellé le Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation pour demander la mise en place rapide de l'indemnisation des pertes de non-production. Enfin, pour les éleveuses et les éleveurs les plus fragilisés, **la mise en relation avec les services sociaux** du Département a été facilitée, de même que l'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA).

► Des engagements concrets pour lutter contre les pollutions

La lutte contre les perturbateurs endocriniens

Dès 2019, le Département a signé la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». Lancée par le Réseau Environnement Santé, cette charte invite les collectivités à s'engager dans une démarche visant à réduire l'exposition des populations et des écosystèmes aux perturbateurs endocriniens. Très concrètement, le Département travaille chaque jour à **diminuer l'exposition aux perturbateurs endocriniens à tous les niveaux**, dans l'alimentation, le choix du mobilier, l'entretien des textiles ou encore l'entretien des routes départementales :

- Par l'utilisation de produits ou de matériels sans perturbateurs endocriniens ;
- Dans les collèges, par la valorisation d'une alimentation bio et l'incitation à des achats alimentaires en circuits courts avec le dispositif MIAM31 ;
- Par le soutien aux agriculteurs dans leur évolution vers l'agroécologie, afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Par la réduction drastique de l'usage des pesticides dans l'entretien des routes départementales.

Enfin, **le Laboratoire 31 EVA** a investi depuis 15 ans en moyens humains et en matériel de haute technologie pour être le premier laboratoire public sur la région Occitanie capable de mener **les analyses nécessaires** aux recherches sur les perturbateurs endocriniens.



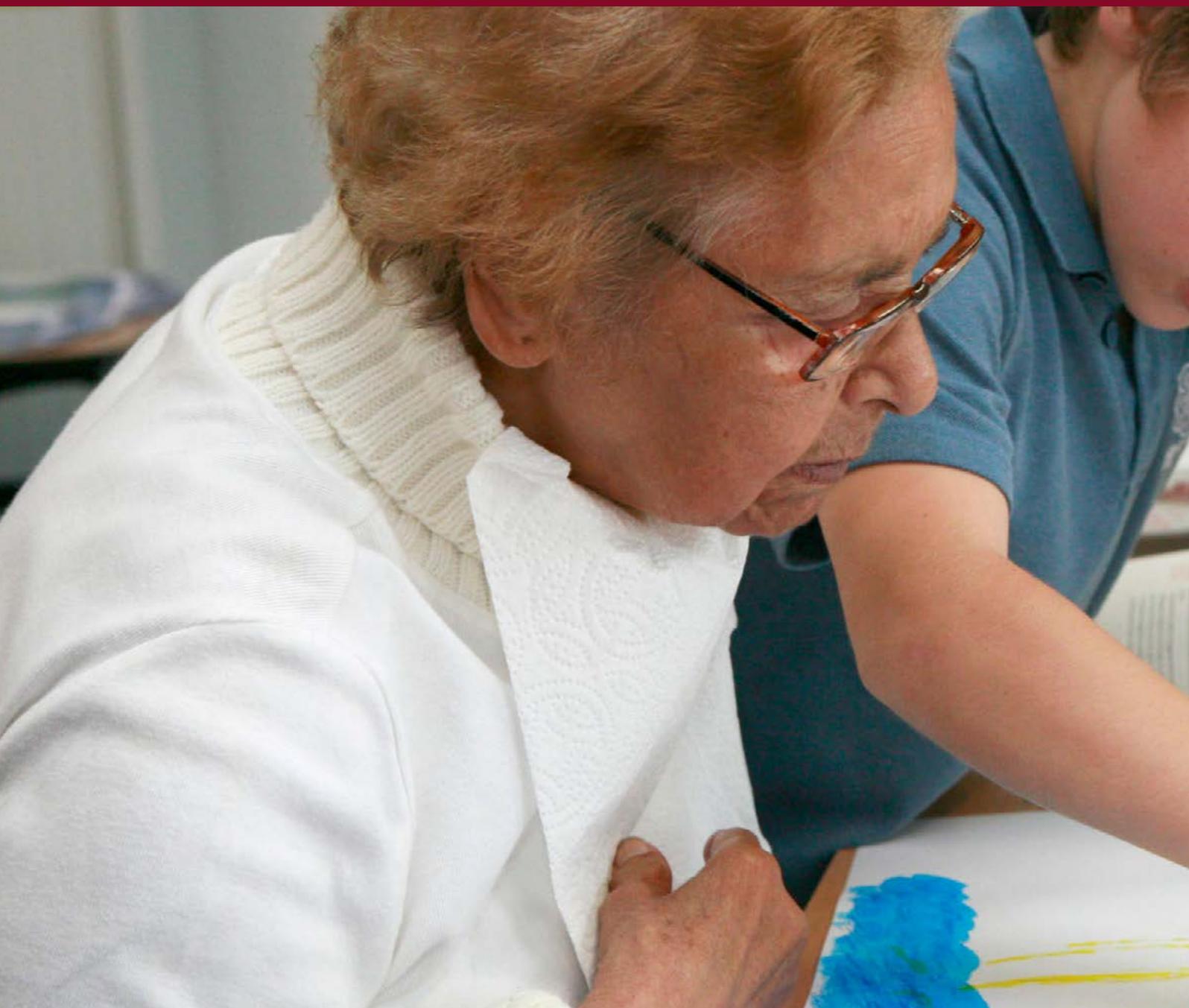
De nouvelles mesures pour préserver la qualité de l'air et de l'eau

Lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, le Conseil départemental a renouvelé son **partenariat avec ATMO Occitanie (Observatoire régional de l'air)** en faveur de la qualité de l'air. Le Laboratoire 31 EVA collabore avec ATMO Occitanie depuis de nombreuses années pour les **analyses de l'air ambiant**. Le laboratoire effectue les analyses et ATMO Occitanie gère l'interprétation des résultats, notamment sur les pollutions par retombées atmosphériques, les analyses d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, les analyses des métaux dans l'air et dans les retombées atmosphériques ou, plus récemment, la détermination de la concentration en molécules phytosanitaires (pesticides) dans l'air ambiant. Le Laboratoire 31 EVA est ainsi l'un des laboratoires experts sur ce sujet en France.

S'agissant de la qualité de l'eau, le Département a décidé **d'étendre la protection du réseau des stations d'alerte** à des zones où la population n'en bénéficiait pas, spécifiquement sur **les rivières du Tarn et de l'Ariège**. Ces dispositifs sont stratégiques puisque plus de 90 % des Haut-Garonnais sont alimentés par de l'eau prélevée en rivière. Ils permettent de **mesurer en continu les ressources en eau potable** provenant de la Garonne, de **détecter d'éventuelles pollutions** et de mesurer les caractéristiques physico-chimiques du milieu en amont des usines de production d'eau potable concernées. L'exploitation du réseau de stations d'alerte est effectuée par les équipes du Laboratoire 31 EVA. Après études, 3 nouveaux sites d'implantation ont été retenus, à proximité des limites du département :

- **Sur le Tarn, à Rabastens**, pour protéger les usines de production d'eau potable de Buzet-sur-Tarn et de Villemur-sur-Tarn ;
- **Sur l'Agout, à Giroussens**, pour protéger les mêmes usines ;
- **Sur l'Ariège, à Saverdun**, pour protéger l'usine de production d'eau potable de Calmont.

Cet investissement représente un coût de **550 000 €** pour le Département.





AXE

3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Alors que l'épidémie de Covid-19 a plongé le pays dans une crise économique et sociale de grande ampleur et que la guerre en Ukraine bouleverse les relations et les équilibres économiques mondiaux, en 2022, plus que jamais, le Conseil départemental continue de renforcer son bouclier social pour protéger les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais, lutter contre la précarité et œuvrer pour une société plus solidaire et plus inclusive.



Faire vivre les valeurs de solidarité et d'humanisme : soutien à SOS Méditerranée pour l'inconditionnalité du sauvetage en mer

Depuis trois ans, le Département soutient l'association S.O.S Méditerranée à hauteur de 100 000 € par an pour lui permettre d'exercer ses trois missions fondamentales « Sauver, protéger, témoigner » :

- Secourir les personnes en détresse en mer grâce à ses activités de recherche et de sauvetage,
- Protéger les rescapés, à bord de son navire ambulance, en leur prodiguant les soins nécessaires jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr,
- Témoigner du drame humain qui se déroule en Méditerranée centrale.

Egalement engagé aux côtés de l'antenne toulousaine de l'association qui compte 30 bénévoles, le Département a décidé d'accompagner **un nouveau projet de sensibilisation autour de la question des migrants dans les collèges haut-garonnais.**

En janvier 2021, le Conseil départemental de la Haute-Garonne était déjà signataire de « **l'appel de 28 collectivités pour l'inconditionnalité du sauvetage en mer** », publié sur le site de France info :

« L'assistance aux personnes en détresse en mer est non seulement une **obligation morale**, valeur cardinale chez les marins, mais aussi un devoir inscrit dans les textes internationaux et dans le corpus législatif français. (...) Des citoyennes et des citoyens décidés à agir afin de ne plus laisser mourir des milliers de femmes, hommes et enfants affrètent des navires et leur portent secours. Ainsi a été créée en 2015 SOS Méditerranée. (...) Parce qu'elle nous montre **le cap du refus de l'indifférence** et que nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas, en cohérence avec les actions déjà menées par nos collectivités pour **l'accueil et l'intégration des personnes exilées**, nous, élu-e-s, maires et président-e-s d'intercommunalités, de conseils départementaux et régionaux avons décidé, avec nos assemblées locales, de soutenir SOS Méditerranée et d'affirmer collectivement **l'inconditionnalité du sauvetage en mer.** »

Le 5 novembre 2022, l'Hôtel du Département a accueilli **une grande soirée de mobilisation** organisée par l'association S.O.S Méditerranée, alors que des centaines de rescapés étaient encore bloqués en mer en attente d'un port d'accueil. Entre le 22 et le 29 octobre 2022, près de 1000 personnes ont été secourues en Méditerranée par quatre navires de sauvetage. À bord de l'Ocean Viking, 234 rescapés ont attendu près de trois semaines (contre 2 à 3 jours habituellement) pour pouvoir débarquer en lieu sûr. L'état de santé des réfugiés était critique. Après un appel urgent des organisations humanitaires et maritimes, et un bras de fer entre la France et l'Italie, le navire a finalement accosté à Toulon.

► Le Département renforce son bouclier social

En 2022, la solidarité au coeur des priorités du Département

Parce que la solidarité est la mission première du Conseil départemental, en 2022 ce sont **51 % des dépenses totales** de la collectivité - soit **923,65 M€** - qui ont été consacrés à l'action sociale. Ce budget, **en hausse constante**, traduit l'engagement du Département de la Haute-Garonne en faveur des plus précaires, des plus fragiles et des classes moyennes modestes, impactés par le contexte de crise. A côté du versement des aides financières, le Département déploie **un service social de proximité** sur l'ensemble de la Haute-Garonne avec son réseau de **30 Maisons des Solidarités (MDS)**, réparties en 90 points d'accueil, et la **plateforme téléphonique Haute-Garonne Solidarités**. Plus de **1 400 professionnels** de l'action sociale et médico-sociale répondent ainsi quotidiennement aux besoins des usagers à travers un **accompagnement personnalisé** : personnes en situation de précarité, enfance, famille, personnes âgées et personnes en situation de handicap. En 2022, **38 000 ménages** ont bénéficié d'un accompagnement dans les Maisons Des Solidarités.



Face à une crise qui s'installe dans la durée et touche des publics jusque là inconnus des services sociaux, le Conseil départemental place **l'innovation sociale** au cœur de son engagement en s'employant à proposer de **nouveaux dispositifs d'aides** permettant d'adapter le système de solidarité aux nouvelles formes de précarité. En 2022, il a notamment reconduit **le dispositif des bons solidaires** imaginé durant la crise sanitaire. Déployés dès le mois de mars 2020, ces bons d'une valeur de 150 € à 300 € selon la situation familiale sont destinés aux personnes et aux familles précarisées pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité. Depuis avril 2020, le Conseil départemental a délivré **154 680 bons solidaires** pour un montant total de **24,7 M€**. Plus de **10% des bénéficiaires** sont des **primo-demandeurs** et n'avaient jamais eu recours aux services sociaux auparavant.

Associer les personnes bénéficiaires du RSA aux décisions qui les concernent

En décembre 2022, le Département a organisé la **Journée annuelle des bénéficiaires du RSA**. Lancée en 2017, cette concertation réunit chaque année plus de 100 personnes - bénéficiaires du RSA volontaires, élus, professionnels de l'insertion du Département et acteurs locaux partenaires - afin de mieux accompagner et de favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle a déjà permis la mise en œuvre d'actions concrètes visant à optimiser les relations entre la collectivité et les bénéficiaires du RSA, en favorisant notamment une meilleure connaissance et compréhension des démarches administratives. Lors de cette journée annuelle, les participants ont pu échanger sur les représentations du monde de l'entreprise et de l'emploi, et sur les leviers de la motivation à travers l'entraide entre pairs et le partage d'expériences. En 2022, **36 000 personnes** ont bénéficié du RSA en Haute-Garonne. Le Conseil départemental propose l'accompagnement personnalisé de chaque bénéficiaire par un référent et il soutient, au titre du Programme départemental d'Insertion, plus de 150 associations de terrain (linguistique, santé, insertion par le sport, mobilité etc.) qui peuvent être mobilisées à l'appui des parcours individuels.

Préserver le pouvoir d'achat des familles dans le contexte inflationniste

Dans cette même logique de solidarité, le Conseil départemental est particulièrement attentif à préserver le pouvoir d'achat des familles. C'est la raison pour laquelle, en 2022, il a maintenu **la gratuité des transports scolaires** pour les élèves de la maternelle au lycée sur le territoire de Tisséo. En 2022, la prise en charge du transport scolaire a concerné de **plus de 41 000 élèves** - dont **1 554 élèves en situation de handicap**. Cette mesure représente pour les familles **une économie annuelle de 612 € par élève**. Le Département assure également la **gratuité des transports publics pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les personnes de 65 ans et plus**. En 2022, cela a concerné **18 700 personnes**, pour un budget de **6,3 M€**.

Parmi les engagements forts du Département, **l'aide à la restauration scolaire** permet elle aussi de soutenir les familles haut-garonnaises en compensant, intégralement ou à **50 %**, les frais de restauration de leurs enfants scolarisés au collège. Dans le contexte d'inflation qui pénalise les plus modestes, et parce que le déjeuner représente parfois le seul repas consistant et équilibré de la journée, les élus départementaux ont décidé de **renforcer l'aide à la restauration scolaire des collégiens lors de la rentrée scolaire 2022**. La révision du barème a permis de relever les seuils des quotients familiaux ouvrant droit à la gratuité des frais de restauration. Ainsi, **pour l'année scolaire 2022-2023, plus de 500 collégiens supplémentaires** bénéficient de l'exonération totale des frais de restauration scolaire. Pour les familles, cela représente **une économie pouvant aller jusqu'à 500 € par an**. La prise en charge de cette mesure représente un coût annuel estimé à environ **6,3 M€**. Le Département a par ailleurs décidé de **ne pas augmenter les tarifs des repas pris au collège en 2023**.

Enfin, en avril 2002, le Conseil départemental a renouvelé son engagement en faveur **des crèches à vocation d'insertion professionnelle**. Ce dispositif permet de proposer **une offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans dédiée aux parents en recherche d'emploi**, en lien avec les crèches des territoires. L'objectif vise à réduire les inégalités sociales et à renforcer l'accès des familles les plus modestes aux structures Petite enfance, en leur permettant de bénéficier d'une place d'accueil ainsi que d'un accompagnement personnalisé. Le Conseil départemental est engagé depuis le lancement de cette démarche en 2018, dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Au titre de sa compétence Enfance et Famille, le Département délivre les agréments pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). En 2022, **14 établissements supplémentaires** ont été labellisés crèches AVIP en

EN CHIFFRES

Transport scolaire gratuit

pour 41 000 élèves de la maternelle au lycée (secteur Tisséo), représentant une économie annuelle de 612 € par élève pour les familles

- **91% des élèves demi-pensionnaires en Haute-Garonne (collèges publics et privés)**
- **21 852 élèves bénéficient de l'aide à la restauration scolaire (soit 42 % des demi-pensionnaires)**
- **9 129 élèves bénéficient de la gratuité totale, et environ 12 723 d'une gratuité à 50 %**

Coût moyen d'un repas par élève = environ 8€

Prix du repas pour les familles

(pour 2022 - 2023)

= 3,50€

Haute-Garonne. Au total, **52 structures** sont engagées dans la démarche, ce qui représente **1 728 places agréées sur le territoire**.

« Avec un budget volontariste, le Conseil départemental renforce son engagement en faveur du pouvoir d'achat des familles, dans un contexte d'inflation inédit depuis 40 ans. Parce que les crises pénalisent d'abord les plus précaires, le Département entend plus que jamais jouer son rôle de chef de file des solidarités en Haute-Garonne, et démontrer sa capacité à innover pour répondre aux nouvelles formes de précarité » Arnaud Simion, vice-président du Conseil départemental en charge de l'Action sociale de proximité, des Maisons des solidarités et de l'Insertion

La Haute-Garonne, territoire expérimentateur du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

La crise sanitaire a malheureusement fait basculer **de nouvelles catégories de la population** dans la pauvreté et l'inactivité. La dégradation du tissu économique s'est traduite au plus fort de la crise par une augmentation de 8 % du taux de chômage et de 10 % du nombre de bénéficiaires du RSA en Haute-Garonne. Pour autant, les perspectives de recrutement existent dans de nombreux secteurs d'activité à la faveur de la reprise économique annoncée. Dans ce tournant, **la réconciliation des besoins des entreprises et de la population en recherche d'emploi** constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Le Conseil départemental a donc décidé de s'impliquer pleinement dans le projet de **Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) haut-garonnais**, projet lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juillet 2021 par le Gouvernement, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. La candidature portée par le Conseil départemental en lien avec Pôle Emploi et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a été retenue **pour les années 2022 et 2023**.

Le SPIE est un consortium **de plus de trente acteurs de l'insertion, de l'emploi et de l'entreprise**. Il vise à renforcer **la coordination opérationnelle** des professionnels de l'insertion afin d'optimiser l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail. En 2022, le Département pilote a recruté **une équipe de quatre animateurs SPIE**. En lien avec l'Etat, Pôle Emploi et l'ensemble des partenaires, il a lancé officiellement le 14 septembre **le réseau départemental de 150 référents SPIE**, constitué de professionnels des diverses institutions en charge de l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des publics (Maisons des Solidarités, référents Jeunes majeurs, référents ACTI PRO, Pôle Emploi, Missions locales, PLIE, CAP Emploi, autres partenaires du Programme départemental de l'Insertion comme les Maisons de chômeurs, etc.). **Une banque d'actions** doit permettre la montée en charge d'une culture commune et le rapprochement avec les entreprises du territoire en difficulté de recrutement.

Ce projet s'adresse à **tous les publics sans emploi** : bénéficiaires du RSA, mères isolées avec enfants, jeunes majeurs accompagnés et jeunes à fortes difficultés sociales, personnes sans emploi de plus de 50 ans, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, etc. La convention de financement du SPIE a été signée le 25 novembre 2022. Les actions déployées dans le cadre du SPIE sont cofinancées avec l'État. Le Département y alloue **un budget 93 000 €** et assure la **coordination opérationnelle** du dispositif.



Avec un budget volontariste, le Conseil départemental renforce son engagement en faveur du pouvoir d'achat des familles, dans un contexte d'inflation inédit. Parce que les crises pénalisent d'abord les plus précaires, le Département entend plus que jamais jouer son rôle de chef de file des solidarités en Haute-Garonne, et démontrer sa capacité à innover pour répondre aux nouvelles formes de précarité.

ARNAUD SIMION

vice-président du Conseil départemental en charge de l'Action sociale de proximité, des Maisons des solidarités et de l'Insertion

► L'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : une nécessité

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a résolument orienté l'ensemble de sa politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans l'objectif de bâtir **une société plus inclusive**. Ce concept d'inclusion repose sur deux principes majeurs : **l'accessibilité** - il appartient à la société de tout mettre en œuvre pour permettre à la personne d'être un citoyen à part entière - et **la compensation** -

la société se doit d'attribuer des aides adaptées aux besoins de chacun. Une philosophie dont le Conseil départemental s'est emparé depuis déjà plusieurs années et réaffirmée en 2022, avec **un budget volontariste de 410,65 M€** consacré à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

EN CHIFFRES

Personnes âgées et/ou en situation de handicap :

32 910 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

9 218 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

135 478 bénéficiaires des droits ouverts à la Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH

27 522 bénéficiaires de l'offre enrichie de téléassistance du Département

Etablissements et services :

3 031 places dans 78 établissements et services pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap

12 781 places dans 182 établissements spécialisés dans l'accueil des personnes âgées

180 services d'aide et d'accompagnement à domicile

2 décembre 2022 : Journée de l'inclusion au Département

Le 2 décembre 2022, à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental a organisé **deux tables rondes** autour de **l'accès aux soins, et de la conjugalité et la sexualité des personnes en situation de handicap**. Ces thématiques, essentielles pour réussir le défi de l'inclusion, font l'objet d'une recherche en sociologie soutenue financièrement par le Département. Le Conseil départemental participe également à la mise en place du Centre de ressource INTIMAGIR qui vise notamment à promouvoir de façon positive la vie intime, affective, sexuelle, relationnelle et la parentalité des personnes vivant avec un handicap.

Durant cette journée, **des collégiens** ont pu assister à la présentation de la **Bande Dessinée "Atypiques"** en présence de son auteur et de Jonathan Hivernat, vice-champion du monde de rugby à XIII fauteuil. Cette BD a été réalisée dans le cadre d'une expérimentation originale menée par le Conseil départemental en 2019, laquelle a consisté à réunir des enfants et adolescents de 6 à 16 ans, avec et sans handicap, autour d'ateliers, pour **élaborer ensemble des outils d'inclusion**. Le dessinateur a suivi un atelier photo mis en place lors de ces rencontres et retrace dans cette BD les situations vécues par ces enfants et adolescents dont certains étaient présents pour témoigner de leur expérience inédite auprès des collégiens.

Des politiques publiques pour prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement

Pilotée par le président du Conseil départemental, la **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)** réunit chaque année différentes institutions (caisses de retraite, Agence Régionale de Santé, etc.) autour d'un objectif : développer une stratégie collective afin de prévenir la perte d'autonomie en apportant, à partir d'un diagnostic précis des besoins et des attentes de chaque territoire, un soutien financier à des initiatives locales.

Le Conseil départemental a adopté le **programme d'actions 2022** de la Conférence des financeurs et voté un budget de **plus de 2 M€** pour le développement de **165 projets de prévention de la perte d'autonomie** proposés par des associations, des établissements publics ou des mutuelles, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus. Ces actions innovantes et **gratuites pour les bénéficiaires** ont notamment pour objectif de :

- Préserver au mieux le lien social, par la prévention de l'isolement et de la solitude, l'aide à la mobilité, ou encore l'initiation à Internet, l'organisation de sorties culturelles et d'ateliers manuels,
- Prévenir les chutes, favoriser une activité physique adaptée et une nutrition équilibrée par la mise en place d'ateliers sportifs variés ou d'ateliers cuisine,
- Favoriser le maintien à domicile.

Un **"forfait autonomie"** est également alloué aux résidences autonomie du département pour la création de **nouvelles actions innovantes** afin de prévenir la dépendance des résidents.



“
Chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental promeut une société inclusive qui permette à chacune et à chacun de disposer des mêmes droits et des mêmes opportunités pour s'épanouir, s'émanciper et s'accomplir en tant qu'individu et citoyen.

ALAIN GABRIELI
vice-président
du Conseil départemental
en charge des Personnes âgées,
des Personnes handicapées
et de l'Accès aux soins

La Haute-Garonne est par ailleurs l'un des rares départements à proposer un **service de téléassistance gratuit**. En 2022, ce sont **27 522 abonnés** qui ont bénéficié du service « **Téléassistance 31** » destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap par l'écoute et le traitement, toute l'année, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, de tous les appels émis à partir de l'équipement mis à leur disposition.

Enfin, le Conseil départemental est très fortement engagé dans la **lutte contre l'isolement** :

- A travers le **repérage des personnes isolées en situation psychologique compliquée**, pour les accompagner vers des structures de soutien psychologique : **600 personnes par semaine** sont ainsi contactées par les services du Conseil départemental. En parallèle, des dons de livres sont effectués par la Médiathèque départementale en direction des personnes âgées isolées.
- Avec la **plateforme Ammy31** qui poursuit son déploiement : communauté numérique gratuite, sécurisée, sans publicité et garantissant la stricte confidentialité des données personnelles, cette plateforme permet aux personnes âgées ou en situation de handicap de **rester en contact avec leur famille et leur entourage**. Elle leur permet également de bénéficier d'informations sur les actions de prévention déployées en Haute-Garonne et financées par la CFPPA. Les personnels des Maisons départementales de proximité, qui accompagnent les personnes aux usages numériques, ont été formés à son utilisation.

Des logements sociaux inclusifs et intergénérationnels pour vivre en autonomie le plus longtemps possible

Des logements sociaux inclusifs et intergénérationnels pour vivre en autonomie le plus longtemps possible

La part des plus de 60 ans dans la population haut-garonnaise augmente chaque année et représente aujourd'hui plus de 20 % de la population du département. D'ici 2030, 50 000 personnes auront plus de 60 ans selon les données de l'INSEE. Chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées, le Conseil départemental, **avec le Groupe des Chalets**, s'engage pour permettre de bien vieillir en Haute-Garonne, en **luttant contre l'isolement**.

Les offres innovantes de logements sociaux inclusifs et intergénérationnels du Groupe des Chalets, permettent de vivre en autonomie le plus longtemps possible, tout en favorisant le lien social. Parmi ces offres, la **nouvelle résidence "Parc Romane"** située rue Louis Plana à Toulouse fait partie du **dispositif "Chalets Seniors"**. Sur les 183 logements que compte la résidence, 64 sont classés "Chalets Seniors" et labellisés Habitat Seniors Services Plus (HSS Plus). Les abords et les parties communes de ces appartements sont aménagés pour faciliter la mobilité et l'accès des locataires (ascenseur ou mains courantes). À l'intérieur, le logement est adapté pour le confort et la sécurité des occupants, avec l'installation d'interphones ou de visiophones, de volets roulants motorisés, de commandes d'éclairage à l'entrée de chaque pièce, etc. Pour favoriser les échanges et les rencontres, une salle collective est mise à disposition des locataires au rez-de-chaussée de la résidence, permettant d'offrir une animation sociale et des services de proximité. Actuellement, un premier atelier informatique est proposé aux seniors de la résidence.



Une attention particulière portée aux métiers du soin

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance des métiers du grand âge et de l'autonomie et leur rôle essentiel dans notre société, pour permettre aux plus fragiles de vivre à domicile ou dans des structures adaptées. Ces métiers doivent être reconnus et valorisés, avec des formations de qualité tout au long du parcours professionnel.

En janvier 2022, les élus départementaux ont adopté le soutien à la création de la "Plateforme Autonomie 31" qui vise à répondre concrètement aux principaux défis des métiers du grand âge et de l'autonomie en matière d'emplois et de formation. La plateforme permettra de renforcer l'attractivité de ces métiers, de faciliter les recrutements et les montées en compétences, et de développer des parcours professionnels épanouissants. Le partenariat des institutions, des associations et des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation permettra de valoriser les métiers du grand âge et de l'autonomie notamment auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnels qui travaillent déjà dans ce secteur. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé à soutenir le projet à hauteur de **150 835 € sur 3 ans**, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie et Toulouse Métropole.

En février 2022, à l'occasion de la Conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social découlant du Ségur de la Santé, le Gouvernement a annoncé des revalorisations salariales pour les personnels du secteur médico-social travaillant dans les domaines de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile (PMI) ou encore de l'action sociale départementale. Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, s'est mobilisé aux côtés des organisations syndicales pour défendre les professionnels du médico-social, oubliés du Ségur de la Santé, qui sont en première ligne pour répondre à l'urgence sociale et aux besoins des plus fragiles.

Le Département a pris toute sa part dans ce processus de revalorisation salariale en assumant la quasi-intégralité de son financement, que ce soit dans le cadre du complément de rémunération indiciaire des agents tel que prévu strictement par les décrets parus le 30 novembre 2022, ou dans le cadre de l'élargissement volontariste du périmètre d'agents bénéficiant de ces mesures de revalorisations. Au total, **1 567 agents ont bénéficié de ces revalorisations**, ce qui représente un budget 7,67 M€ par an pour la collectivité. Enfin, depuis le début de la crise sanitaire, le Département a joué un rôle essentiel auprès de l'ensemble des acteurs de ces secteurs en contribuant en outre au financement de la prime COVID dans les établissements sociaux et médico-sociaux tarifés, ce qui a représenté un budget de 4 M€.

► Protection de l'enfance : le Département se mobilise pour lutter contre les violences sexuelles sur mineurs

Une coopération institutionnelle renforcée pour protéger les enfants en danger

Le 24 novembre 2022, le Département a organisé le Colloque de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance (ODPE 31) sur la thématique des **violences sexuelles sur mineurs**. Programmé à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, ce colloque a permis de réunir de nombreux spécialistes (sociologue, psychologue, pédopsychiatre, éducateur, etc.) ainsi que des représentants des institutions partenaires de la collectivité (Gendarmerie, Police nationale, Education nationale). L'objectif était de dresser un **état des lieux des violences sexuelles sur mineurs**, d'aborder les problématiques émergentes telles que la hausse des violences entre mineurs, et d'échanger sur les moyens de prévention et les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge des victimes.

A cette occasion, le Conseil départemental a signé le **Protocole d'accord multi-partenarial relatif aux informations préoccupantes et signalements concernant des mineurs en danger ou en risque de l'être**, afin d'améliorer la coordination des actions de prévention et de protection de ces mineurs. Les acteurs engagés aux côtés du Conseil départemental, chef de file de la Protection de l'enfance, dans cette **coopération institutionnelle** sont : la préfecture de la Haute-Garonne, le Tribunal Judiciaire de Toulouse, les parquets de Toulouse et Saint-Gaudens, les services départementaux de l'Education nationale, le CHU de Toulouse, l'Ordre des Médecins de la Haute-Garonne, la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

En Haute-Garonne, une **cellule unique** est chargée de recueillir l'ensemble des signalements préoccupants relatifs aux mineurs : **la CRIP** (Cellule de Recueil de Traitement et d'Evaluation des Informations Préoccupantes), qui dépend directement de l'Aide sociale à l'enfance, gérée par le Conseil départemental. La CRIP dispose d'un **numéro vert départemental** :

0 800 31 08 08 Service & appel gratuits



Un partenariat innovant avec la Gendarmerie nationale pour aborder la notion de consentement dans les collèges

L'année 2021 a été marquée par une forte augmentation des violences sexuelles en Haute-Garonne, notamment en zone gendarmerie. Les statistiques démontrent que ces violences - harcèlements sexuels, agressions sexuelles, viols ou tentatives de viol - commencent de plus en plus jeune avec un nombre de mineurs impliqués en forte hausse. Les auditions réalisées par la gendarmerie tendent à montrer que les jeunes auteurs ne sont pas toujours conscients de la gravité de leurs actes, que la notion de consentement leur est souvent étrangère, tout comme la pornographie influence fortement leur vision de la sexualité.

Face à ce phénomène inquiétant qui touche tous les territoires et tous les milieux sociaux, en 2022 les élus départementaux ont décidé de soutenir le projet porté par la Gendarmerie Nationale dans l'objectif de sensibiliser les jeunes aux violences sexuelles. Cette initiative, baptisée "#CestOuiOuCestRien", a consisté à organiser un concours dans les classes de 4^e des collèges de la Haute-Garonne autour de la réalisation d'un clip vidéo d'une minute trente sur la notion de consentement. Trois scénarios seront sélectionnés par un jury qui proposera aux classes lauréates la réalisation d'un court métrage avec la société NFCA Pictures. Durant trois jours, l'équipe de professionnels formera les jeunes à la réalisation d'un clip sur la base du scénario imaginé. Des récompenses seront décernées aux trois projets sélectionnés lors d'une cérémonie organisée à la préfecture de la Haute-Garonne : la visite de l'antenne du GIGN Toulouse, une visite du Stade Toulousain avec une rencontre des personnalités et une interview d'une célébrité locale dans la classe par les élèves. Ces supports vidéos seront également partagés avec l'ensemble des acteurs sociaux qui œuvrent au quotidien sur ces problématiques.

Ce projet est soutenu par le Préfet de la Haute-Garonne, l'Académie de Toulouse, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la Banque Française Mutualiste, la GMF, la Mutuelle civile de la défense (MCDef), le Stade Toulousain, NFCA, la Caisse nationale de la Gendarmerie et la Mutuelle générale de la Police (MGP).

Le Conseil départemental des enfants et des jeunes accueillis (CDEJA) : une nouvelle instance participative pour les mineurs et les jeunes majeurs

Pour permettre aux mineurs et aux jeunes majeurs de participer à l'élaboration et à l'évolution des politiques départementales de protection de l'enfance qui les concernent, le Département s'est engagé dans une démarche ambitieuse en lançant en 2022 le Conseil départemental des enfants et des jeunes accueillis (CDEJA). A partir d'instances plénières et de groupes de travail dédiés aux jeunes, les élus, directeurs et professionnels en charge de la protection de l'enfance veulent permettre aux enfants placés de donner leur avis et de faire part de leurs propositions d'amélioration des prises en charge réalisées par le Département. Parmi les jeunes participants, des volontaires seront également invités à participer au futur Comité des jeunes de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de Haute-Garonne (ODPE 31).



La protection de l'enfance constitue l'une des politiques publiques majeures du Conseil départemental et reste le premier poste de dépenses sociales, avec plus de 230 M€ consacrés à l'accompagnement des enfants isolés et des mineurs non accompagnés en 2022. Parce qu'il est urgent de faire cesser l'omerta sur ce sujet et de renforcer les dispositifs de prévention et d'accompagnement, cette année le Département a intensifié sa mobilisation pour lutter contre les violences sexuelles commises sur mineurs.

ANNIE VIEU

vice-présidente du Conseil départemental en charge de la Protection de l'enfance et de la Famille

REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vision de l'aménagement du territoire portée par le Conseil départemental se traduit par la recherche du meilleur équilibre entre développement urbain et rural, tout en intégrant les problématiques sociales, économiques et environnementales du territoire. A travers la défense des services publics et des commerces de proximité, le desserrement de l'activité économique, le déploiement de la fibre optique ou encore une politique contractuelle renouvelée qui favorise l'émergence de projets d'avenir, le Conseil départemental s'engage pour faire émerger **un nouveau modèle d'aménagement du territoire, plus durable et plus juste.**

► Défendre le maintien des services publics et des commerces de proximité au cœur des territoires péri-urbains et ruraux

De nouvelles Maisons départementales de proximité ouvrent leurs portes en Haute-Garonne

Depuis décembre 2020, le Conseil départemental déploie son **réseau de Maisons départementales de proximité** afin de répondre aux difficultés liées à l'éloignement des services publics et à la dématérialisation des démarches administratives. Ces nouveaux espaces traduisent la volonté du Département de proposer un service public efficace et proche des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

Ces nouveaux points d'accueil au cœur des territoires proposent d'une part, **un relais des services départementaux** (transports et restauration scolaires, accompagnement des jeunes, conseil agroenvironnemental, conseil énergie, cellule vie associative, etc.) et d'autre part, **un accompagnement personnalisé** aux outils numériques et aux démarches administratives en ligne.

En 2022, **10 nouvelles Maisons départementales de proximité** ont ouvert leurs portes en Haute-Garonne - à Pinsaguel, Belberaud, Saint-Béat, Caraman, Lanta, Saint-Martory, Frouzins, Grenade, Cintegabelle et Salies-du-Salat - **portant déjà leur nombre à 20 sur le territoire.** À terme, ce réseau comptera 40 lieux ouverts au public. Les Maisons départementales de proximité ont permis d'accompagner **près de 28 000 démarches durant l'année 2022.** 9 personnes sur 10 ont été accompagnées en direct, sans avoir besoin d'une orientation vers un autre organisme.

Des engagements pour garantir l'accès aux soins et à la médecine générale de proximité

La Haute-Garonne doit faire face à **une répartition déséquilibrée des médecins généralistes** entre les zones urbaines, péri-urbaines et de montagne. Aussi, depuis le mois de juin 2021 et en partenariat avec **le Conseil de l'Ordre des médecins de Haute-Garonne**, des aides ont été mises en place afin d'**inciter les jeunes médecins** à s'installer dans des zones sous dotées en matière d'accès aux soins, repérées par l'Agence Régionale de Santé Occitanie. **Trois dispositifs d'aides** sont désormais opérationnels pour permettre aux étudiants généralistes en sortie d'études, sous condition de ressources, de démarrer leur activité dans ces zones : des indemnités d'études, des indemnités de stages et une aide au logement. Ils s'engagent en contrepartie à s'installer pendant 5 ans dans une zone où l'offre de soins est insuffisante.

Parallèlement, le Département encourage **la création de Maisons de santé pluridisciplinaires** en concertation avec les communes et intercommunalités, à travers **la nouvelle génération de contrats de territoire** mise en oeuvre en 2022. Il s'agit d'une réelle plus-value pour ces structures de proximité qui sont plébiscitées par les habitants et permettent d'élargir l'offre de soins proposés au cœur des territoires. Grâce à ce dispositif, **7 projets de Maisons de santé** ont déjà été soutenus sur le territoire, pour un budget de 604 198 €.



Santé, prévention, protection pour tous

Face aux inégalités et à une tendance à la dérégulation des systèmes de santé, le Département de la Haute-Garonne place la solidarité territoriale au cœur de son action en matière de prévention, de protection et d'accès aux soins. Objectif : déployer un service public gratuit, de qualité et de proximité pour tous les Haut-Garonnais, notamment les plus fragiles.

La Protection maternelle et infantile (PMI) exerce une mission de santé publique en accompagnant les femmes enceintes et les parents ayant des enfants de 0 à 6 ans. **72 lieux de consultation PMI** sont ouverts en Haute-Garonne avec 39 médecins, 18 sages-femmes et 111 infirmières-puéricultrices. Les 53 psychologues des Maisons des Solidarités peuvent également intervenir sur les questions relatives à la petite enfance. **L'Aide sociale à l'enfance (ASE)** propose quant à elle un soutien aux enfants et à leurs familles en cas de difficultés pouvant compromettre gravement leur équilibre. En 2021, **5 203 enfants** ont été protégés par ce biais. À l'étape charnière de l'adolescence, **la Maison départementale des adolescents (MDA)** constitue un lieu ressource pour les adolescents, les parents et les professionnels. Lieu d'écoute gratuit et confidentiel pour les jeunes de 11 à 25 ans et leurs parents, la MDA propose aussi bien un accompagnement individuel que des ateliers collectifs. Elle réalise en moyenne **1 500 interventions par an**. **Le Centre de Santé Sexuelle** (ex-Centre départemental de planification et d'éducation familiale) intervient de son côté dans **28 lieux de consultation** sur le territoire afin de proposer un accompagnement et une écoute bienveillante. **Plus de 6 600 consultations** y sont réalisées chaque année.

Chef de file des politiques en faveur des personnes âgées, le Département met en place des actions concrètes et innovantes afin de **réussir le défi du "bien vieillir"** en Haute-Garonne. La place de nos aînés dans la société, leur bien-être à domicile ou en établissements, la prévention de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement ou encore le soutien aux aidants, telles sont les grandes orientations qui guident l'action du Conseil départemental.

Enfin, au sortir de la crise sanitaire, la corrélation entre fragilité socio-économique et vulnérabilité en santé est pleinement apparue et a conduit à **la création d'une Mission Promotion Santé Précarité** au sein de la Direction de la Prévention et de la Lutte contre les Précarités. En 2022, cette mission a contribué au **resserrement des liens entre les Maisons des Solidarités et les acteurs de santé de proximité** – notamment les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), ainsi qu'au déploiement de projets avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et l'ARS (Agence Régionale de Santé). De nouvelles offres **en faveur de la santé des publics en insertion** et des actions de médiation en santé ont été développées.

“

Nous considérons que toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais ont droit à un égal accès aux soins à tous les âges de la vie, quel que soit leur lieu de résidence. Chef de file de l'action sociale et des solidarités, le Département se mobilise aux côtés des partenaires de santé pour renforcer la prévention et garantir une médecine générale de proximité.

Émilienne POUMIROL
conseillère départementale déléguée à
l'Accès aux soins

Créade 31 pour soutenir le commerce de proximité

Le maintien des commerces de proximité est un facteur de dynamisme et d'attractivité pour les zones périurbaines et rurales, qui participe à la qualité de vie sur le territoire. Le 21 novembre 2022, le Conseil départemental a organisé la **cérémonie des « CréADEs de l'Avenir »**, au cours de laquelle ont été récompensés les **35 lauréats 2021-2022** du prêt à taux zéro CréADE 31. Le Conseil départemental a lancé ce dispositif en janvier 2017 afin de soutenir les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une activité en milieu rural, par l'attribution d'un prêt à taux zéro et un accompagnement dans le montage de leur projet. Le montant de l'aide financière varie de 2 700 à 9 900 € par bénéficiaire, selon le besoin global de financement du projet, pour une durée entre 3 et 5 ans en fonction du montant accordé. L'obtention de ce prêt, sans garantie et sans intérêt, permet au bénéficiaire de consolider son dossier auprès des organismes bancaires.

Depuis 6 ans, le Département a accordé **141 prêts, pour un budget total de 837 900 €**. Ils ont permis de créer ou maintenir **près de 250 emplois** sur le territoire, principalement dans les secteurs du commerce et de l'artisanat. Les 35 lauréats 2021-2022 démontrent que le Conseil départemental soutient **des projets variés**, parmi lesquels 4 foodtrucks (à Grenade, Capens, Buzet-sur-Tarn et Bessières), un salon de coiffure ambulante à Rieux-Volvestre, une brasserie artisanale à Boulogne-sur-Gesse, une naturopathe à Longages, un menuisier à Thil, une boutique de robes de mariée à Pointis-lnard, ou encore une maraîchère bio à Lavalette. La cérémonie a été l'occasion de découvrir les différents métiers soutenus à travers **l'organisation d'un salon des savoir-faire des lauréats**.



► Le desserrement économique pour favoriser la création d'emplois in situ



Un niveau d'investissement record en 2022 pour soutenir les entreprises locales

Grâce à une gestion financière responsable et rigoureuse, en 2022 le Département a augmenté ses investissements pour soutenir l'emploi local et l'activité économique sur l'ensemble du territoire : ils se sont portés à **274 M€**, soit une augmentation de 100 M€ par rapport à 2015. Cette politique d'investissements très ambitieuse a vocation à s'inscrire sur la durée de la mandature : ce sont ainsi **1,7 milliard €** qui seront investis dans l'économie locale pour **préserv**er les emplois non délocalisables.

A travers sa **Charte de la commande publique** adoptée en 2017, le Conseil départemental soutient les entreprises haut-garonnaises en facilitant l'accès des TPE-PME aux marchés publics de la collectivité. Aujourd'hui, **84 % des investissements du Département** bénéficient à des entreprises d'Occitanie et de Haute-Garonne. Grâce aux clauses d'insertion, **24 % des marchés attribués contiennent un dispositif d'insertion professionnelle**, ce qui représente 275 000 heures de travail réservées aux personnes éloignées de l'emploi. Le haut niveau des investissements départementaux a permis de générer **plus de 5 000 emplois directs et indirects** depuis l'adoption de la Charte de la commande publique. Le Département poursuit son engagement pour des achats publics socialement et écologiquement responsables et adoptera prochainement une nouvelle Charte de la commande publique qui contiendra des objectifs encore plus ambitieux en matière de développement durable.

EN CHIFFRES

274 M€
d'investissements en 2022

1,7 Md€
d'investissements
programmés sur la
mandature

84 % des
investissements bénéficient
aux entreprises d'Occitanie
et de Haute-Garonne

Plus de 5 000
emplois générés sur le
territoire depuis 2017

Un soutien réaffirmé à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale dans les territoires

Alors que la crise économique et sociale a achevé de démontrer la nécessité de repenser le modèle économique dominant, l'économie sociale et solidaire (ESS) propose **une autre façon de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, tout en permettant de créer de l'emploi local**. En apportant un soutien renforcé à ce secteur, le Conseil départemental se positionne en faveur d'un développement plus durable et plus vertueux en Haute-Garonne.

Sur le territoire haut-garonnais, l'ESS représente **4 750 établissements employeurs et 45 630 emplois salariés**, soit 8,7 % des salariés du département dont 81 % dans l'action sociale. Au titre du Programme départemental de l'Insertion, le Conseil départemental soutient **plus de 90 associations** qui oeuvrent dans ce domaine pour lever les freins à l'insertion des publics. Il soutient également **les têtes de réseau et structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)**, soit 41 Ateliers Chantiers d'Insertion, 6 associations intermédiaires et 8 entreprises d'insertion. L'économie sociale et solidaire constitue ainsi un véritable levier au service des parcours des publics en insertion, notamment des bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, depuis juillet 2020, le Conseil départemental met en œuvre **un plan d'actions volontariste** pour renforcer l'économie sociale et solidaire sur le territoire et soutenir le réseau d'acteurs locaux. Dans ce cadre, le **"Fonds de rebond de l'innovation sociale"** permet

d'accompagner l'émergence de projets répondant aux besoins spécifiques des bassins de vie, dans les milieux ruraux, périurbains et de montagne. Ce fonds permet de soutenir une vingtaine de projets par an. En 2022, cela a représenté **un budget de 223 500 €**.

Le 24 novembre 2022, le Département a accueilli **le Mouvement pour l'Economie Solidaire France (MES) qui célébrait ses 20 ans d'existence**. A cette occasion, l'ouvrage "l'Economie solidaire en mouvement" réalisé par Josette Combes, Jean-Louis Laville et Bruno Lasnier et paru aux éditions Erès, a été présenté. Ce livre collectif propose à la fois une analyse du développement de l'économie solidaire et un large éventail des formes qui se sont inventées depuis plus de cinquante ans et inscrites dans le paysage socio-économique en France, mais aussi en Europe et dans le monde.

Quelques jours plus tard, le 3 décembre 2022, **les 2^{es} Rencontres départementales de l'Economie Sociale et Solidaire** se sont déroulées à l'Hôtel du Département sur le thème « Encourager les transitions écologiques et sociales dans nos territoires ». Animée par **"Les imaginations fertiles"**², cette édition a rassemblé l'ensemble des grands acteurs locaux de l'ESS, des porteurs de projets innovants socialement, les tiers-lieux soutenus par la collectivité, ainsi que les élus locaux. Elle a permis d'apporter un éclairage sur les points de convergence entre les initiatives d'utilité sociale et l'action publique. L'objectif est de construire **une stratégie commune** pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Haute-Garonne.



2. « Les imaginations fertiles » est une entreprise coopérative et un tiers-lieu implanté dans le quartier de Bellefontaine à Toulouse, qui propose un espace de travail partagé, une animation collaborative et une diversité des compétences génératrice d'innovation pour permettre à des entreprises de travailler et co-produire autrement.

La pépinière Théogone devient "Ateliers 31", un lieu dédié à l'ESS en Haute-Garonne

En 2022, la pépinière Théogone - située à Ramonville-Saint-Agne dans un bâtiment départemental - se transforme pour devenir **une plateforme dédiée à l'économie sociale et solidaire qui porte le nom "Ateliers 31 – Innovations sociales et solidaires"**. Cette reconversion, impulsée par le Conseil départemental, a pour objectif de créer une vitrine des solutions innovantes conçues et soutenues par le Département dans le cadre de ses compétences. Ainsi, les "Ateliers 31" proposeront deux activités principales :

- **l'hébergement sur le court ou moyen terme de structures de l'économie sociale et solidaire** ayant une activité à fort impact social, sociétal et environnemental (bureaux de 10 à 30 m², ateliers privatifs d'une surface de 60 à 105 m² et postes de travail individuels au sein de plateaux partagés),
- **l'accueil et l'organisation d'événements** (réunions, formations, séminaires, conférences) qui vont permettre la mise en réseau et le partage d'expériences en matière d'initiatives solidaires des acteurs du territoire.

Avec les Ateliers 31, le Conseil départemental crée **un outil structurant** autour de l'économie sociale et solidaire sur le territoire qui permettra **l'essor de ce modèle de développement économique vertueux** et plus que jamais nécessaire.



L'économie sociale et solidaire propose une autre façon de produire et de répartir les richesses, les services et les biens. Elle place l'humain au cœur des priorités en privilégiant le partage et la solidarité, tout en permettant de créer de l'emploi local. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental soutient et accompagne cette vision humaniste d'une économie source d'emplois solidaires et locaux.

ISABELLE HARDY

vice-présidente
du Conseil départemental en charge
de la Diversification et du desserrement
économique, de l'Économie sociale
et solidaire et de l'Emploi local

De nouvelles zones d'activités en Haute-Garonne

Chef de file en matière d'aménagement du territoire, le Conseil départemental entend favoriser le dynamisme et l'attractivité de tous les bassins de vie et préserver ainsi l'emploi local, en particulier dans les territoires périurbains et ruraux. Pour cela, il déploie **un service d'accompagnement global, technique et juridique**, visant à soutenir les communes et les intercommunalités dans la réalisation de leurs projets de développement et d'aménagement, comme **la création de nouvelles zones d'activités génératrices d'emplois in situ**.

Le 17 septembre 2022, le Conseil départemental a participé à l'inauguration de **la zone d'activités Géléa à Montsaunès**, synonyme pour les années futures d'attractivité économique et de création de nouveaux emplois sur ce bassin de vie. Ce projet, qui vient compléter la zone d'activités de Saint-Martory, témoigne du volontarisme de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et du dynamisme du sud de la Haute-Garonne. Le Département a accompagné ce projet, porté par la Communauté de communes, **de sa conception à sa réalisation**. Il a également soutenu financièrement **la réalisation des infrastructures liées à la zone** (voirie, aménagements paysagers, réseaux de télécommunication, etc.), à hauteur de 473 000 €. La zone d'activités de Montsaunès s'étend sur une superficie de 10 hectares et propose la commercialisation de 24 lots **desservis par la fibre optique**.

► L'aménagement numérique du territoire pour renouveler les façons de travailler et de se déplacer



Le déploiement de la fibre optique représente un enjeu majeur pour le dynamisme et l'attractivité de nos territoires périurbains et ruraux. Le Conseil départemental porte l'ambition d'être une collectivité pilote en matière de transition numérique, tout en œuvrant pour l'inclusion des publics éloignés des nouveaux usages digitaux.

VICTOR DENOUVION
conseiller départemental
délégué au Numérique



La Haute-Garonne 100% connectée en 2022 : défi relevé !

En favorisant une meilleure répartition de l'activité économique aujourd'hui concentrée sur l'agglomération toulousaine, l'arrivée de la fibre optique représente **un enjeu majeur pour l'emploi local** dans les territoires périurbains et ruraux. Elle participe également à **l'essor de nouvelles pratiques** telles que le télétravail, le coworking, le développement des tiers-lieux ou encore la télémédecine. Le Conseil départemental souhaite donc encourager l'émergence des nouveaux usages du numérique qui constituent **une alternative crédible aux déplacements de toutes natures**, permettant à la fois de lutter contre l'engorgement routier, la pollution urbaine, et d'améliorer l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.

Conformément à l'engagement pris en 2015, **l'année 2022 a marqué l'achèvement du déploiement de la fibre optique** sur l'ensemble du territoire haut-garonnais avec 278 000 prises installées. La Haute-Garonne est ainsi **l'un des premiers départements français** à proposer la couverture à 100 % du territoire en fibre optique, soit trois ans avant l'échéance de 2025 fixée par le Plan France Très Haut-Débit initié par l'Etat. Ce déploiement a été réalisé par le syndicat mixte **Haute-Garonne Numérique** et son prestataire **Fibre 31**. L'arrivée du très haut-débit va permettre de favoriser un égal accès aux usages numériques et notamment aux services publics en ligne. Elle constitue pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne **un investissement de 13,6 M€**, aux côtés des communautés de communes membres de Haute-Garonne Numérique.

La Haute-Garonne est par ailleurs l'un des départements français où la commercialisation du réseau public est la plus dynamique avec **le seuil des 100 000 abonnés à la fibre optique franchi à l'été 2022**, ce qui représente un taux de raccordement de 43 % des prises commercialisables.

Désormais, pour les réseaux publics, une nouvelle phase s'engage afin de conforter l'infrastructure publique, en assurer sa pérennité, sa résilience mais aussi garantir une continuité du service et une maîtrise des tarifs d'accès au haut débit en instituant **un véritable service universel profitable à tous**.

Vers un numérique inclusif et responsable

Au-delà de l'accès au très haut débit, **l'égalité face au numérique** repose sur la capacité des personnes à s'approprier et à maîtriser ses utilisations. C'est pourquoi la question des usages numériques est une priorité pour le Conseil départemental qui renforce ses actions pour favoriser **l'inclusion numérique** de tous les publics.

En 2022, le Département a participé à **la 22^e édition de la Mêlée numérique** dont il est partenaire depuis 2015. Il a notamment accueilli la journée de clôture de l'évènement, laquelle a permis d'aborder **les enjeux de l'inclusion numérique**, avec "Numérique en commun(s) Occitanie", et **de la e-santé**, avec la délégation ministérielle au Numérique en Santé. Le Département a également remis **les Trophées Homo et Femina Numericus** qui récompensent des personnalités œuvrant pour le développement du numérique et de l'innovation sur le territoire.

Le Conseil départemental est particulièrement engagé sur ces thématiques, notamment à travers **le réseau des Maisons départementales de proximité**. Déployées depuis 2020 sur le territoire haut-garonnais, elles proposent un accompagnement personnalisé aux usages du numérique et à la réalisation des démarches administratives en ligne. **Les ambassadeurs départementaux** de ces lieux d'accueil sont de plus en plus sollicités par le public sur la plateforme "Mon espace santé", lancée en janvier 2022 par l'Etat. Par ailleurs, le Département propose **des Pass numériques** (co-financés par l'Etat) permettant d'accéder gratuitement à des ateliers de formations sur l'utilisation des outils numériques afin d'acquérir une autonomie dans la vie quotidienne.

Le Département était également présent à **l'Université du Très Haut Débit 2022** qui s'est déroulée à Toulouse en octobre 2022. Ce grand rendez-vous annuel des acteurs de l'aménagement numérique, organisé par la fédération InfraNum avec idealCO et l'Avicca, a réuni plus de 1 000 industriels et collectivités de toute la France. Le Département de la Haute-Garonne a été un partenaire majeur de cette édition toulousaine qui a permis d'aborder les grands chantiers à venir de la transition numérique **pour des territoires connectés et durables**.

Enfin, le Conseil départemental a participé aux **Rencontres de l'Esprit critique**, organisées à Labège par Willy Lafran, président fondateur de la société Freya Games. La deuxième édition de ce festival proposait 60 événements gratuits à destination du grand public et des professionnels autour des mécanismes de la désinformation, des sciences cognitives de l'éducation et de la pensée critique. Le Conseil départemental agit concrètement **pour la sensibilisation des jeunes aux médias et aux enjeux du numérique**. Il est partenaire de la société Freya Games, qui déploie dans les collèges le jeu pédagogique Agent 001 sur la gestion des données personnelles sur internet. A travers le Parcours laïque et citoyen au collège, il propose aussi près de 40 actions spécifiques autour de l'éducation aux médias, internet et la lutte contre le harcèlement.



► Une démarche intégrée de développement durable pour accompagner les projets d'aménagement des communes



La nouvelle politique de solidarité territoriale au rendez-vous de la transition écologique

La Haute-Garonne compte 586 communes et connaît de fortes disparités territoriales entre les zones urbaines, périurbaines, rurales, et de montagne. **Les contrats de territoire** ont constitué en 2016 le premier acte d'un nouveau dialogue initié avec chaque commune, chaque communauté de communes et chaque communauté d'agglomération du territoire. **Véritables outils de planification**, ils ont permis de renforcer l'efficacité de la politique de solidarité territoriale du Département en instaurant **une vision prospective et partagée** portant sur **la création d'équipements publics** répondant directement aux besoins des habitants. Ils représentent aujourd'hui une aide majeure pour le maintien d'un service public de qualité et pour la vitalité des bassins de vie périurbains et ruraux. Dans le cadre des contrats de territoire, déjà **plus de 3 300 équipements publics** ont fait l'objet d'un soutien financier de la part du Conseil départemental, dont bon nombre répondent aux enjeux du développement durable :

- **Près de 10 M€** d'aides financières du Département ont permis de financer des travaux de rénovation, d'isolation, de chauffage et d'éclairage afin de lutter contre les « passoires thermiques » afin de proposer **des équipements publics qui répondent aux exigences de performance énergétique actuelles** ;
- Pour favoriser **l'essor des mobilités douces**, l'Assemblée départementale a voté en mars 2022 **une nouvelle enveloppe annuelle de 3M€** afin de soutenir les collectivités dans leurs projets d'aménagement de pistes cyclables de proximité, tandis que près de **800 000 €** sont consacrés à l'aménagement de chemins piétonniers.

En 2022, dans l'objectif de répondre toujours plus efficacement aux besoins et aux problématiques des territoires, le Département a fait évoluer le dispositif avec **la nouvelle génération de contrats de territoire** (signés avec les communes) **et de projets** (signés avec les intercommunalités). Ils comportent **des évolutions majeures au service de la transition écologique** avec :

- **L'éligibilité de nouveaux projets**, tels que les parcs et accroche vélos, les grainothèques, les achats de véhicules électriques ou encore les installations de bornes de recharge pour ces véhicules ;
- La volonté d'impulser une réelle démarche d'aménagement durable du territoire en intégrant **les pôles ou les sites d'importance écologique de la Haute-Garonne** dans les nouveaux contrats de projets territoriaux signés avec les intercommunalités, à savoir la Forêt de Buzet, la Forêt de Bouconne, la Vallée de la Save et de la Seygouade et la Vallée d'Oô.

En parallèle de ce soutien financier, le Département propose aux collectivités locales **une offre en ingénierie diversifiée** qui se déploie **dès la conception des projets**. La **plateforme d'appui aux territoires** mobilise ainsi plus de 200 experts du Département ainsi que ses partenaires (CAUE, Haute-Garonne Environnement, Réseau31, SDEHG31, etc.) pour répondre efficacement aux demandes des élus locaux. Des **formations** leur sont proposées dans les domaines de la transition écologique ou la sobriété foncière, ainsi que la diffusion d'informations sur des exemples de bonnes pratiques, des dossiers de fond sur la consommation foncière, l'eau, les arbres et les forêts, les modalités d'évaluation environnementale, la loi climat et résilience, etc.

Coup d'accélérateur sur la formation des élus locaux à la transition écologique

Haute-Garonne Ingénierie – Agence Technique Départementale (HGI-ATD31) est un organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, la formation des élus locaux aux enjeux climatiques et écologiques revêt un rôle déterminant pour amorcer les transformations nécessaires dans les territoires. C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration de HGI-ATD31 a voté en 2022 l'organisation de 7 formations consacrées à la thématique de l'environnement/écologie qui seront proposées dans le cadre de l'offre 2023 :

- Des clés pour engager son territoire dans la Transition Ecologique
- L'arbre : comment le protéger et l'intégrer dans ses politiques publiques
- La conservation des chemins ruraux et leur valorisation en chemins de randonnée
- Repenser la cour d'école Un potentiel de renaturation et de bien être des usagers
- Sensibilisation et prévention des feux de végétation et de forêts
- Sobriété foncière et qualité des opérations d'aménagement
- Lutte contre l'Artificialisation des sols – Le Z.A.N.

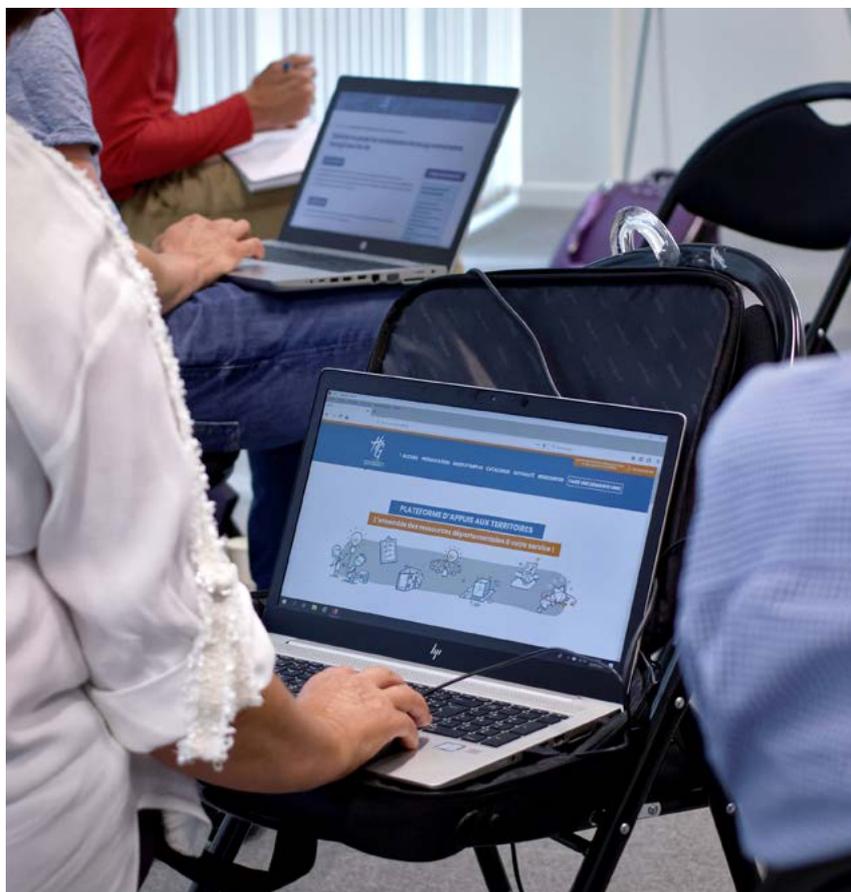
Les formations sont déployées l'ensemble du territoire départemental afin de favoriser la participation du plus grand nombre d'élus. Elles sont animées par des experts du Conseil départemental, du CAUE, du SDIS31, de HGI-ATD en collaboration avec la Direction du développement DT31 ou des associations.

“

Face aux défis immenses qui nous attendent, les solutions viendront des territoires. Cette conviction forte qui anime le Conseil départemental l'a conduit à faire évoluer sa politique de soutien aux communes et aux intercommunalités, afin de faire rimer solidarité territoriale et transition écologique au service d'un modèle d'aménagement du territoire plus durable et plus juste.

MARYSE VEZAT-BARONIA

vice-présidente du
Conseil départemental en charge
des Finances, de l'Aménagement
et du développement des territoires,
de la Prospective et du Numérique



Un arsenal de dispositifs pour accompagner les initiatives locales qui s'inscrivent dans une logique d'aménagement durable

Face aux défis qui nous attendent, le Département est aujourd'hui convaincu que les solutions viendront des territoires comme en atteste déjà **le foisonnement d'initiatives locales**, porteuses de sens et d'innovation sociale, qui seront demain motrices dans l'émergence d'un nouveau modèle de société. Devant l'inadaptation des règlements d'aides dits « classiques », le Conseil départemental s'emploie à déployer **un arsenal de dispositifs permettant d'accompagner ces projets issus de l'intelligence territoriale**. Grâce à des critères d'éligibilité souples et des modalités d'accompagnement sur mesure, ces dispositifs permettent aujourd'hui de soutenir **les initiatives locales innovantes** qui s'inscrivent pleinement dans **une logique d'aménagement durable du territoire**.

Pionner de ces dispositifs, « **Carte Blanche** » a vu le jour en 2018 afin de soutenir les initiatives innovantes et porteuses pour le développement territorial et l'emploi local :

- Des projets innovants ou expérimentaux, **tournés vers demain** ;
- Des projets qui apportent **des réponses aux enjeux de développement du territoire**, et un effet levier et porteur pour l'emploi ;
- Des projets **participatifs ou pensés collectivement** ;
- Des projets **durables qui favorisent la transition écologique** ;
- Des projets intégrant **la dimension sociale et solidaire**.

En 2019, le Département a renouvelé l'accompagnement proposé aux communes dans leurs projets d'aménagement des centres-bourgs avec le **dispositif « Cœur de vie »**. Parce qu'elle constitue **une alternative « au tout étalement urbain motorisé »**, la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs des communes constitue un enjeu majeur dans l'aménagement durable du territoire. Avec ce dispositif, le Conseil départemental apporte un soutien financier et technique aux communes dans **leurs réflexions d'aménagement**, tout en s'appuyant sur les règlements en vigueur et en mobilisant les aides existantes de manière coordonnée et optimisée.

En limitant les déplacements domicile-travail, les tiers-lieux contribuent quant à eux à réduire les émissions de CO₂, tout en améliorant la qualité de vie des travailleurs. Ils s'inscrivent aussi pleinement dans l'objectif de redynamisation des centres-villes, l'accueil de nou-

veaux travailleurs permettant de faire vivre les services et les commerces de proximité. Pour ces raisons, le Département a décidé de mettre en œuvre un **dispositif dédié visant à favoriser l'émergence de ces espaces** sur le territoire. En 2022, **10 tiers-lieux** ont été accompagnés financièrement pour un montant de 67 953 € en investissement et 83 224 € en fonctionnement (4 sont des tiers-lieux publics et 6 relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire). En parallèle, **une quarantaine de tiers-lieux** du territoire continuent d'être accompagnés en ingénierie.

Pierre angulaire de **la relocalisation de l'écosystème alimentaire, les circuits courts** contribuent au développement d'une économie plus juste et rémunératrice pour les agriculteurs, tout en garantissant aux consommateurs la traçabilité de produits sains. Le Conseil départemental est déjà très engagé pour **favoriser l'émergence des filières courtes en Haute-Garonne** à travers les aides directes allouées aux agriculteurs, le plan en faveur de la qualité alimentaire au collège ou encore la mise à disposition d'outils favorisant la commercialisation de produits locaux. Le **plan d'actions « circuits courts »**, adopté le 26 mai 2020, s'inscrit dans la complémentarité avec ces initiatives départementales.







AXE 4

L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

Le Département porte l'ambition d'offrir à tous les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais, quels que soient leur origine sociale et leur lieu de résidence, **les meilleures chances pour réussir, s'accomplir et réaliser leurs projets**. Faire de l'école le lieu de l'émancipation, répondre aux aspirations de la jeunesse, favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive, recréer le sentiment d'appartenance commune et faire vivre la démocratie de proximité : le Conseil départemental se mobilise en faveur de l'épanouissement des habitantes et des habitants de la Haute-Garonne.

L'ÉMANCIPATION ET L'ACCÈS À LA CONNAISSANCE AU CŒUR DU PROJET DÉPARTEMENTAL



Le Conseil départemental s'attache à défendre un système scolaire qui offre **les mêmes chances de réussite à tous les collégiens** à travers des investissements permettant de répondre à la forte démographie scolaire, un projet éducatif ambitieux, la mixité sociale à l'école ou encore l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs de la République. Pour construire la société de demain, il est aujourd'hui essentiel de prendre en compte les aspirations de la jeunesse, dans la diversité de ses réalités sociales et territoriales. C'est pourquoi, au-delà du cadre scolaire, le Département propose une véritable politique publique **en faveur des jeunes haut-garonnaises**.

► Un système scolaire qui offre les mêmes chances de réussite à tous les élèves

5 nouveaux collèges pour accueillir les élèves haut-garonnais

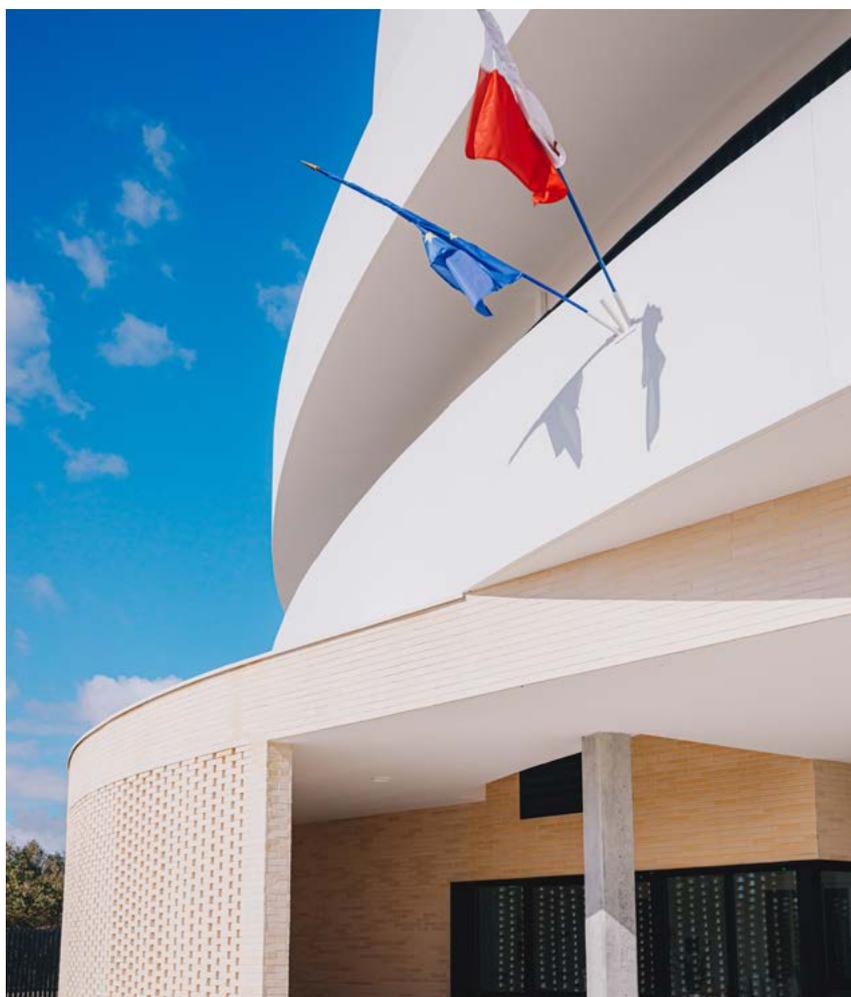
La Haute-Garonne attend plus de 3 000 nouveaux collégiens d'ici 5 ans, et déjà 1 000 **élèves supplémentaires** ont été accueillis dans les établissements lors de la rentrée scolaire 2022. Afin de répondre à cette forte pression démographique, le Conseil départemental a engagé un programme ambitieux de construction-rénovation des collèges en Haute-Garonne : **22 opérations de construction et réhabilitation** sont programmées à l'horizon 2028, pour un budget de 420 M€.

En 2022, la rentrée scolaire a été marquée par l'ouverture de **5 nouveaux collèges à Beauzelle, Seysses, Cintegabelle et Toulouse (Saint-Simon et Guilhermy)**, pour atteindre 100 collèges publics au total sur le territoire. Tous ces nouveaux établissements sont **conçus pour répondre à de multiples enjeux** : ce sont des collèges à taille humaine, aménagés de manière à favoriser un climat scolaire serein et apaisé, adaptés aux enseignements d'aujourd'hui, connectés, exemplaires en termes de performance énergétique et ouverts à la diversité sociologique du territoire.

Ouverture des collèges Saint-Simon et Guilhermy à Toulouse : le Département tient ses engagements en faveur de la mixité sociale

Lors de la rentrée de septembre 2022, les établissements toulousains situés dans les quartiers Saint-Simon (boulevard Eisenhower) et Guilhermy ont ouvert leurs portes aux élèves de 6^e, 5^e et 4^e. Ces collèges, d'une capacité de 600 places chacun, ont été construits **dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges**, initié en 2017 par le Conseil départemental. Ce plan concerne les 5 collèges classés Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) de Toulouse, pour un budget de 56 M€. Il prévoyait notamment la fermeture des collèges Raymond Badiou (été 2020) et Bellefontaine (été 2022) qui concentraient plus de 85 % d'élèves issus de familles défavorisées et des taux d'échec scolaires importants.

Les deux nouveaux établissements ont été construits **dans des secteurs socialement mixtes** afin de garantir un équilibre social des effectifs qui favorisent la réussite scolaire de tous les élèves. La sectorisation de ces deux collèges a fait l'objet d'une **concertation citoyenne à l'automne 2021**, avec l'ensemble des parties prenantes, avant d'être adoptée par les élus départementaux en janvier 2022. Par ailleurs, **des projets pédagogiques spécifiques** sont proposés aux élèves dans ces deux nouveaux établissements, autour des arts vivants (Saint-Simon) et des métiers de l'image (Guilhermy) dont la mise en œuvre est accompagnée par le Conseil départemental.



“

Pour rompre les logiques du déterminisme social et faire de l'école le lieu de l'intégration citoyenne, le Conseil départemental s'attache à promouvoir un système scolaire qui offre les mêmes chances de réussite à tous les élèves. Renforcer l'égalité des chances, c'est d'abord anticiper la très forte démographie scolaire en Haute-Garonne et investir afin que chacun puisse étudier dans des établissements adaptés aux enseignements d'aujourd'hui, connectés et exemplaires en termes de performance énergétique.

VINCENT GIBERT

vice-président du Conseil départemental en charge de l'Éducation, de la Vie associative, des Valeurs de la République et de la Mémoire

Rentrée scolaire 2022 : un projet éducatif toujours plus ambitieux

En parallèle de ce grand plan d'investissements, le Département déploie au sein des collèges un projet éducatif ambitieux afin d'offrir **les meilleures chances de réussite et d'épanouissement** aux élèves :

- **Le Parcours Laïque et Citoyen pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté**

Le Conseil départemental déploie le Parcours laïque et citoyen (PLC) dans les 121 collèges publics et privés du département, en partenariat avec l'Éducation nationale et le monde associatif du territoire. Ce dispositif, intégralement financé par la collectivité, offre gratuitement aux enseignantes et aux enseignants un catalogue d'actions innovantes, portées par des partenaires associatifs, pour favoriser l'apprentissage de la laïcité et des valeurs républicaines. Le PLC a été étendu aux classes de CM2 lors de la rentrée de septembre 2021, et il est désormais proposé **aux élèves de CM1 depuis la rentrée scolaire 2022**. Pour l'année scolaire 2022-2023, l'offre s'est enrichie de **63 nouvelles actions** et **21 nouvelles associations partenaires**. Au total, 173 acteurs (associations, organismes, services du Conseil départemental, etc.) proposent aujourd'hui 294 actions innovantes dans le cadre du PLC. Le Département consacre chaque année **un budget de 900 000 €** à la mise en œuvre de ce dispositif.



- **Les Ateliers du midi pour améliorer le climat scolaire**

En Haute-Garonne, **91 % des collégiens sont demi-pensionnaires**. Depuis la rentrée scolaire 2020, le dispositif « les Ateliers du midi » permet de proposer aux élèves, durant la pause méridienne, des activités qui participent à l'amélioration du climat scolaire. Ces ateliers, portés par les établissements et soutenus financièrement par le Département, encouragent la réalisation d'actions citoyennes, culturelles, ludiques ou sportives pour favoriser le vivre-ensemble, la mixité et l'émulation. Les animations proposées sont **libres d'accès et gratuites**. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, **27 collèges** ont bénéficié d'une subvention (d'un montant global de 68 500 €) pour mettre en place **79 ateliers**, sous des formes très variées : jeux de société, théâtre, musique, sport, expériences scientifiques, etc.

- **L'éducation artistique et culturelle au collège**

En partenariat avec l'Éducation nationale, le Département propose **9 parcours d'éducation artistique et culturelle** dans les collèges (autour du cinéma, de la danse, de la musique, de la bande dessinée, de l'éducation aux médias et à l'information, etc.) afin d'éveiller la sensibilité des jeunes, favoriser la pratique artistique et généraliser l'accès au spectacle. Par ailleurs, de nombreuses actions sont proposées aux jeunes tout au long de l'année par la Médiathèque départementale, le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, le Musée de l'Aurignacien, le Musée archéologique départemental et la Direction départementale des Arts vivants et visuels. **13 118 collégiens** ont ainsi bénéficié d'un parcours ou d'une action d'éducation artistique et culturelle en 2021-2022. Les parcours d'éducation artistique et culturelle représentent **un budget de 123 000 €** entièrement financé par le Département.

- **Faciliter l'accès à la lecture et aux ressources culturelles**

En octobre 2022, la **Médiathèque départementale** a ouvert son fonds documentaire numérique aux élèves de 4^e et de 3^e. Le nouveau **portail « Emedia31 »** est accessible via l'ENT (Espace Numérique de Travail) collège. Il propose **gratuitement** l'accès à de nombreuses références spécifiquement sélectionnées pour un public adolescent en littérature, musique, cinéma. Les films sont accessibles uniquement en période de vacances scolaires. La plateforme fonctionne selon **un système de prêt** de document pour une période donnée, sur le modèle du prêt en médiathèque.



- **Favoriser l'activité physique chez les collégiens**

Le Conseil départemental travaille en étroite collaboration avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et les Comités départementaux olympiques et sportifs afin de proposer aux collégiens des actions en lien avec les grands événements sportifs et les sensibiliser à l'importance de l'activité physique et sportive. Durant l'année 2021-2022, de nombreux événements ont été programmés avec les collégiens : rencontres avec des sportifs de haut niveau (le basketteur Tony Parker et le joueur de tennis français Hugo Gaston), participation à la finale UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) de handball au Palais des sports à Toulouse, ou encore découverte de la station Luchon Superbagnères lors de la Journée olympique du 23 juin 2022.

- **Des collèges plus inclusifs avec de nouvelles classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)**

Le Conseil départemental est pleinement mobilisé pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, notamment en accompagnant l'ouverture des classes ULIS. Il est également associé à la création des **Pôles inclusifs d'accompagnement spécialisés**, mis en place par l'État à la rentrée 2019, dans l'objectif de proposer un accompagnement mutualisé pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et des établissements. Lors de la rentrée scolaire 2022, **6 nouvelles ULIS** destinées à l'accueil en milieu ordinaire d'enfants en situation de handicap ont ouvert dans les collèges Les Violettes à Aucamville, Montesquieu à Cugnaux et les nouveaux collèges de Beauzelle, Guilhermy, Saint-Simon et Seysses. Le Département a accompagné ces ouvertures en adaptant les locaux aux besoins spécifiques des élèves et en attribuant du matériel numérique.

Ces ouvertures portent à **79 le nombre de collèges publics du département accueillant des ULIS**. Le Conseil départemental gère par ailleurs le **transport des élèves en situation de handicap**, dont la gratuité a été maintenue en 2022.

- **Le programme DISPO pour l'égalité des chances**

Ce programme, développé par **Sciences Po Toulouse** et labellisé "cordées de la réussite", a pour mission de révéler et d'accompagner - par un **tutorat étudiant** - les ambitions d'élèves de lycées et de collèges issus de milieux défavorisés ou de zones rurales vers les études supérieures longues et les parcours post-bacs dits "d'excellence". Depuis la rentrée scolaire 2021, le dispositif initialement proposé aux élèves de 3^e a été **étendu aux classes de 4^e**. Pour l'année scolaire 2021-2022, le dispositif a ainsi été proposé à **près de 200 élèves de 7 collèges haut-garonnais** : Bellefontaine, George Sand, Jolimont (Toulouse), Voltaire (Colomiers), Louisa Paulin (Muret), Leclerc (Saint-Gaudens), et Bertrand Laralde (Montréjeau). En juin 2022, le Département a reçu les élèves de 4^e issus de l'ensemble des 17 collèges d'Occitanie participant à DISPO pour l'événement **"Tête de l'emploi"**. Les collégiens ont pu notamment restituer les travaux menés au cours de l'année sur la thématique "genre et orientation" qui vise à déconstruire les représentations sur les caractéristiques genrées des métiers. Le Conseil départemental et Sciences Po Toulouse ont signé en juin 2016 une convention cadre de partenariat qui prévoit, pour le soutien du programme DISPO, un accompagnement financier annuel de 2 000 € par collège. Ce partenariat a été **renouvelé jusqu'en 2024**.

Mixité sociale au collège : le Département partage son expérience

Les 15 et 16 février 2022, le Conseil départemental a accueilli **les Rencontres nationales de la mixité sociale à l'école** organisées par le Réseau Mixité sociale à l'école du CNESCO (Centre national d'étude des systèmes scolaires) /CNAM (Conservatoire national des arts et métiers). Ces Rencontres ont pour objectif de partager, d'analyser et de valoriser les différentes expériences menées par les territoires en France, afin de **construire un référentiel commun de politique publique** dans ce domaine. Organisées sous forme de tables rondes et d'ateliers, elles permettent de croiser les regards des chercheurs, des institutions compétentes, et des acteurs en charge de leur mise en œuvre sur le terrain.

Depuis 2017, le Département de la Haute-Garonne déploie un dispositif particulièrement ambitieux visant à favoriser la mixité sociale dans les 121 collèges publics et privés haut-garonnais. Il s'agit d'un **programme d'une ampleur unique en France**, de par son budget (56 M€), le nombre d'élèves concernés (plus de 1 000) et le nombre de parties prenantes au projet (institutionnels et associatifs). La première étape du plan en faveur de la mixité sociale a concerné **les 5 collèges classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée de Toulouse**, où le phénomène de ségrégation urbaine engendrait une ségrégation scolaire importante. L'expérimentation

menée depuis 4 ans sur les secteurs de Raymond Badiou et Bellefontaine (dans le quartier du Grand Mirail à Toulouse) a permis la réaffectation de 1 140 élèves dans des collèges favorisés de l'agglomération toulousaine. **L'évolution positive des résultats scolaires de ces élèves**, observée par les services de l'Inspection académique, est venue confirmer **la pertinence de la démarche**. En parallèle, le Département a pris des mesures concernant les trois autres collèges toulousains, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, qui subissent un phénomène "d'évitement" de la carte scolaire en raison d'une image dégradée. Enfin, le Conseil départemental a instauré en janvier 2019 un **dispositif inédit d'incitation financière** à destination des collèges publics et privés engagés pour favoriser la mixité sociale au sein de leur établissement.

Les résultats positifs du projet haut-garonnais démontrent qu'il est possible d'agir pour **rompre les logiques du déterminisme social** et faire que l'école redevienne le lieu de l'égalité des chances et de l'intégration citoyenne. De nombreux autres territoires se sont engagés dans cette voie en mettant en œuvre des politiques significatives comme à Nancy, Nantes, Nîmes, Paris, Strasbourg, ou sont en cours de réflexion dans les agglomérations lyonnaises et lilloises. Les Rencontres nationales de la mixité sociale à l'école ont permis de les accueillir pour partager les retours d'expérience et construire ensemble **un modèle de politique publique de mixité sociale à l'école**.



► Une véritable politique publique en faveur des Jeunesses haut-garonnaises

Rejet du projet d'expérimentation d'un revenu de base par l'Etat : le Département reste mobilisé

Le Département de la Haute-Garonne porte la volonté d'être un **territoire d'expérimentation et d'innovation sociale**. La collectivité s'est mobilisée dès 2017, aux côtés de 18 autres Conseils départementaux, en faveur de la mise en place d'un revenu de base. En l'absence de loi d'expérimentation, dont l'Assemblée nationale a refusé de débattre en janvier 2019, le Département de la Haute-Garonne a montré sa détermination à agir en mettant en œuvre un **projet expérimental de revenu de base pour les jeunes de 18 à 24 ans**.

Pendant plusieurs mois, le Conseil départemental a travaillé à l'élaboration de **cette expérimentation scientifique**, en lien avec un groupe chercheurs pluridisciplinaires de l'Université Jean Jaurès. Le 14 décembre 2021, l'Assemblée départementale a adopté ce projet d'expérimentation devant concerner 1 000 jeunes tirés au sort pour une durée de 18 mois. En mars 2022, dans le cadre de son contrôle de légalité, la Préfecture de la Haute-Garonne lui a **refusé le droit d'expérimenter ce nouveau dispositif de solidarité envers la jeunesse**, alors même que près de 4 000 jeunes haut-garonnais avaient manifesté leur envie d'y participer.

Le Département est un **échelon territorial pertinent pour penser les solidarités de demain**. L'Etat doit lui donner la possibilité de mettre à profit son expertise, sa connaissance du terrain et ses ressources pour créer des solutions nouvelles, adaptées aux évolutions de notre société. Il continuera donc de défendre l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes, **projet unique en France et en Europe**, dont le sérieux de la démarche scientifique aurait produit des résultats objectifs, tangibles et éloignés de toutes considérations politiciennes.

L'insertion professionnelle des jeunes : une priorité

Les jeunes ont été touchés de plein fouet par la crise sanitaire, dont les conséquences économiques et sociales perdurent. Dans un contexte politique marqué par la précarité, l'inquiétude devant l'avenir et la montée des extrémismes, les jeunes ont plus que jamais besoin de trouver **de nouvelles voies pour**



imaginer leur futur. L'ambition du Département est de les soutenir et de les accompagner dans la construction de leur avenir.

Créée en 2016, la **Mission départementale de l'Engagement** est un dispositif unique en France, porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en partenariat avec l'Institut de l'Engagement. Il est destiné à favoriser **l'insertion professionnelle des jeunes volontaires** repérés à l'issue de leur service civique pour leur potentiel, leur engagement et l'intérêt de leur projet d'avenir, quels que soient leur origine sociale ou leur niveau de diplôme. Cette année encore, **les Rencontres de l'Engagement** organisées à l'Hôtel du Département ont permis de mettre en relation 14 jeunes lauréats de l'Institut de l'engagement avec des élus départementaux, en vue **d'un parrainage dans l'accompagnement de leur projet d'avenir**. Au terme de ces entretiens, les élus départementaux devenus "parrains" et "marraines" d'un lauréat se sont engagés à mettre à sa disposition un réseau de partenaires et d'acteurs locaux et à effectuer un suivi personnalisé de son parcours pour une durée d'un an. **45 jeunes** ont été parrainés/marrainés entre 2017 et 2021, et **14 jeunes bénéficient actuellement d'un parrainage** qui se poursuivra jusqu'en mai 2023.

Cet engagement pour l'insertion des jeunes se traduit également au sein du plan "Ambition Jeunes" mis en œuvre par le Département depuis 2019, et dont la Mission locale Haute-Garonne est partenaire. Le Département est le deuxième financeur, après l'Etat, de la Mission locale, à hauteur de 1,2 M€ par an. Celle-ci assure des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. En concertation avec ses différents partenaires, elle propose un service public d'insertion sociale et professionnelle à des jeunes sortis du système scolaire. Déployée sur le territoire à travers 7 antennes et 55 lieux d'accueil, la Mission locale accompagne près de 10 000 jeunes par an. Le 12 mai 2022, elle a signé une convention d'engagement "Métiers porteurs Profession-Emploi" avec 49 entreprises locales. Ce partenariat vise à favoriser l'emploi des jeunes en développant le réseau d'entreprises engagées auprès de la Mission locale. De nombreux secteurs d'activités dits "en tension ou porteurs d'emploi" sont représentés parmi les entreprises signataires : BTP, propreté, transport-logistique, distribution, sécurité, industrie, hôtellerie-restauration, services à la personne, santé, médico-social, etc. Avec cette convention, les entreprises s'engagent sur des actions très concrètes pour favoriser le recrutement des jeunes (emploi, stage, formation professionnelle) ainsi que la découverte des métiers et des codes de l'entreprise.

La nouvelle médiathèque nomade "Ideas Box" déployée par le Département en partenariat avec Bibliothèques Sans Frontières

Depuis le 21 septembre 2022, le Département, en partenariat avec l'ONG Bibliothèques Sans Frontières (BSF), déploie sur le territoire le nouveau dispositif Ideas Box, une médiathèque nomade destinée à l'orientation et l'insertion des jeunes de 15 à 25 ans. Cette médiathèque itinérante en kit permet d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public en proposant de nombreux contenus et animations. Le concept de l'Ideas Box a été créé par l'ONG Bibliothèques Sans Frontières en collaboration avec le designer Philippe Starck et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). Elle est aujourd'hui déployée dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux en Europe, aux États-Unis ou encore en Australie. La Haute-Garonne est le premier département à expérimenter une Ideas Box en France, en partenariat avec une vingtaine d'acteurs institutionnels et associatifs. Le Département souhaite ainsi renforcer son action de proximité envers les jeunes haut-garonnais, dans les territoires ruraux, et leur proposer un service public innovant et adapté à leurs besoins, autour de quatre domaines : la connaissance des droits, l'orientation professionnelle, la culture et le numérique, le bien-être et la santé. Le dispositif est proposé dans un premier temps sur le territoire du Comminges, sur les communes de Cierp-Gaud et Bagnères-de-Luchon, avant d'envisager un déploiement sur d'autres territoires.



Retour sur la 2^e édition du Forum des Jeunesses

Le 21 mai 2022, le Conseil départemental a organisé la 2^e édition du Forum des Jeunesses à l'Hôtel du Département. Lancé en 2019, le Forum des Jeunesses est un espace d'échanges et de débats unique en Haute-Garonne, destiné à recueillir les idées et les aspirations des jeunes de 11 à 29 ans afin de co-construire avec eux les politiques publiques départementales qui les concernent. Au cours de cette édition, 16 ateliers participatifs (débats, speed dating, escape game, etc.) ont été organisés autour de 5 thématiques choisies avec les jeunes : la participation citoyenne, l'engagement, le bien-être et la santé, les mobilités et la transition écologique, et l'entrée dans la vie active. Ce 2^e Forum des Jeunesses constitue le point de départ du nouveau plan départemental pour les Jeunesses et fait partie des événements labellisés dans le cadre des actions "Année européenne de la jeunesse".

Depuis 2017, le Conseil départemental associe également 120 jeunes de 11 à 29 ans réunis au sein du "Groupe miroir", un espace de concertation innovant qui offre aux jeunes participants un pouvoir décisionnel sur les politiques publiques départementales. Cette initiative, qui fête ses 5 ans cette année, a été récompensée en juin 2020 par le Prix Anacej dans la catégorie "Démarche de concertation citoyenne Groupe Miroir Jeunes".

Le Département accueille le festival "Pas de quartier pour les inégalités" organisé par l'AFEV

Le 6 mai 2022, le Conseil départemental a accueilli la soirée de clôture du festival "Pas de quartier pour les inégalités" organisé par l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville). Cette opération, organisée chaque année par l'AFEV, s'inscrit dans une campagne nationale de solidarité et de lutte contre les inégalités, "Les Journées Mondiales des Jeunes Solidaires", agréée depuis 2004 par l'ONU. Elle promeut le volontariat étudiant de solidarité en décloisonnant les quartiers toulousains et en favorisant l'échange et la rencontre entre différentes cultures. Au cours de cette édition, qui célèbre également les 30 ans de l'AFEV, trois après-midi festives et gratuites se sont déroulées dans les quartiers d'Empalot, de Borderouge et de la Reynerie autour d'animations collectives, de musique, d'expositions ou encore d'espaces solidaires. 200 jeunes étaient réunis lors de la soirée de clôture de l'événement à l'Hôtel du Département.

L'AFEV est l'un des partenaires Jeunesses privilégiés du Conseil départemental, et elle intervient dans de nombreux dispositifs comme le Parcours laïque et citoyen, le programme de mixité sociale dans les collèges, le dispositif départemental de mentorat pour les collégiens. L'AFEV mène également avec le Département une expérimentation de mentorat à destination des enfants protégés par l'Aide sociale à l'enfance dans deux structures de la protection de l'enfance.



Pour construire la société de demain, il est essentiel de prendre en compte les aspirations de la jeunesse, dans la diversité de ses réalités sociales et territoriales. Depuis 2017, le Conseil départemental a pleinement intégré les Jeunesses haut-garonnaises dans l'élaboration de ses politiques publiques en leur offrant des espaces pour prendre la parole et des moyens pour s'épanouir dans leur vie sociale, professionnelle et personnelle.

SANDRINE BAYLAC

conseillère départementale déléguée aux Jeunesses et au Revenu de base

UN COMBAT SANS CESSER RENOUVELÉ POUR LA DÉFENSE DES VALEURS RÉPUBLICAINES

Le Conseil départemental développe au sein de ses politiques publiques une promotion volontariste de la laïcité et du vivre ensemble, qui s'inscrit dans la complémentarité avec son action de lutte contre la précarité et l'exclusion, afin d'offrir à tous les citoyens les meilleures chances de s'intégrer à la communauté nationale, au sein d'une République non seulement laïque mais aussi démocratique, sociale et solidaire.



Commémoration des 10 ans des attentats de Toulouse et de Montauban

Le 20 mars 2022, le président du Conseil départemental a participé à la cérémonie commémorative des 10 ans des attentats islamistes de Toulouse et Montauban, organisée par le CRIF Toulouse Midi-Pyrénées à la Halle aux Grains de Toulouse, en présence du président de la République, Emmanuel Macron, et Isaac Herzog, président de l'Etat d'Israël.

Quelques jours plus tôt, les élus départementaux ont dévoilé une banderole commémorative installée sur les grilles de l'Hôtel du Département en hommage aux victimes. Lors de ces attaques, qui ont profondément meurtri le territoire, Imad Ibn Ziaten, Mohamed Legouad, Abel Chennouf, Jonathan Sandler, Arieh Sandler, Gabriel Sandler, Myriam Monsonégo ont été assassinés. Loïc Liber et Aaron Bryan Bijaoui ont été grièvement blessés. **La Haute-Garonne se souvient.**

Hommage à Samuel Paty

Le 17 octobre 2022, le président du Conseil départemental a rendu hommage à la mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 par un terroriste islamiste à Conflans-Sainte-Honorine. A cette occasion, étaient réunis les élus départementaux, les membres du Conseil départemental de la laïcité et des Valeurs de la République, Mathieu Sieye, directeur académique des services de l'éducation nationale et les 200 principaux et gestionnaires des collèges publics haut-garonnais. Une banderole commémorative installée sur les grilles du Conseil départemental a été dévoilée portant **un message d'hommage à Samuel Paty mais également à l'ensemble de la communauté éducative** qui œuvre au quotidien, au sein de l'école républicaine, pour former les citoyens de demain.

En 2022, les procès des attentats du 13 novembre et de Nice sont venus nous rappeler d'autres événements tragiques qui ont endeuillé le territoire national et avec eux, la nécessité de **poursuivre le combat** pour défendre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité face à l'obscurantisme, la haine et le fanatisme religieux.

► Des temps forts pour faire vivre les valeurs républicaines

L'installation du Conseil départemental de la laïcité et des valeurs républicaines

Afin d'aller encore plus loin dans son engagement politique, l'instauration d'un Conseil de la Laïcité et des Valeurs de la République a été voté à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 30 mars 2021. **La séance d'installation de cette nouvelle instance** s'est déroulée **le 16 mai 2022** à l'Hôtel du Département. Indépendant des services de la collectivité, le Conseil de la Laïcité et des Valeurs de la République est **une instance consultative de réflexion** qui a pour mission principale d'établir un rapport annuel sur l'état de la laïcité et des valeurs de la République en Haute-Garonne, de nourrir le débat sur les grandes orientations de la politique départementale en matière de laïcité, mais aussi de formuler des recommandations et des avis au Conseil départemental. Il se compose d'un collège associatif, d'un collège enseignement-recherche, d'un collège institutionnel et de membres d'honneur, pour un total de **22 membres**.

Selon le baromètre mené par Viaoice pour l'Observatoire de la laïcité sorti en janvier 2021, **73 % des Françaises et des Français se déclarent attachés à la laïcité** telle que définie par le droit. En revanche, cette étude révèle qu'"une part majoritaire de l'opinion publique déplore des difficultés à appliquer correctement la laïcité, voire une instrumentalisation de celle-ci". 5 % des répondants jugent que la laïcité est "bien appliquée" en France, contre 30 % qui considèrent qu'elle est "mal appliquée" et 39 % qu'elle est "plus ou moins bien appliquée". En l'absence d'étude chiffrée en Haute-Garonne, **l'état des lieux de la laïcité** qui sera réalisé annuellement par le nouveau Conseil de la Laïcité et des Valeurs de la République révélera des données sur la compréhension et l'application de la laïcité sur notre territoire. Il permettra ainsi d'identifier **les défis concrets à relever et les besoins spécifiques du territoire**.



Les Rencontres de la laïcité et des valeurs de la République 2022

Chaque année, autour du 9 décembre, le Département organise les "Rencontres de la laïcité et des valeurs républicaines", une semaine de conférences et de débats à destination des jeunes, du grand public et des agents départementaux. Point d'orgue de la semaine, la soirée-débat du 6 décembre 2022 a permis d'accueillir l'historienne Annette Wieviorka sur la thématique "Histoire et mémoire : des outils pour la démocratie". Annette Wieviorka est une historienne, spécialiste de la Shoah et de l'histoire des Juifs au XXème siècle. Directrice de recherche honoraire au CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) et vice-présidente du Conseil supérieur des Archives, elle a publié de nombreux ouvrages, dont le dernier intitulé "Tombeaux, autobiographie de ma famille" est paru aux éditions Seuil. La conférence était animée par Olivier Loubes, historien et chercheur à l'Université Jean Jaurès.

“

**Nous devons léguer
aux générations
futures une société
apaisée et fraternelle,
dans laquelle les
valeurs humanistes
de liberté, d'égalité
et de fraternité
qui fondent notre
République retrouvent
sens et réalité.**

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental

Les 7^{es} Rencontres de la laïcité et des valeurs de la République ont également proposé un programme riche tout au long de la semaine :

- Un temps dédié aux agents départementaux, animé par Olivier Berthezène, nouveau référent laïcité du Conseil départemental, pour parler des incidences de la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République sur les politiques départementales.
- Une rencontre entre les membres du Conseil départemental de la laïcité et des valeurs de la République et les associations sportives du territoire pour échanger sur la manière d'animer le vivre ensemble dans les clubs sportifs.
- Une rencontre avec les associations du Parcours laïque et citoyen mis en place dans les 121 collèges publics et privés du département et également proposé aux classes de CM1 et CM2.
- Un échange avec des élèves du collège Toulouse Lautrec sur leur vision de la laïcité et un bilan des actions du Parcours laïque et citoyen auxquelles ils ont participé.



► La lutte contre les discriminations



Retour sur la 4^e édition des Rencontres pour l'égalité

Le Conseil départemental a adopté en 2019 un plan pour l'égalité "Agir ensemble contre les discriminations en Haute-Garonne" qui permet d'ancrer une stratégie de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations sur le territoire. Le 11 mars 2022, s'est ouverte la 4^e édition des Rencontres pour l'égalité, en amont de la conférence de l'historien Tal Bruttman, spécialiste de la Shoah et des politiques antisémites en France pendant la guerre, sur le thème "Vichy, la France Antisémitaire" (en partenariat avec le Mémorial de la Shoah). Cette édition 2022 a été marquée par plusieurs temps forts :

- L'inauguration du Village des associations "Ensemble pour l'égalité" : nouveauté de cette édition, ce village a permis de réunir pour la première fois, au Square Charles de Gaulle à Toulouse, de nombreux partenaires associatifs du territoire qui œuvrent contre toutes les formes de discriminations.
- Un ciné-débat sur le thème du racisme autour du film "Noirs en France - La fabrique des préjugés" d'Aurélia Perreau et de l'écrivain Alain Mabanckou, en présence de Dominique Sopo, président de SOS Racisme, et Hermann Ebongué, secrétaire général de SOS racisme, pour un échange avec 10 jeunes du groupe Salam Shalom Salut.
- Une rencontre avec Ouissem Belgacem, auteur de "Adieu ma honte", le récit poignant d'un enfant des cités promis à une carrière de footballeur professionnel au plus haut niveau, avant que son homosexualité, mal acceptée dans son sport et refoulée avec souffrance, n'en précipite la chute.
- Une conférence-débat "Mettre un terme aux violences faites aux femmes, un combat pour l'égalité" d'Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des Femmes, avec les associations France Victime, Femmes de Papier, du Côté des Femmes et l'APIAF, œuvrant au quotidien dans l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences en Haute-Garonne.
- Trois expositions ont également été présentées à l'Hôtel du Département : "Audacieuses, ces femmes qui font l'histoire", illustrée par Gilles Sire, "Passerport pour la fraternité", une série de portraits de personnalités mobilisées pour le vivre-ensemble, par la photographe Bettina Rheims, et enfin l'exposition "Droits humains et minorités sexuelles", présentée par Amnesty international.

Combattre les préjugés racistes, antisémites et homophobes : un engagement au quotidien

Du 5 au 8 juillet 2022, le Mémorial de la Shoah - en partenariat avec l'académie de Toulouse, le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Garonne et la commune de Toulouse - a organisé la 6e édition de "l'Université d'été du Mémorial de la Shoah", réunissant les enseignants du second degré des académies de Bordeaux, Montpellier et Toulouse afin d'échanger sur les moyens pédagogiques pour enseigner les génocides du XX^e siècle.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a accueilli le 4 juillet 2022 la soirée-débat autour du documentaire "La rafle des notables" adapté du livre de la journaliste Anne Sinclair. Cet événement s'est déroulé au Pavillon République, en présence d'Anne Sinclair, de Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah, de Hubert Strouk, coordinateur Midi-Pyrénées du Mémorial de la Shoah et de Mostafa Fourar, recteur de l'Académie de Toulouse. A cette occasion, le Département a signé une convention cadre de partenariat avec le Mémorial de la Shoah pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'histoire de la shoah et d'actions de coopération scientifique et culturelle. Le Conseil départemental renforce ainsi son partenariat avec le Mémorial de la Shoah, qui participe chaque année aux "Rencontres pour l'égalité" et contribue aux missions du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation autour du **devoir de mémoire**.

Du 25 juin au 29 octobre 2022, le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation a présenté l'exposition "Joséphine Baker, une vie d'engagements", une exposition temporaire inédite construite autour de 3 thématiques sur la liberté d'artiste de Joséphine Baker, ses combats et son héritage. Elle a permis de mettre en lumière l'engagement de l'artiste durant la Seconde Guerre mondiale, et son combat aux côtés de ceux qui luttèrent **contre le racisme et l'antisémitisme dans le monde**. Cette exposition a été réalisée avec Stéphane Nivet, conseiller historique pour l'exposition et le catalogue, avec le soutien de la Maison de l'Afrique à Toulouse, Laurent Teboul, la LICRA et la famille Hassim.

Le 2 juillet 2022, le Département était également présent sur le village associatif de la 27^e édition de la Marche des Fiertés de Toulouse, installé place du Capitole, pour échanger avec le public autour des discriminations et présenter les actions développées en Haute-Garonne. Un char aux couleurs de la collectivité a défilé lors de la marche organisée au départ de la place du Capitole. L'égalité femmes/hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes



► L'égalité femmes/hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes



Le nouvel Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

La crise sanitaire a malheureusement constitué un accélérateur des violences envers les femmes (+ 42 % en France et près de 30 % en Haute-Garonne). Face à ce constat inquiétant, le Département a créé le 13 décembre 2021, en co-pilotage avec l'État, l'**Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne**, en lien étroit avec les partenaires institutionnels (services de l'Etat, justice, police, gendarmerie, ARS, CHU de Toulouse, acteurs de la santé, etc.) et les associations expertes. L'objectif de cette instance, parrainée par Ernestine Ronai, co-présidente de la commission Violences de genre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, est de produire de la connaissance sur le phénomène en Haute-Garonne, d'amplifier la **prévention** et d'améliorer le **parcours de sortie** des victimes de violences.

En 2022, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le Conseil départemental a organisé la **2^e édition de la Journée interprofessionnelle de lutte contre les violences faites aux femmes en Haute-Garonne** qui a réuni plus de 200 professionnels, en présence de grands témoins :

Ghada Hatem-Gantzer – fondatrice et médecin cheffe de la Maison des femmes de Saint-Denis – et **Ernestine Ronai** – responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis et chargée de mission par la Ministre Isabelle Rome pour le développement des Observatoires territoriaux des violences envers les femmes.

Lors de cette journée, l'Observatoire a présenté son recueil annuel des données nationales et départementales sur les violences faites aux femmes. **Le constat alarmant du nombre de victimes** est aujourd'hui à prendre en considération dans une vision globale qui comprend non seulement les féminicides (122 en 2021 dont 4 en Haute-Garonne), mais aussi les tentatives de féminicides (238), les suicides forcés (217) et les enfants co-victimes des violences conjugales (249 en 2021 en Haute-Garonne). Dans ce contexte, **le rôle des professionnels sociaux et médico-sociaux du Conseil départemental** est essentiel s'agissant de l'accueil dit « de premier rang » pour recueillir la parole des femmes, mais aussi pour la faire émerger lorsqu'une situation de violences est repérée mais que la victime a peur d'en parler. Comme l'a souligné Ernestine Ronai, « *seules 18% des femmes osent parler. Elles doivent savoir que les professionnels sont là pour elles, non pour les victimiser, mais pour les aider à reprendre leur vie en main* ».

Les outils actuellement mis à la disposition des équipes professionnelles en contact avec le public, en complément des dispositifs nationaux (téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, protocole de pré-plainte, etc.), ont également été présentés aux participants. Il s'agit notamment du **Violentomètre**, qui permet de définir et d'évaluer la présence de violences au sein d'une relation, ou encore des **Cartes Victimes**, répertoire des mesures d'urgence, déclinées en 4 zones pour couvrir tout le département au plus près possible des victimes.

En 2022, le Département a également participé à la **8^e édition du Carrefour-Rencontre**, un rendez-vous annuel qui réunit l'ensemble des associations et institutions proposant des dispositifs de prévention, d'accompagnement et d'accueil pour les femmes victimes de violences. **Un stand d'information sur l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes** a permis de faire découvrir au grand public les actions conduites depuis sa création il y a un an, ainsi que l'accompagnement actuel des femmes victimes de violences proposé par les services sociaux de la collectivité.

“

La création il y a un an de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, en co-pilotage avec les services de l'État, est la preuve de l'engagement du Département dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental



En 2022 au Département, « l'égalité femmes-hommes c'est + qu'1 jour »

Signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le Conseil départemental a adopté en 2019 un Plan en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La collectivité organise chaque année la **"Semaine de l'égalité femmes-hommes"** dans le cadre du dispositif "Égalité femmes-hommes c'est + qu'1 jour", avec une programmation culturelle composée d'ateliers participatifs, de rencontres professionnelles et de spectacles dans le département.

En 2022, l'événement **"Égalité femmes-hommes c'est + qu'1 jour"** se déploie dans un format plus ambitieux puisque le dispositif s'étendra **tout au long de l'année**, entre décembre 2022 et juin 2023. Ce nouveau format permet de proposer des événements dans les **lieux culturels départementaux** (Pavillon République, Archives départementales, Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, Musée de l'Aurignacien) et, pour la première fois, dans trois **Maisons départementales de proximité** du territoire (Cadours, Saint-Martory et Montgiscard). Celles-ci accueilleront une expo-film intitulée "Cassandra et le Minotaure. Renaître après les violences conjugales", accompagnée d'ateliers d'information participatifs animés par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes et les associations partenaires. Du côté des femmes, Une autre femme et MUSE. Sont également au programme une conférence autour **des combats de l'IVG et de la contraception**, une journée d'étude scientifique sur la santé et le genre, une lecture-spectacle sur **Simone Veil** ou encore une visite d'archives en ligne sur le **parcours de Marthe Condat**, première femme agrégée de médecine en France.

Exposition "Vénus, les représentations féminines de la Préhistoire" au Musée de l'Aurignacien

Du 6 juillet au 11 décembre 2022, le Musée de l'Aurignacien a présenté l'exposition "**Vénus, les représentations féminines de la Préhistoire**" à l'occasion du centenaire de la découverte de la Vénus de Lespugue. Cette découverte a bouleversé le monde de la recherche et de l'art en portant un regard nouveau sur les populations préhistoriques. Réalisée en partenariat avec le Musée de Tautavel, le Musée de Montmaurin, le Musée de l'Homme à Paris et le Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco, cette exposition a été l'occasion de présenter de nombreuses statuettes préhistoriques, dont **une copie de la Vénus de Lespugue**, actuellement en restauration, et une **Vénus inédite, prêtée exceptionnellement par le Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco**, dévoilée pour la première fois au public au Musée de l'Aurignacien.

Le Musée de l'Aurignacien, géré depuis 2016 par un syndicat mixte réunissant le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, est **un musée d'archéologie préhistorique appartenant au réseau national des "Musées de France"**.



DES POLITIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES ENGAGÉES

A travers des politiques sportives et culturelles volontaristes et engagées, le Conseil départemental défend au quotidien les valeurs d'émancipation, d'universalisme et d'humanisme sur le territoire et favorise leur transmission aux jeunes générations, afin de promouvoir l'émergence d'une société plus inclusive et plus solidaire.



« Notre vision du sport ne sera jamais celle des pétromonarchies », Le Département condamne fermement la tenue de la Coupe du monde de football au Qatar et des Jeux asiatiques d'hiver en Arabie Saoudite

A l'occasion de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, les élus départementaux ont adopté une résolution condamnant « fermement la tenue de la Coupe du monde de football au Qatar et des Jeux asiatiques d'hiver en Arabie Saoudite ». En conséquence, la collectivité ne participera à aucune opération de promotion de ces deux événements.

« Choisir ces deux pays pour accueillir ces événements sportifs majeurs relève non seulement de l'irresponsabilité climatique mais aussi d'une complaisance à l'égard de pouvoirs responsables de violations des droits humains qui ne peuvent pas être passées sous silence. Depuis l'attribution de la Coupe du monde de football au Qatar en 2010, de nombreuses ONG n'ont cessé de dénoncer l'homophobie d'Etat, les répressions du régime mais aussi les violations avérées des droits humains de milliers de travailleurs employés pour les chantiers du mondial.

C'est aussi un scandale écologique avec la construction insensée de stades climatisés à ciel ouvert dans un pays au climat désertique. Alors que partout sur la planète des voix s'élèvent contre ces abjections, le Comité olympique d'Asie (OCA) a donc annoncé le 4 octobre dernier l'organisation des Jeux asiatiques d'hiver de 2029 en Arabie Saoudite. Cette décision est une aberration sociale et écologique. Un exemple de plus de la fuite en avant d'organisations sportives éblouies par l'argent. »

► Le sport au service des valeurs

Le premier label départemental décerné à 14 clubs de football haut-garonnais

En décembre 2021, le Conseil départemental a créé, en partenariat avec le District Haute-Garonne de Football, le premier "Label départemental" destiné à favoriser la structuration des clubs de football du département et à valoriser les clubs qui développent un projet associatif et éducatif de qualité. Lors de la cérémonie du 29 juin 2022, le Label a été remis à 14 clubs du département pour la période 2022-2025.

Les 14 clubs labellisés :

- U.S. POUVOURVILLE
- ATHLETIC CLUB GARONA (Roquettes)
- U.S. DE CAZERES
- A.S. TOULOUSE MIRAIL
- E.S. NOE
- F.C. BESSIERES-BUZET
- F.C. FONBEAUZARD
- U.S. FRONTONNAISE
- FOOTBALL CLUB CANAL NORD (Saint-Jory)
- AM.O. CORNEBARRIEU
- F.C. LAUNAGUET
- U.S. CASTELGINEST
- GROUPEMENT AUSSONNE SEILH
- F.C. MERVILLE

Ce label, unique en France, vise à accompagner les associations haut-garonnaises de football qui ne peuvent pas répondre à ce jour aux critères des labels de la Fédération Française de Football (FFF), afin de se structurer et de pouvoir prétendre à une labellisation fédérale dans un second temps. A l'instar du label fédéral, il comporte 4 volets : **associatif, éducatif, sportif, encadrement/formation**. Pour l'obtention du label départemental, les clubs doivent remplir au moins 3 volets sur 4, **le volet éducatif étant obligatoire**. Dans le cadre de la création de ce label, les clubs lauréats disposent d'un soutien de 500 €, destiné à financer du matériel pédagogique et des formations pour les dirigeantes et dirigeants, ainsi que pour les éducatrices et éducateurs. La Haute-Garonne compte **près de 40 000 licenciés dans 191 clubs de football**. Le District Haute-Garonne de football bénéficie du soutien du Conseil départemental depuis de nombreuses années.

Des initiatives solidaires et inclusives dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby

La Coupe du monde de rugby se déroulera du 8 septembre au 28 octobre 2023 dans 9 villes françaises, et la Haute-Garonne accueillera 5 rencontres au Stadium de Toulouse. Partenaire privilégié des clubs professionnels prestigieux du territoire, comme le Stade Toulousain, champions d'Europe 2021, Colomiers Rugby, Blagnac Rugby et le Toulouse Olympique XIII, le Département est **partenaire du GIP #FRANCE2023** pour l'organisation de la Coupe du monde de rugby en France. Dans ce cadre, il se mobilise sur tout le territoire afin de promouvoir la manifestation et favoriser un héritage durable dans le temps pour les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais.

Dans ce cadre, le Département était présent les 26 et 27 août 2022 sur **le Village Rugby de Toulouse**, avec un stand de valorisation de la destination Haute-Garonne et des filières locales de qualité (IGP Agneau des Pyrénées, AOP Porc Noir de Bigorre), animé par **Haute-Garonne Tourisme**. Le Conseil départemental soutient également les dispositifs nationaux prévus par le GIP #FRANCE2023, tels que **le programme "Campus 2023"** pour l'insertion des apprentis de 18 à 30 ans dans la préparation et l'organisation de l'événement, **le fonds de dotation "Rugby en cœur"** ou encore **le projet "Mêlée des chœurs"** qui invitera des jeunes haut-garonnais à chanter les hymnes lors des 5 matches joués au Stadium de Toulouse.

Enfin, le 8 septembre 2022, en l'honneur du "J-365" avant la Coupe du monde de rugby 2023 en France, le Conseil départemental et ses partenaires ont officialisé **le lancement d'une nouvelle discipline inclusive unique au monde**. Ouvert aux personnes atteintes de déficience visuelle (à laquelle peuvent également participer des personnes sans handicap visuel), **le cécirugby** pourrait par la suite être développé dans les clubs du département et au niveau national, en lien avec la Fédération française de Rugby.



En 2022, le handisport, le sport adapté et le sport féminin à l'honneur au Département

Le 21 septembre 2022, la **Fête de l'Excellence sportive** s'est déroulée à l'Hôtel du Département afin de récompenser les jeunes espoirs et ambassadeurs sportifs haut-garonnais, ainsi que les équipes UNSS (Union nationale du sport scolaire) des collèges ayant participé aux championnats de France. Chaque année, cet événement met à l'honneur **les athlètes licenciés en Haute-Garonne** et soutenus par le Département à travers différents dispositifs et en partenariat avec l'UNSS :

- **La Bourse du Jeune espoir sportif**, attribuée à des athlètes de haut niveau âgés de 13 à 25 ans, pratiquant un sport individuel, soit 1 500 € par athlète. 32 lauréats en bénéficient en 2022, dont 13 filles et 19 garçons représentant 14 fédérations sportives (athlétisme, aviron, boxe, canoë, cyclisme, escrime, judo, karaté, roller, ski, taekwondo, triathlon, vol libre).
- **La Bourse aux ambassadeurs sportifs**, pour les sportifs de plus de 25 ans, pratiquant un sport individuel, du handisport ou du sport adapté et justifiant d'un palmarès national et/ou international. **40 sportifs** en bénéficient en 2022, dont 13 femmes et 27 hommes représentant 15 fédérations sportives (athlétisme, badminton, boxe, cyclisme, équitation, escrime, gymnastique, handisport, lutte, natation, pelote basque, sport adapté, tennis, tir sportif).

Sur ces 2 dispositifs, **6 sportifs pratiquent du handisport** (escrime, natation, rugby fauteuil et tennis de table) et **1 sportif pratique du sport adapté** (natation). Durant l'année, **les médailles du Département** ont par ailleurs été décernées :

- à **Cédric Matilla**, sacré champion d'Europe en paranatation en octobre 2021,
- aux nageurs **Léon Marchand et Ugo Didier**, médaillés aux championnats du monde de natation et para natation 2022,
- à Jonathan Hivernat, **Mathieu Thiriet et Rodolphe Jarlan**, membres de l'équipe de France de rugby fauteuil, sacrée championne d'Europe en février 2022.

Au cours de la cérémonie, **45 équipes de l'UNSS, soit 350 élèves de 24 collèges du département**, ont été récompensées pour leur participation en championnats de France au cours de l'année 2021-2022. **4 équipes de collèges haut-garonnais** ont notamment remporté le titre de champion de France : collège André Abbal de Carbonne (escalade), collège du Ferradou de Blagnac (tennis), collège Jean Paul Laurens d'Ayguésvives (rugby à XV et à XIII).



Enfin, le 24 janvier 2022, à l'occasion de **la Journée internationale du sport féminin**, le Département est allé à la rencontre des **actrices engagées dans la promotion du sport féminin**, pour défendre une meilleure visibilité des pratiques sportives féminines et l'accès des femmes à des postes à responsabilité dans les structures sportives. En fin d'année, **les médailles du Département** ont été remises aux **joueuses haut-garonnaises de l'équipe de France de rugby à XV**, médaillée de bronze à la Coupe du Monde Féminine de Rugby 2022. Parmi les "Bleues de France", 15 joueuses haut-garonnaises des clubs du Stade Toulousain et du Blagnac Rugby se sont illustrées dans la plus importante compétition internationale de leur discipline : **Emilie Boulard, Célia Domain, Marie Dupouy, Charlotte Escudero, Clara Joyeux, Coco Lindelauf, Mélisande Llorens, Marjorie Mayans, Lina Queroi, Gabrielle Vernier** pour le Blagnac Rugby et **Pauline Bourdon, Céline Ferer, Maëlle Filopon, Gaëlle Hermet et Laure Sansus** pour le Stade Toulousain.

Le sport-santé, une nouvelle ambition du Département, parrainée par Stéphane Diagana

Depuis de nombreuses années, la recherche médicale et scientifique connaît des avancées notables. Dans le même temps, notre société fait face à la recrudescence de pathologies, troubles de l'alimentation, excès de sédentarité, addictions et symptômes dépressifs ou psychologiques, creusant davantage les inégalités sociales. Parce qu'il est essentiel de prévenir les problèmes de santé plutôt que d'opter pour le tout curatif, le sport-santé constitue un nouvel axe fort de la nouvelle politique sportive du Département. Pour la première fois, **un colloque intitulé « Pour une Haute-Garonne en mouvement »** s'est tenu le 10 mai 2022 au Conseil départemental, en présence des acteurs majeurs du sport et avec un parrain d'envergure, Stéphane Diagana, ancien champion du monde de 400 mètres haies, très investi dans la promotion du sport-santé.

À l'issue de ce colloque, **une ambition « sport-santé »** a été adoptée lors de la session extraordinaire du 29 décembre 2022 consacrée à la santé, la prévention et la protection en Haute-Garonne, dans l'objectif de finaliser une feuille de route co-construite avec les acteurs locaux au premier trimestre 2023.

“

Le Département soutient activement la pratique sportive sur le territoire, comme un vecteur essentiel de citoyenneté, de solidarité et de lutte contre la marginalisation sociale et la discrimination. En 2022, la collectivité a également décidé de faire du sport-santé un axe majeur de sa nouvelle politique sportive.

LINE MALRIC

vice-présidente du Conseil départemental en charge du Sport et du Sport-santé



► La culture pour éclairer les défis du temps présent

La politique mémorielle du Département : « Résister se conjugue au présent »

Le 27 mai 2022, à l'occasion de la **Journée nationale de la Résistance** et dans le cadre du programme "Les Chemins de la République", le Conseil départemental a rendu **hommage aux combattants de l'ombre** qui se sont opposés au régime de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale, à travers plusieurs rendez-vous proposés au Musée départemental de la Résistance et de la Déportation :

- La Conférence "**Refaire la France, la Résistance 1944**" de **Jean-Marie Guillon**, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille spécialiste de la France des années 1940,
- La visite guidée "**L'Esprit de Résistance d'hier et d'aujourd'hui**" sur les différentes formes de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale et sur la permanence de l'esprit de Résistance d'après-guerre.
- Le spectacle conté "**Inès 1943**" de et par **François Godard**. En 1943, Inès et Léon créent leur maquis dans le Sud-ouest avec les paysans de la région et les guérilleros espagnols.

Cette année encore, le Département a accueilli la **cérémonie de remise des prix du Concours national de la Résistance et de la Déportation** au Pavillon République. En 2021-2022, les élèves de collèges et de lycées candidats au Concours ont travaillé sur le thème "La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du III^{ème} Reich (1944-1945)". Lors de cette cérémonie, 12 élèves ont été récompensés pour leurs travaux individuels, et 43 élèves pour leurs travaux collectifs. Le prix des espoirs é été remis par **Brian Bouillon Baker, fils de Joséphine Baker**. Les 12 primés de travaux individuels ont participé à un **voyage mémoriel**, organisé par le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation durant les vacances de la Toussaint 2022.



Enfin, au cours de l'année 2022, le Conseil départemental a dévoilé **trois nouvelles plaques commémoratives "Haute-Garonne Résistante - Chemin de mémoire"** :

- Une plaque en hommage au résistant **Maurice Fonvielle, à la famille juive allemande Mentzel et aux exécutions du lieu-dit "Bosquet Beguet" par la Gestapo**. Installée sur le parvis de la mairie de Pibrac et intitulée "Pibrac, une commune haut-garonnaise face à la guerre", elle retrace ces destinées tragiques qui s'inscrivent dans le combat contre le racisme, les persécutions et la barbarie pendant la Seconde Guerre Mondiale.
- Une plaque en hommage **aux trois résistants tués sur la commune de Larroque en 1944 et aux réseaux d'évasion par les Pyrénées** au cours de la Seconde guerre mondiale. Installée au centre de Larroque, elle rend hommage aux résistants **Jean-Louis Bazerque dit "Charbonnier", Joseph John Barrère dit "Frisco" et Pierre Sabadie dit "Gaston"**, passeurs du réseau d'évasion Françoise et membres du groupe de l'Armée secrète du Capitaine Gesse. Le panneau retrace également l'histoire du Réseau d'évasion Françoise et le parcours **des résistants commingeois Gabriel Gesse dit "Blanchard" et Charles Suran dit "Ariès"**, qui ont organisé des filières de passage vers l'Espagne et participé à l'évasion d'une centaine de militaires alliés.
- Une plaque en hommage **aux prisonniers de guerre du camp de Rawa Ruska**. Installée à l'arrière du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, elle rend hommage **aux 20 000 soldats français détenus en captivité au cours de la Seconde guerre mondiale dans le camp disciplinaire de Rawa Ruska, sur le territoire ukrainien**, alors conquis par les Russes et sous la tutelle du Gouvernement de Pologne. Ce camp de "représailles" pour prisonniers de guerre, situé hors du périmètre de la Convention de Genève, était également appelé Stalag 325 ou baptisé le "camp de la goutte d'eau et de la mort lente" par Winston Churchill. Il a accueilli ses premiers prisonniers lors du convoi du 13 avril 1942, devenus les premiers témoins de la Shoah perpétrée dans cette région de l'Ukraine.

Le Département, partenaire de la 8ème édition du Festival international du film historique (FIFHH)

Partenaire fidèle de cet événement porté par Regard Caméra, le Département soutient la démarche du festival visant à **sensibiliser des élèves aux grandes questions historiques et leurs conséquences sociétales**. Elle permet à chaque édition de proposer un large choix de films et d'animations en lien avec les programmes de chaque cycle, de l'école élémentaire au lycée. Dans le cadre de ce partenariat, le Conseil Départemental a proposé cette année **4 séances de projection avec des élèves** (de la 6^e à la 3^e) des collèges Jules Vernes de Plaisance-du-Touch, Cantelauze de Fonsorbes, Galilée de La Salvetat-Saint-Gilles, et **2 ateliers** en direction des 5^e, 4^e et 3^e. Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation a participé à des échanges de bords de scène lors des projections. Enfin, le Prix du "Jury Jeune Conseil départemental de la Haute-Garonne", dont le jury est composé de **12 collégiens** parrainés et accompagnés par la comédienne Sofia Lesaffre, a été remis par le Département lors de la cérémonie de clôture du festival.

Un soutien renouvelé à la création culturelle et à l'expression artistique : construire ensemble de nouveaux imaginaires et de nouveaux récits pour demain

Cette année, le Département a renouvelé son soutien aux acteurs culturels du territoire notamment à travers l'attribution des labels "Comme à la maison" et du Fonds de soutien à l'initiative culturelle locale. Depuis 2019, le Conseil départemental encourage et accompagne la naissance de projets qui participent au développement culturel et à la fabrique de solidarités dans les territoires urbains, péri-urbains et ruraux, à travers ces deux dispositifs de soutien. Ces mesures, issues de la concertation citoyenne "Objectif Culture pour tous" menée pendant 2 ans avec les habitants et acteurs culturels du territoire, ont permis l'accompagnement technique et financier de **plus de 40 projets culturels associatifs** en Haute-Garonne.

Suite aux appels à candidatures lancés en octobre 2021, 15 projets ont été retenus pour 2022, soit **7 nouveaux lieux culturels de proximité** labellisés "Comme à la maison", porteurs d'une dynamique culturelle et de lien social, et **8 nouveaux projets culturels** soutenus par le Fonds de soutien à l'initiative culturelle locale. Le renouvellement de ces dispositifs vient s'ajouter aux mesures d'urgence prises depuis mars 2020 par le Département en faveur des artistes, intermittents du spectacle et acteurs culturels haut-garonnais durement touchés par la crise sanitaire, parmi lesquelles le **fonds exceptionnel de soutien au monde associatif de 6 M€**. En octobre 2022, s'est déroulé le lancement de la 2^e





7 nouveaux lieux culturels labellisés "Comme à la maison"

- L'Eurekafé à Toulouse
- Lieu culturel "Le Kiwi" à Ramonville Saint-Agne
- "Le curateur incubateur street arts" à Blagnac
- Le foyer Rural de Grenade
- "Le jardin enchan'thé" à Cazères
- Lieu culturel "l'Epicentre" à Laffite Troupière,
- "La maison tous loisirs culture" à Cazères

8 nouveaux projets lauréats du "Fonds de soutien à l'initiative culturelle"

- Création d'un café associatif à Bonrepos sur Aussonnelle, porté par l'association L'Essentiel
- "La vie avant l'exil" par l'association Vélocette 7 à Toulouse
- "Empreinte Carbone", par l'association Arts et culture en Volvestre
- "Graine de roulotte", porté par l'association Le monde merveilleux à Bagnères-de-Luchon
- "Ecomusée Cagire-Pyrénées" à Bagnères-de-Luchon
- "Le printemps des femmes", par l'association Katwat à Auterive
- "Festival 3air's", par l'Espace jeunes à Villemur-sur-Tarn
- "Utoparc", par l'association Pahlm à Cazères

édition d'"Artistes en scène", un événement destiné à soutenir les artistes haut-garonnais dans la création et la diffusion culturelle. Ce dispositif, né pendant la crise sanitaire à l'initiative du Conseil départemental, permet de répondre à la **forte demande de lieux de création** exprimée par les acteurs culturels, en partenariat avec les réseaux de la Plateforme Intersyndicale du Spectacle Vivant – Ouest Occitanie et Métropole toulousaine (PROFEDIM, RAVIV, SCC, SMA, SNSP et SYNAVI) et les communes du territoire, pour une mise à disposition de lieux d'accueil **des artistes en résidence** dans le département.

Jusqu'en mai 2023, le Département proposera aux artistes **10 lieux pour accueillir ces "résidences de territoire"**. Les 14 compagnies et artistes, sélectionnés parmi 159 candidatures, seront accueillis en résidence artistique à l'Espace Roguet à Toulouse et dans 8 communes haut-garonnaises (Beauzelle, Carbonne, Fonsorbes, Labarthe-sur-Lèze, Martres-Tolosane, Pechbonnieu, Roques, Villeneuve-Tolosane). Chaque création sera accompagnée d'**une action de médiation en direction de publics ciblés** (enfants, adolescents, personnes âgées, etc.) et d'une restitution ouverte au public dans les communes accueillantes.

Le Département, partenaire du Rose festival

Imaginé par les artistes toulousains Big Flo et Oli et co-produit avec Bleu Citron, ce nouveau festival dédié aux musiques actuelles a accueilli pendant 2 jours, dans l'enceinte du MEETT, **19 concerts** mettant à l'honneur des artistes de renommée nationale et internationale à côté de nouveaux artistes émergents. En parallèle, le Festival a proposé un accompagnement artistique à **des jeunes professionnels et artistes en devenir**, ainsi qu'un accès gratuit aux concerts à **des jeunes en difficulté**. Dans le cadre de son partenariat avec le Festival, le Département a notamment permis à **400 jeunes inscrits dans les Maisons des solidarités et les MECS** (Maisons d'enfant à caractère social) d'assister gratuitement aux deux journées de concerts. En mai 2022, le Conseil départemental a également organisé la **3^e édition de la Semaine des Cultures Urbaines** à l'Espace Roguet à Toulouse et dans des communes péri-urbaines et rurales du département. En lien avec les associations et MJC haut-garonnaises, elle vise à diffuser le plus largement possible la pratique des cultures urbaines sur le territoire.



En 2022, le Conseil départemental a fêté les 10 ans de l'Espace Roguet

Installé au cœur du quartier Saint-Cyprien à Toulouse, l'Espace Roguet conjugue tout au long de l'année **une saison culturelle** portée par le Département avec **des actions d'éducation populaire** proposées par la MJC Roguet. Depuis 10 ans, l'Espace Roguet est devenu un lieu incontournable de la politique culturelle du Département, avec la mise en œuvre d'un projet culturel visant à la fois à soutenir les artistes du département, mais aussi à favoriser la pratique artistique, l'accès gratuit aux spectacles vivants et le développement des actions de médiation afin de décloisonner les pratiques. Pour cette 10^e saison culturelle, le Département a plus que jamais souhaité renforcer son engagement en faveur des structures culturelles et artistiques haut-garonnaises. La collectivité a ainsi renouvelé les équipements techniques du lieu (consoles son et lumière, projecteurs, etc.) pour un investissement de 200 000 €. A l'occasion des 10 ans de l'Espace Roguet, **une fresque réalisée par l'artiste toulousain Mondé et le graffeur nantais The Blind**, suite à un appel à projet lancé dans le cadre de la Semaine des Cultures Urbaines, a été inaugurée le 22 septembre 2022 en présence du graffeur Mondé.

“

Mémoire et transmission font partie des axes forts de la politique du Département en direction du grand public et des jeunes générations. A côté de cette politique mémorielle, le soutien à l'expression et à la création culturelles est fondamental pour élargir les champs de la connaissance et de l'imagination, et ouvrir de nouveaux horizons pour demain.

ANNE BOYER

, vice-présidente du Conseil départemental en charge de la Culture

RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE : LE DÉPARTEMENT FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE AVEC L'INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Pleinement conscient de la crise démocratique qui éloigne les habitants du système représentatif et des valeurs républicaines, depuis 7 ans le Département a fait du dialogue citoyen **une force motrice essentielle de son action** en mobilisant les citoyens et les forces vives du territoire dans l'élaboration de politiques publiques efficaces, justes et solidaires. A partir de 2022, la démocratie participative de proximité va vivre plus fort en Haute-Garonne grâce à l'installation de la nouvelle Assemblée citoyenne.

► Le dialogue citoyen, pierre angulaire de l'action départementale



Engagé depuis plus de 7 ans dans la démocratie participative de proximité, le Conseil départemental mène une démarche ambitieuse pour impliquer concrètement les citoyennes et les citoyens dans le débat public. Pierre angulaire de l'action départementale, le dialogue citoyen se met chaque jour au service de politiques publiques plus efficaces, plus justes et plus solidaires.

SANDRINE FLOUREUSSES
vice-présidente du Conseil départemental
en charge du Dialogue citoyen, des
Égalités et des Jeunesses

Le Département récompensé pour ses actions de démocratie participative

Le 8 décembre 2022, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a reçu un **Trophée de la participation et de la concertation 2022 (2 étoiles)**, organisé par la Gazette des communes et Décider ensemble, pour la mise en place de **deux budgets citoyens participatifs** : le Fonds de soutien aux initiatives culturelles locales et la Bourse Initi'Active Jeunesses. Ce prix a été remis par Chantal Jouanno, présidente du jury et de la Commission nationale du débat public, lors d'une cérémonie organisée à Grenoble dans le cadre de la conférence internationale de l'Observatoire International de la Démocratie Participative. Ce trophée vient saluer deux actions de démocratie participative innovantes du Conseil départemental de la Haute-Garonne au service de la culture et de la jeunesse, élaborées avec les habitantes et les habitants du département.

Lancé en 2019, le **Fonds de soutien aux initiatives culturelles locales** a pour objectif d'accompagner financièrement des associations ou acteurs émergents dans la réalisation de leur projet culturel de territoire. Les lauréats du dispositif sont désignés par un **jury citoyen, composé de 25 habitants du territoire**, tirés au sort après un appel à candidatures. **25 projets d'associations** ont ainsi été subventionnés depuis 2019 et **150 associations** candidates, non retenues par le jury, ont bénéficié d'un accompagnement technique et administratif pour leur projet.

Créée par le Conseil départemental en janvier 2020, la **Bourse Initi'Active Jeunesses** est un fonds de soutien à la réalisation de **projets d'utilité sociale portés par des jeunes haut-garonnais de 11 à 29 ans**, à hauteur de 4 000 € par projet. Le comité d'attribution est composé d'anciens lauréats de la Bourse ainsi que de jeunes du « Groupe Miroir », première instance participative au sein de la collectivité composée de jeunes de 11 à 29 ans, d'élus départementaux, de professionnels du Conseil départemental et de partenaires haut-garonnais actifs dans le secteur de la jeunesse. Près de **80 projets** ont été financés depuis sa création.

Retour sur les 7^{es} Rencontres du Dialogue citoyen

Depuis 2015, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé à faire de la démocratie participative **l'un des piliers de son action publique**. Pour cela, il innove et expérimente depuis 7 ans afin d'impliquer véritablement les Haut-Garonnais et les Haut-Garonnaises dans le débat public autour des projets structurants pour le territoire.

Le 5 février 2022, se sont déroulées les **7^{es} Rencontres du Dialogue citoyen** au Pavillon République de l'Hôtel du Département. Ces Rencontres, ouvertes à tous, rassemblent chaque année les acteurs de la démocratie participative en Haute-Garonne et proposent divers temps d'échanges, de témoignages et d'informations autour des enjeux de la concertation citoyenne sur le territoire. A l'occasion de ces 7^{es} Rencontres du Dialogue citoyen, le Conseil départemental a lancé officiellement **un appel à candidatures auprès des habitants du territoire** pour devenir membres de la future Assemblée citoyenne.

Quelques jours auparavant, le 24 janvier 2022, le Conseil départemental avait accueilli **une soirée-débat autour de la projection du film documentaire "Convention citoyenne : démocratie en construction"**. Ce documentaire, réalisé par Naruna Kaplan de Macedo, relate l'expérience "démocratique" d'une convention citoyenne sur le climat voulue par le Président de la République, à travers les yeux des différents protagonistes, et interroge sur l'exercice de la démocratie participative. Sa réalisatrice a souhaité observer et montrer **le fonctionnement du processus de concertation citoyenne** sur toute la durée de la convention : comment les citoyennes et citoyens tirés au sort travaillent collectivement pour remettre aux décideurs publics, un avis sur **une question sociétale fondamentale**. Cette soirée-débat a permis de nourrir les échanges pour **tirer les enseignements de la démarche conduite au niveau national**, s'inspirer des réussites et éviter les écueils.



► L'installation de la première Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne : une innovation majeure pour la démocratie locale

“

Avec l'installation de l'Assemblée citoyenne, le Conseil départemental franchit une étape déterminante pour renforcer l'implication des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais dans les politiques publiques qui les concernent. Le dialogue citoyen permet d'enrichir les décisions départementales et de promouvoir un modèle de développement équilibré, solidaire et respectueux des hommes, de leur territoire et de leur environnement.

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental

Retour sur l'installation de l'Assemblée citoyenne

La **démocratie participative** est aujourd'hui un outil essentiel pour retisser du lien et renouer la confiance avec les citoyens. Pour aller encore plus loin dans son engagement dans ce domaine, le 22 octobre 2022, le Département a installé **la première Assemblée citoyenne de la Haute-Garonne**. Il s'agit d'une nouvelle **instance démocratique**, novatrice et pérenne, qui invite les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais à participer concrètement à l'exercice démocratique et à l'élaboration des politiques publiques départementales. Composée de **162 citoyennes et citoyens volontaires tirés au sort** parmi 1 550 candidatures, cette instance **unique en France**, de par son format et son ambition, marque une étape majeure dans la poursuite de la démarche de Dialogue citoyen engagée par la collectivité.

L'Assemblée citoyenne réunit des habitants soucieux de s'investir aux côtés des élus pour formuler des propositions et des avis sur des sujets en lien avec les compétences départementales. Actrice à part entière des politiques de la collectivité, elle permettra de construire et de produire collectivement **des avis et des propositions** qui seront présentés et examinés par les élus départementaux sur les grands projets de la collectivité. Elle siègera **pour un mandat de 2 ans** et sera renouvelée 2 fois d'ici 2027. Au sein de l'Assemblée, **des groupes de travail thématiques** seront constitués.





Une première saisine pour écrire un futur souhaitable avec les habitantes et les habitants

Face à un enchaînement d'événements climatiques d'une ampleur inédite depuis le mois de janvier 2022 en France et sur le territoire haut-garonnais, le Département a décidé d'accélérer et de renforcer ses actions en réunissant le 18 octobre dernier **une session extraordinaire dédiée à la transition écologique**. Sujet majeur pour l'avenir du territoire, c'est naturellement que le président du Conseil départemental a invité les membres de l'Assemblée citoyenne, lors de sa première séance plénière, à **participer au débat sur les enjeux de la transition écologique en Haute-Garonne**, aux côtés des élus. Cette première saisine va permettre aux 162 membres de contribuer à **l'écriture du nouvel acte de la politique départementale en matière de transition écologique**, afin d'établir une feuille de route qui sera par la suite adoptée par les élus du Département.

Le 14 décembre 2022, le Conseil départemental a été récompensé par **une Marianne d'Or du Développement durable 2022** pour la création de l'Assemblée citoyenne et sa première saisine sur la transition écologique. La Marianne d'or du développement durable récompense chaque année les bonnes pratiques de la démocratie de proximité engagée par des élus et acteurs de territoire qui partagent leurs solutions autour du thème du Développement durable. C'est la première fois que le Département de la Haute-Garonne est nommé et primé dans ce concours organisé sous le haut patronage du président du Sénat.

De nouveaux espaces de dialogue avec le tissu associatif haut-garonnais

Le Département à la rencontre des acteurs associatifs du territoire

En Haute-Garonne, les associations locales font vivre chaque jour les valeurs d'humanisme et de solidarité. Les 265 000 bénévoles haut-garonnais sont la preuve que les habitants sont très nombreux à s'engager pour les autres et pour leur territoire. Alors que le mouvement des gilets jaunes est venu poser avec acuité un besoin accru de démocratie, d'écoute et de proximité, les associations demeurent des espaces de vitalité et d'expérimentation démocratique sans égal : les individus qui s'engagent dans ces structures regagnent du pouvoir d'agir en participant à un projet qu'ils portent collectivement.

Le monde associatif représente aussi un secteur économique à part entière avec plus de 38 000 personnes salariées associatives en Haute-Garonne, soit 8,4% des effectifs salariés du secteur privé du département : des emplois particulièrement précieux car ils ne sont pas délocalisables.

Pour ces raisons, dès 2015, le Conseil départemental a fait le choix politique fort de conforter et d'augmenter son soutien financier à la vie associative. En janvier 2020, il a lancé le plan "Réussir ensemble – associations", élaboré avec les partenaires associatifs. Dans ce cadre, une cellule d'appui à la vie associative a été créée afin de proposer un accompagnement technique aux structures et répondre ainsi aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien.

Plus de 2 000 associations soutenues par le Département chaque année

Un budget de **27,6 M€ en 2022**, soit une hausse de 29% depuis 2018

Un fonds de soutien de **6 M€** durant la crise sanitaire qui a bénéficié à 1576 structures associatives

“

En Haute-Garonne, les associations font vivre chaque jour le lien social et la solidarité, et elles apportent une expertise précieuse sur les problématiques et les projets du territoire. Depuis 2015, le Département se mobilise pour préserver le rôle indispensable du monde associatif, valoriser l'engagement citoyen et répondre concrètement aux besoins des associations et des bénévoles.

AUDE LUMEAU PRECEPTIS
conseillère départementale déléguée
au Dialogue citoyen

Depuis 2015, le Département a multiplié les temps de rencontre avec les structures associatives sur le territoire, mais aussi à l'Hôtel du Département en les invitant à participer aux nombreux événements organisés par la collectivité en lien avec les politiques départementales. En 2022, le Département a souhaité renforcer ces temps d'échanges avec les associations du territoire à travers :

- L'ouverture des Maisons départementales de proximité, nouveaux lieux-ressources pour les acteurs associatifs dans lesquels ils peuvent notamment bénéficier d'un accompagnement technique proposé par les services du Département,
- L'organisation de rencontres cantonales afin de réunir et d'échanger avec les acteurs associatifs du territoire qui s'engagent au quotidien dans l'animation locale.

Au total, ce sont 29 rencontres sur le territoire qui se sont tenues en 2022, réunissant plus de 600 structures associatives haut-garonnaises.



Un nouveau projet pour l'ancienne prison Saint-Michel partagé avec les associations

Depuis 2015, le Conseil départemental s'appuie sur l'expertise citoyenne des associations pour élaborer ses politiques publiques en les associant à ses nombreuses démarches de démocratie participative et à l'élaboration de ses projets structurants. En 2022, le Département a décidé de participer à "l'appel à idées" lancé par l'État en vue du réaménagement du site de l'ancienne prison Saint-Michel, située dans le quartier éponyme à Toulouse. Avant de déposer officiellement son projet auprès de l'État, il a souhaité présenter et débattre de ses propositions avec les associations du quartier - dont le Comité de quartier Saint-Michel, l'Association des riverains de la prison Saint-Michel et l'Association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la résistance (ANACR 31) - l'objectif étant de mener le projet en concertation avec les riverains et les parties prenantes de la mémoire du site.

Le Conseil départemental souhaite notamment ouvrir un nouveau collège de proximité sur le site. Il entend également utiliser une partie de l'ancienne prison afin de concevoir différents espaces culturels à destination des élèves et des riverains. Enfin, il propose la mise en place d'un programme résidentiel de qualité à partir du bâti existant, incluant une offre de logements à prix abordables à destination des jeunes et des seniors, et un programme d'habitat s'intégrant dans un projet urbain global avec de l'accession en bail réel solidaire (BRS). Au sein des nouveaux aménagements, les habitants pourront déambuler à travers des espaces végétalisés qui formeront un nouvel îlot de fraîcheur pour le quartier. A l'extérieur du site, la priorité sera donnée aux mobilités douces.







AXE

5

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

A travers des politiques publiques justes et solidaires, le Conseil départemental entend jouer un rôle d'accélérateur dans la transition du territoire **vers un modèle qui renouvelle nos façons de produire et de consommer**. Le Département s'attache également à **promouvoir un tourisme durable** qui concilie l'attractivité du territoire avec la nécessaire préservation de l'environnement.

DÉVELOPPER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES POUR UNE ALIMENTATION LOCALE DE QUALITÉ

Dans un contexte de mutation des pratiques agricoles en lien avec les exigences de la transition écologique, le Conseil départemental est aux côtés des 5 570 agriculteurs et agricultrices de la Haute-Garonne afin de les accompagner vers un modèle agricole durable tout en assurant la viabilité économique de leurs exploitations. Un engagement qui se place au service de la qualité alimentaire à travers un soutien apporté au développement des circuits courts et à la valorisation des productions locales.

► Cultiver autrement : accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique

Le nouveau plan agroécologie : un tournant vers des pratiques agricoles plus durables

Depuis 2017, le Conseil départemental défend un modèle agricole durable, avec des méthodes de culture et d'élevage saines pour la planète et pour le consommateur, tout en préservant la viabilité économique des exploitations agricoles. Pour cela, il fait le choix d'attribuer **des aides ciblées** permettant de s'orienter **vers une agriculture durable**, en soutenant par exemple le pastoralisme et les pratiques innovantes comme l'agroforesterie, la lutte biologique par confusion sexuelle dans la viticulture ou encore la conservation des sols.

Résolument tournées vers l'avenir, les aides départementales - qui s'élèvent à **2,5 M€ par an** - ont vocation à préserver les actifs actuels, promouvoir l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire et les accompagner dans la nécessaire transition écologique. La Haute-Garonne est également le seul Département à proposer **un accompagnement de proximité** aux exploitations, en déployant sur le terrain un réseau de **27 conseillers agro-environnement**, experts dans différents domaines.



Près de 6 500 emplois salariés agricoles en Haute-Garonne

16 aides financières directes
pour un budget de 2,5 M€ par an

Subvention et/ou partenariat technique avec
24 associations du monde agricole

Appui technique de proximité avec les
27 conseillers agro-environnement

Lors de la session du 18 octobre 2022, le Conseil départemental a décidé d'intensifier son accompagnement vers des pratiques agricoles durables tout en soutenant les exploitants fragilisés par les crises récentes (inondations, sécheresses, gels printaniers, inflation, etc.) avec l'adoption du **Plan agroécologie 2022-2024** qui prévoit :

- La réduction des intrants et la lutte contre l'érosion des sols ;
- La protection de la biodiversité sur les exploitations, notamment avec l'implantation de haies ;
- La protection des pollinisateurs ;
- Le soutien au pastoralisme ;
- L'accompagnement des projets d'installation agricole, notamment de jeunes agriculteurs ;
- Une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail (pénibilité, réduction de l'exposition aux substances dangereuses) et des aides à l'équipement ;
- Le développement des circuits-courts, en accélérant le déploiement de plateformes de mise en relation directe avec les producteurs comme Agrilocal 31 pour la restauration scolaire et DirectFermiers31 pour les particuliers,
- La mise en place d'une politique en faveur des jardins collectifs pour encourager les citoyens à devenir acteurs de leur alimentation.



“
Depuis 2017, le Conseil départemental a fait le choix de défendre une agriculture durable avec des méthodes de culture saines pour la planète. La Haute-Garonne est également le seul Département à déployer sur le terrain un réseau de 27 conseillers agro-environnement pour soutenir les exploitations fragilisées par les crises, assurer le maintien des emplois agricoles et garantir une sécurité alimentaire aux consommateurs.

BERNARD BAGNERIS
vice-président du Conseil départemental
en charge de l'Agriculture durable, des
Circuits courts et de l'Agroalimentation

La préservation des sols et les couverts végétaux

Parce qu'ils remplissent des **missions naturelles** de captation de carbone, de réservoir d'eau et de biodiversité, **la préservation des sols** est au cœur des grands enjeux environnementaux. Leur dégradation est principalement liée à l'activité humaine : artificialisation, agriculture intensive, déforestation, irrigation, pollutions industrielles. Depuis 2018, le Conseil départemental propose **des diagnostics de sols** aux agriculteurs à travers le Laboratoire 31 EVA.

Les conseillers agro-environnement entreprennent quant à eux des actions ciblées sur les exploitations afin de lutter contre l'érosion des sols et les coulées de boue, et améliorer la gestion des sols. Plusieurs **expérimentations de couverts végétaux** avec des démonstrations ont par ailleurs été organisées dans le département, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs 31 notamment. Les couverts végétaux sont des cultures intermédiaires plantées en intersaison entre deux cultures commerciales pour ne pas laisser les sols nus. Ils protègent le sol **contre l'érosion et le lessivage** provoqués par le vent et la pluie. En étouffant les herbes indésirables, ils permettent de **limiter le recours à des produits de traitement**. Ils constituent également une protection physique qui limite l'évaporation de l'eau sous l'effet du soleil et du vent. Enfin, en augmentant la teneur du sol en matière organique, ils accroissent sa capacité à stocker l'eau et à retenir les éléments nutritifs, et limitent donc l'utilisation d'intrants.

En 2022, le Conseil départemental a participé à la **Journée mondiale des sols** : dans ce cadre, il a accueilli "**La Fresque du sol : le grand test !**", organisée par l'Association française pour l'étude des sols (AFES).





IGP Agneau des Pyrénées : le Département, partenaire des démarches de valorisation des productions locales

La transition écologique dans l'agriculture se traduit par une **recherche de qualité** dans les productions agricoles. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental s'impose comme un **partenaire de premier plan dans le développement des filières de qualité**, avec une politique très volontariste visant à valoriser les productions agricoles locales **comme les vins de Fronton, l'agneau des Pyrénées ou encore l'ail violet de Cadours**.

Le 7 septembre 2022, la filière de qualité "Agneau des Pyrénées" a obtenu l'IGP (Indication Géographie Protégée). Une annonce venue récompenser 14 années d'effort puisque l'ensemble des acteurs représentant le massif pyrénéen ont porté d'une même voix ce projet qui a retrouvé un second souffle ces 5 dernières années grâce au soutien du Conseil départemental de la Haute-Garonne et à l'alliance forte des ODG (Organisme de Défense et de Gestion) autour d'une IGP commune à toute la chaîne pyrénéenne. L'IGP "Agneau des Pyrénées" répond **aux exigences du consommateur**, très attentif à la traçabilité de la production à l'assiette, avec une image qui renvoie aux grands espaces que sont les Pyrénées. L'IGP permet de **préserver tout un territoire** avec ses pratiques, ses races d'élevage et ses métiers qui constituent le terroir.

Le 10 septembre 2022, le Conseil départemental était d'ailleurs au rendez-vous de la **1re édition de la Foire de Luchon** pour valoriser **la transhumance et les opérations d'écopâturage** en Haute-Garonne. Depuis 20 ans, le Conseil départemental soutient les éleveurs ovins haut-garonnais et participe à de nombreuses opérations de promotion et de valorisation de l'Agneau des Pyrénées. La transhumance pratiquée par les bergers et les éleveurs français est reconnue comme **patrimoine culturel immatériel (PCI)** en France depuis 2020. Une première étape avant l'organisation d'une candidature internationale pour une reconnaissance de la transhumance comme **Patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'UNESCO**. Le Conseil départemental est partenaire et signataire de cette nouvelle démarche de valorisation.

Enfin, au début de l'année 2022, le Département n'a pas manqué de mettre à l'honneur les filières d'excellence du terroir lors du **Salon international de l'Agriculture**, avec la présence de producteurs et d'éleveurs locaux sur son stand. La participation du Conseil départemental à ce grand rendez-vous international traduit son engagement fort auprès des 5 570 exploitations agricoles du territoire. Le Conseil Départemental était également présent au **salon régional de l'agriculture REGAL Sud de France** qui s'est déroulé au MEETT, le nouveau parc des expositions de Toulouse, en décembre 2022.

► Consommer autrement : favoriser le développement des circuits courts

Un plan d'actions pour favoriser l'émergence des filières courtes en Haute-Garonne

Le Conseil départemental est très engagé pour favoriser l'émergence des filières courtes en Haute-Garonne à travers un plan d'actions dédié, adopté le 26 mai 2020, qui prévoit :

- **L'accompagnement des projets de territoire pour développer les filières locales**

Le Conseil départemental propose un accompagnement en ingénierie des projets de développement des circuits courts portés par les collectivités locales : projets agricoles, projets alimentaires de territoire, etc. En 2022, avec la signature des nouveaux contrats de projets, il s'est notamment engagé à accompagner **les projets alimentaires de territoire (PAT)** portés par la Communauté d'agglomération du Muretain et la Communauté de communes du Volvestre. Il travaille aujourd'hui à la mise en oeuvre d'un **réseau des PAT sur le territoire**, dont il assurera l'animation.

- **Un soutien au développement des espaces-test agricoles en Haute-Garonne**

L'Espace-test permet aux porteurs de projet qui souhaitent développer une exploitation agricole biologique de tester leurs activités en conditions réelles durant une période moyenne de 2 ans. Ce dispositif leur met à disposition un lieu, un équipement agricole, un accompagnement technique et entrepreneurial, ainsi qu'un cadre juridique adapté. Afin de favoriser la création des Espaces-test en Haute-Garonne, le Conseil départemental a créé **des aides à l'investissement** pour l'équipement des parcelles **et des aides au fonctionnement** à destination des structures d'accompagnement (intercommunalités, associations, etc.). En favorisant l'émergence de nouvelles vocations agricoles, ce dispositif participe également au **maintien de l'emploi dans les zones rurales**.

Maraîchage bio : un espace-test inédit en Haute-Garonne

En décembre 2021, le Conseil départemental a décidé de soutenir le développement d'un Espace-test agricole dans le nord toulousain, en lien avec la Communauté de communes des Hauts-Tolosans. Cet Espace-test en maraîchage biologique, situé sur la commune de Grenade-sur-Garonne, accueillera à terme 5 exploitants, sur une surface de 6 hectares. L'Espace-test permet aux porteurs de projet qui souhaitent développer une exploitation agricole biologique de tester leurs activités en conditions réelles durant une période moyenne de 2 ans. Ce dispositif met à disposition un lieu, un équipement agricole, un accompagnement technique et entrepreneurial, ainsi qu'un cadre juridique adapté.



- **Un appel à projets « Innovations sociales et Alimentation »**

Cet appel à projets vise à proposer un accompagnement professionnel aux **projets porteurs d'innovation sociale dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation** : dans ce cadre, en 2022, le Département a attribué une subvention à **4 porteurs de projet** : Les Agribains, La Chouette Coop, Les Zéro'Ines et Mix'Agrumes.

- **Un appel à projets « expérimenter de nouveaux circuits courts contre la précarité alimentaire »**

Cet appel à projets vise à financer trois expérimentations par an sur le territoire haut-garonnais pour favoriser une plus grande démocratie alimentaire.

Afin de favoriser **la vente directe de produits locaux**, le Département joue également un rôle de facilitateur dans la mise en relation des producteurs et des consommateurs à travers **deux dispositifs phares** :

- Depuis le mois de décembre 2020, **l'application et le site DirectFermiers31** permettent de trouver facilement près de chez soi des producteurs locaux pour réaliser ses achats en vente directe, dans des points de vente de proximité ou sur les marchés de plein vent. Le site recense actuellement **346 producteurs en vente directe et 669 points de vente**.

- Afin de mieux manger en restauration collective, le Département a mis en place en 2016 **la plateforme Agrilocal31** qui met en relation acheteurs publics et fournisseurs locaux. Ce dispositif a pour but de favoriser le recours aux **circuits courts dans la restauration collective**, en particulier dans les collèges.

La transition alimentaire se poursuit dans les collèges haut-garonnais

Chaque année, **plus de 6,6 millions de repas** sont servis dans les collèges publics du département. La qualité de la restauration scolaire est un enjeu crucial pour la santé et le bien-être des collégiens, mais aussi pour la sensibilisation des élèves au bien manger et au tri des déchets.

La crise sanitaire et l'actualité récente, avec les contaminations à l'Escherichia coli, la Salmonelle ou la Listeria dans le secteur de l'agroalimentaire, montrent toute l'importance **des suivis sanitaires** dans l'alimentation. Le **Laboratoire départemental 31 EVA**, en lien avec les services du Département, effectue les analyses qui garantissent la sécurité alimentaire dans la restauration scolaire. Le Conseil départemental assure également l'aménagement et l'entretien des

services de restauration scolaire, en privilégiant les unités de production autonomes. En septembre 2022, **90% des collèges publics du département disposent d'une cuisine de fabrication autonome** pour produire des repas « maison » au sein des établissements. Le personnel de restauration scolaire, soit 900 agents, bénéficie d'**un plan de formation** portant sur les règles de l'hygiène alimentaire et la qualité nutritionnelle adaptée au public adolescent. Le Conseil départemental promeut ainsi dans les établissements l'élaboration de menus composés avec des produits de saison, locaux et de qualité.

En janvier 2020, le Conseil départemental a adopté **un plan pour la qualité alimentaire dans les collèges**, qui répond à deux défis majeurs : la transition alimentaire pour changer les habitudes de consommation, la transition écologique pour réduire et valoriser les déchets et proposer des repas durables et responsables.

Dans cette perspective, de nombreuses actions sont à l'œuvre dans les collèges :

- **La « végétalisation des assiettes »** : une expérimentation a été menée durant l'année scolaire 2021-2022 dans plusieurs collèges qui ont servi des repas végétariens une fois par semaine (Jean-Pierre Vernant à Toulouse, Voltaire à Colomiers, Alain Savary à Fronton, Daniel Sorano à Pins-Justaret). Pour les chefs de cuisine, un référentiel de recettes est également accessible via eCollège31, avec des recettes végétariennes qui reposent sur l'utilisation de produits bruts.
- **60 collèges engagés dans le tri quotidien et la valorisation des déchets** issus des services de restauration. Plus de 500 tonnes de biodéchets sont ainsi collectées et valorisées chaque année.
- **14 postes de coordonnateurs restauration** créés pour accompagner les équipes des collèges.
- **90 collèges utilisateurs de l'application Easylis**. Cette application permet notamment la gestion des commandes, la création de menus et la gestion de l'activité de restauration, dans l'objectif de pouvoir disposer à terme d'indicateurs précis sur le suivi et l'évolution de la qualité alimentaire dans les collèges. Cette application représente un investissement pour la collectivité de près de 500 000 €.

Miam31 et Agrilocal31 pour l'approvisionnement des cantines en produits locaux de qualité

Miam 31 vise à proposer de façon régulière des produits locaux de qualité dans les menus des 90 collèges disposant d'une cuisine autonome grâce aux achats réalisés auprès des producteurs haut-garonnais. Depuis 2016, pour faciliter ces achats, le Conseil départemental a développé la plateforme gratuite Agrilocal31, qui permet la mise en relation directe entre établissements et producteurs. Aujourd'hui, **plus d'un tiers des établissements publics** utilisent cette plateforme. En 2022, elle a généré **237 000 € d'achats des établissements scolaires auprès des fournisseurs locaux**, dont plus de 168 000 € d'achats pour les seuls collèges et plus de 67 000 € pour les communes.

Des animations sont régulièrement proposées dans les établissements afin de faire connaître les produits locaux de qualité aux élèves et favoriser la rencontre directe entre les producteurs et les acheteurs des collèges et des communes. Du 30 mai au 3 juin 2022, dans le cadre du dispositif Agrilocal31, le Conseil départemental a organisé **l'opération "Connectez-vous local"** dans 12 collèges et 4 groupes scolaires haut-garonnais. Durant cette semaine, les cuisiniers des établissements ont valorisé dans leurs menus des produits achetés sur la plateforme Agrilocal31, afin de faire découvrir aux élèves des aliments de saison issus de l'agriculture locale. Durant les pauses-déjeuners, des jeux sur le "bien manger" ont été organisés dans les cantines des établissements participants. Organisée en novembre 2022 dans 11 collèges et 18 groupes scolaires haut-garonnais, **la 6ème édition de l'opération « Au pré de l'Assiette »** s'inscrit également dans cette démarche de sensibilisation des élèves avec, cette année, la mise à l'honneur de la filière agricole locale du Bœuf Gascon. Enfin, en mars 2022, **3 rencontres interprofessionnelles « Au pré de la ferme »** ont été organisées entre fournisseurs locaux et établissements scolaires. Elles ont mobilisé 17 producteurs et 22 établissements et généré 28 600 € de commandes via la plateforme.



PROMOUVOIR UN TOURISME VERT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



A travers l'aménagement d'un grand réseau de pistes cyclables et de chemins pédestres, le Conseil départemental de la Haute-Garonne porte l'ambition de développer **un tourisme vert**, valorisant la culture, le patrimoine et la biodiversité locale. Cette politique touristique tend à concilier les enjeux liés à l'attractivité des territoires et à la création d'emplois avec la nécessaire préservation de l'environnement. Dans son **Schéma départemental de développement touristique** adopté pour la période 2019-2023, le Conseil départemental a donc naturellement fait du tourisme durable le fil conducteur de sa stratégie.

► Faire de l'itinérance douce le moteur du développement touristique en Haute-Garonne

La randonnée inaugurale Conques-Toulouse

En juillet 2022, le Conseil départemental et Haute-Garonne Tourisme, en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et l'Agence des Chemins de Compostelle, ont organisé **une randonnée ouverte au grand public pour inaugurer le GR®46 de Roquesérière à Toulouse**. Il s'agit de la partie haut-garonnaise de l'itinéraire "Conques-Toulouse" reliant deux grandes voies jacquaires, celle du Puy à la Voie d'Arles, dont **le nouveau tracé de 55 km** a été entièrement réaménagé par le Département. Le GR®46 de Roquesérière à Toulouse traverse **13 communes haut-garonnaises**. Il permet de réaliser **la connexion avec le GR®861 Via Garona**, un parcours pédestre de 170 km qui relie les sites de Saint-Jacques de Compostelle entre Toulouse et Saint-Bertrand-de-Comminges.

En septembre 2019, la Fédération Française de Randonnée Pédestre avait dû retirer l'homologation d'une partie du GR®46 entre Gragnague et Toulouse car l'aménagement en place ne garantissait plus la sécurité des randonneurs. Aussi, dans le cadre de son plan départemental pour la transition écologique, le Conseil départemental a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un nouveau tracé, avec des aménagements dédiés et sécurisés, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (communes, propriétaires privés, agriculteurs etc.). En mai 2022, **le nouveau tracé a été classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** de la Haute-Garonne et homologué par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

Itinéraire Transgarona : l'achèvement du tronçon Fronzac / Val d'Aran

Le 30 mai 2022, les aménagements réalisés de part et d'autre de la frontière franco-espagnole par le Département et le Conselh Generau d'Aran, dans le cadre du **projet de piste cyclable Transgarona**, ont été présentés au public. Né de la volonté de développer le tourisme vert tout en renforçant l'attractivité des territoires ruraux et de montagne des deux côtés de la frontière, le projet transfrontalier Transgarona a été lancé le 3 juillet 2018 par le Président du Conseil départemental et le Sindic du Conselh Generau d'Aran. L'objectif était aussi d'inscrire durablement la **coopération transfrontalière** entre ces 2 territoires. Le coût total du projet, pour la réalisation du tronçon de 21 km transfrontalier, de Fronzac au Val d'Aran, d'un montant de 3,68 M€, a été financé à hauteur de 65 % par le POCTEFA (Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2014-2020).

Les travaux d'aménagement du **tronçon français sud de 18 km** ont été réalisés sur les communes de Chaum, d'Estenos, de Cierp-Gaud, de Marignac, de Saint-Beat, d'Arlos et de Fos. Ils représentent un budget de 2,9 M€ et font l'objet d'un **financement européen de 1,58 M€ pour le Département**. Au-delà de ce tronçon, le Département de la Haute-Garonne a prévu **la continuité de l'axe cyclable jusqu'à Toulouse**. L'itinéraire Transgarona achevé représentera 171 km de pistes aménagées et reliera, à terme, Toulouse aux sources de la Garonne en Espagne. Une partie de l'itinéraire de 128 kilomètres de long est déjà réalisé entre Marqufave et Fos.

Le Département invite les Haut-Garonnais à l'opération "Faites du Vélo"

Le 24 septembre 2022, dans le cadre de la Semaine européenne de la Mobilité, le Département a organisé **l'opération "Faites du vélo"** en proposant une balade familiale de 12 km entre Villemur-sur-Tarn et la Forêt départementale de Buzet. Cette balade a emprunté sur 9 km **la voie verte sécurisée V85 "Véloroute Vallée du Tarn-Causses-Sud Cévennes"** créée sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée sur la rive gauche du Tarn. Un pique-nique a été offert aux participants, ainsi que la possibilité d'effectuer une visite guidée de la **Maison de la biodiversité** ouverte par le Département au coeur de l'Espace Naturel Sensible Forêt de Buzet. En Haute-Garonne, la V85 a été aménagée par la Communauté de communes de Val Aïgo sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée cédée par le Conseil départemental. Le Département a soutenu à hauteur de 100 000 € la section aménagée entre Nohic, Villemur, la Magdeleine et Bessières.



► Concilier économie de montage et préservation de l'environnement



La stratégie montagne 4 saisons

En 2022, le Département a réaffirmé son soutien au secteur de la montagne, fragilisé par la crise sanitaire et par l'emballement du réchauffement climatique. L'objectif est de maintenir les stations en vie et de préserver l'outil économique ainsi que les emplois nécessaires à l'avenir des vallées. Pour ce faire, **la généralisation du modèle « 4 saisons » aux trois stations haut-garonnaises** est privilégiée : ce modèle permet de proposer des activités ludiques et touristiques tout au long de l'année, et il s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale **pour un tourisme durable de montagne**.

A travers **le Syndicat Mixte Haute-Garonne Montagne**, le Département s'emploie donc à planifier des investissements permettant de **préparer l'avenir des stations**. Il a notamment engagé un important chantier de renouvellement de la télécabine de Luchon-Superbagnères. Cette infrastructure, mise en service il y a 30 ans et devenue obsolète, sera prochainement remplacée par **un ascenseur valléen** dernière génération, qui portera le nom de **“Crémaillère Express”** et pourra transporter autant de skieurs l'hiver que d'amateurs de VTT l'été.

Cet investissement majeur, qui s'élève à 19 M€ dont 65 % assumé par le Conseil Départemental, s'inscrit dans la stratégie engagée par le Département il y a quatre ans pour sauvegarder et relancer les stations de montagne haut-garonnaises alors en situation de déficit, dans le but de maintenir et de dynamiser

l'activité des territoires de montagne. La Crémaillère Express permettra de transporter **2 500 personnes par heure**, contre 1 500 auparavant, depuis la ville de Bagnères-de-Luchon jusqu'au plateau de Superbagnères, **en 8 minutes seulement**. Les travaux de ce nouvel équipement d'envergure ont débuté en avril 2022 pour **une ouverture prévue à la fin de l'année 2023**.

Pour ce grand projet complexe, le syndicat Haute-Garonne Montagne s'est attaché à concilier **la qualité des infrastructures et le respect de l'environnement** à travers :

- Le choix du remplacement de la télécabine au complet, avec destruction et construction de nouvelles gares mieux intégrées dans le paysage, **limitant l'artificialisation des sols** et utilisable en fréquentation 4 saisons.
- Le choix d'une infrastructure plus performante, fiable et confortable pour favoriser l'accès au plateau de Superbagnères avec la télécabine et ainsi **limiter l'utilisation de la voiture**.
- La création d'un **Comité de Suivi Environnemental** auquel participent les associations environnementales, les services de l'État ainsi que les élus locaux pour échanger sur les mesures mises en œuvre afin de **limiter l'impact écologique du chantier** et pour **l'identification et la protection des espèces protégées** sur le périmètre du chantier (balisages des sentiers, suivi de la population de grand Tétrás, remise en état du site).

Des investissements pour le renouveau de la station des Agudes

Le Syndicat mixte des Agudes est composé du Département à hauteur de 60% et de la commune de Gouaux-de-Larboust à 40%. Il participe avec le SIVAL (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron) à la SPL Peyragudes, société publique locale gérante de la station et du domaine skiable sur ses deux versants.



Nous continuons d'investir pour adapter les stations haut-garonnaises aux évolutions climatiques en développant une offre touristique 4 saisons respectueuse de l'environnement, du territoire et de ses habitants, et capable de préserver l'activité économique des vallées haut-garonnaises."

PATRICE RIVAL

vice-président du Conseil départemental en charge de la Ruralité, de la Montagne et du Thermalisme

Dès février 2021, et conformément aux engagements annoncés en 2020, le Département a contribué à hauteur de 500 000 € à l'augmentation en capital de la SPL Peyragudes afin de conforter la structure.

Une avance remboursable de 500 000 € sera versée en 2023 afin de financer le nouveau « télésiège des 1000 – Cap des Hittes » sur la partie haute du domaine.

Dans le cadre de sa politique de développement touristique des zones de montagne, le Conseil départemental s'engage à renforcer sa **stratégie touristique 4 saisons** engagée depuis 2018 avec le syndicat Haute-Garonne Montagne, dans les 4 stations haut-garonnaises de Luchon-Superbagnères, Le Mourtis, Bourg d'Oueil et les Agudes. Par ailleurs, Haute-Garonne Ingénierie accompagne la commune et le syndicat mixte sur la **requalification du site des Agudes, son aménagement et ses équipements**. Enfin, la commune de Gouaux-de-Larboust jouit d'un accompagnement spécifique d'Atout France dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie sur les stations de montagne portant sur l'accélération de la rénovation du parc immobilier.



► L'œnotourisme, un art de vivre au service d'un tourisme durable



Le Département, partenaire privilégié des vigneronns du Frontonnais

En pourcentage de surface, le Fronton est le **premier vignoble du Sud-Ouest engagé dans une démarche d'agriculture biologique**, notamment grâce à l'accompagnement des conseillers agro-environnement du Département. Les vigneronns pratiquent tous **une agriculture raisonnée**, un quart sont labellisés bio ou sont en conversion, et plusieurs sont en cours de certification "HVE" (Haute Valeur Environnementale). **Partenaire privilégié des vigneronns du Frontonnais**, le Département ne manque pas de leur témoigner son soutien **lors des épisodes de crises**, comme les gelées printanières de 2021 et 2022 qui ont provoqué des dégâts irréversibles dans les vignes. Les conseillers agro-environnement - dont un est spécialisé en viticulture - expérimentent et évaluent, en coopération avec les exploitants volontaires, **de nouvelles méthodes pour**

parer aux effets des gelées printanières et trouver des solutions techniques agroécologiques de long terme capables de protéger les cultures.

En 2022, le Département a renouvelé son soutien à **"Fronton Saveurs et senteurs"** pour sa 33^{ème} édition. Cet événement, populaire et festif, permet de valoriser l'œnotourisme, les vins de Fronton et les produits de terroir. L'édition 2022, intitulée "Les retrouvailles", a eu une saveur particulière après deux années de crise sanitaire. Aussi, pour célébrer leur vignoble, les vigneronns de Fronton ont programmé un **véritable festival artistique**. Pendant 3 jours, des professionnels du tourisme, de la restauration, des commerçants et des producteurs locaux se sont rassemblés pour proposer aux visiteurs des dégustations de produits du terroir dans une ambiance conviviale et musicale.

Le renouvellement de la labellisation « Vignobles & Découvertes »

En avril 2022, **64 professionnels du vignoble de Fronton** ont obtenu le renouvellement du **label Vignobles & Découvertes**, décerné par l'Agence de développement touristique de la France, Atout France, et le Conseil supérieur de l'œnotourisme. Cette distinction fait suite à la candidature du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne Tourisme et de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO) au renouvellement du label pour la destination "**Vignoble de Fronton, au cœur du Sud-Ouest**". Le Fronton produit un vin emblématique avec un cépage unique au monde, la Négrette, cultivé par les vigneronns **dans une démarche d'agriculture durable**. Le vignoble de Fronton, classé AOP, a déjà obtenu plusieurs reconnaissances internationales.

“
Le développement de l'œnotourisme constitue l'un des axes forts de la politique touristique du Département. Il permet de promouvoir notre art de vivre et la diversité de nos territoires en les mettant au service d'un tourisme durable, de qualité et de proximité.

DIDIER CUJIVES

président de Haute-Garonne Tourisme

Le label Vignobles & Découvertes récompense **une destination viticole reconnue pour sa proposition touristique globale et complémentaire**. Ainsi, les 75 offres proposées par ces professionnels obtiennent le label pour une durée de 3 ans, soit 21 domaines et caveaux, 21 hébergements, 12 restaurants et bars à vin, 5 prestataires d'activités sportives et de loisirs, 1 musée, 5 agences réceptives, 2 offices de tourisme et 8 événements, avec au total **20 nouveaux partenaires** engagés jusqu'en 2025. En 2018, 50 professionnels avaient été labellisés.

Cette labellisation se place au service de **l'attractivité et du rayonnement du Frontonnais**. Elle va permettre d'améliorer la visibilité de la destination, d'accroître sa fréquentation touristique avec les retombées économiques afférentes, de garantir une offre de prestations de qualité pour les clients, et de développer la structuration de l'ensemble des acteurs publics et privés. Le Département de la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne Tourisme et l'Interprofession des Vins du Sud-ouest (IVSO), investis pour la valorisation du vignoble de Fronton depuis 2016, s'engagent pour faire vivre cette démarche, en impulsant un **programme d'actions autour de l'animation du réseau**, la mise en place d'une **synergie entre les acteurs du tourisme et du vin**, une **réflexion pour une consommation responsable**, et une **recherche d'outils de développement et d'innovation** du secteur.



► Culture et patrimoine : comprendre le passé des hommes et des territoires

Le site préhistorique d'Aurignac : un patrimoine à valeur universelle

Particulièrement engagé dans la valorisation du patrimoine culturel et des trésors historiques de la Haute-Garonne, le Conseil départemental se mobilise dans le Comminges depuis plusieurs années afin de soutenir des programmes de fouilles sur les sites de Saint-Bertrand-de-Comminges/Saint-Just de Valcabrère et Aurignac et rendre leurs recherches accessibles au plus grand nombre. En 2022, le Département a soutenu **une nouvelle campagne de fouilles archéologiques à l'Abri-sous-roche d'Aurignac**, sur le site du Musée de l'Aurignacien, menée par le laboratoire d'archéologie TRACES (Université Toulouse Jean Jaurès-CNRS), sous la direction de Mathieu Lejay, préhistorien géo archéologue, et Lars Anderson, préhistorien. Ce site éponyme, situé dans le Comminges et datant de la période aurignacienne, a été découvert par Jean-Baptiste Bonnemaïson en 1852 et fouillé pour la première fois en 1860 par Edouard Lartet. Il reste **l'un des lieux majeurs de la Préhistoire en France et dans le monde.**

C'est à l'occasion du 50^e anniversaire du Musée de l'Aurignacien en 2018 que le Conseil départemental a initié la relance des premières fouilles sur ce site après 60 ans d'interruption, en collaboration avec l'équipe d'archéologues du laboratoire TRACES. Ces travaux visent à **mieux connaître et dater les occupations préhistoriques**, en particulier celles de l'Aurignacien, au sein du piémont pyrénéen. Le Musée de l'Aurignacien, géré depuis 2016 par un syndicat mixte réunissant le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, est un **musée d'archéologie préhistorique appartenant au réseau national des "Musées de France"**. Il permet de découvrir un patrimoine à valeur universelle, composé d'un abri sous roche et d'une collection de référence issue principalement des fouilles du site.



Un nouvel élan pour le développement touristique et culturel de l'Abbaye de Bonnefont

Située au cœur du Comminges sur la commune de Proupiary à moins d'une heure de Toulouse, l'Abbaye de Bonnefont, avec son jardin médiéval de 600 m², est un site patrimonial et historique emblématique du sud de la Haute-Garonne, au même titre que Saint-Bertrand-de-Comminges et la Villa gallo-romaine de Montmaurin. Conscient de la richesse de ce site majeur, le Conseil départemental a décidé d'accompagner le développement touristique, patrimonial et culturel de l'Abbaye de Bonnefont en créant, en mai 2021, le Syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont, qui réunit le Département à hauteur de 80 % et la Communauté de communes Cagire Garonne Salat à hauteur de 20 %.

Ces dix dernières années, l'Abbaye de Bonnefont est devenue un maillon fort de la vie culturelle du sud de la Haute-Garonne. Les actions engagées par le syndicat mixte témoignent d'une volonté commune de faire vivre ce site en l'ouvrant au grand public, afin d'y partager une ambitieuse programmation culturelle, tout en assurant sa sauvegarde et sa restauration. La nouvelle saison culturelle 2022 proposée par le syndicat mixte s'est ainsi attachée à renforcer les actions alliant culture et patrimoine à travers des expositions, des visites guidées, des ateliers enfants, des spectacles (dont 2 événements du Festival 31 Notes d'été) ou encore un nouvel espace boutique, en collaboration avec de nombreux partenaires associatifs et culturels du territoire.





AXE

6

RÉSILIENCE ET ÉCO-RESPONSABILITÉ : LES DEUX NOUVEAUX PARADIGMES DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

► De l'épidémie de Covid-19 au conflit ukrainien : une nouvelle culture de la gestion de crise

Crise sanitaire : conjuguer accompagnement d'urgence et innovation sociale

Dès le début de la crise sanitaire, le Conseil départemental s'est fortement mobilisé pour soutenir les personnes fragilisées avec la mise en place du **Plan d'urgences sociales** qui a représenté un budget de 80 M€ en 2020, et de 50 M€ en 2021. Il s'agit d'un engagement exceptionnel pour lutter contre la **précarité et l'exclusion**, préserver **l'activité économique et l'emploi**, soutenir **le tissu associatif** du territoire et apporter **un soutien psychologique** aux personnes les plus fragiles. A son échelle, le Département a également participé à **la bonne gestion de la crise sanitaire** avec la **distribution gratuite de masques** pour les personnes âgées résidant en établissements et pour les élèves des collèges. Il s'est pleinement investi, aux côtés des services de l'Etat, pour permettre la vaccination du plus grand nombre, en accompagnant notamment l'ouverture de **2 centres départementaux de vaccination** sur le territoire.

Dès le mois d'avril 2020, le Département a créé **les Bons solidaires, un dispositif d'urgence sociale** destiné aux achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité pour les personnes et les familles précarisées par la crise sanitaire. Dans un contexte de crise économique et sociale qui s'installe dans la durée, cette aide départementale reste **toujours ouverte en 2022** afin de répondre aux situations de grande précarité **pour lesquelles les dispositifs sociaux classiques sont inopérants**. Face à l'augmentation des demandes sociales de la part de publics toujours plus nombreux, le Département a également ouvert en 2021 **la plateforme téléphonique « Haute-Garonne Solidarités »**. Ce service vient en complément des 30 Maisons des solidarités (MDS) sur **le premier accueil téléphonique** pour les demandes d'accès aux droits et les demandes de bons solidaires.

Pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les jeunes, le Département a mis en place des **aides financières et psychologiques** dédiées :

- **9 266 bons solidaires** ont été distribués à des jeunes de 18 à 25 ans depuis avril 2020 ;
- Le Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et le Fonds de solidarité Logement (FSL) ont été **élargis aux étudiants** ;
- **100 postes de stagiaire supplémentaires** ont été ouverts au Conseil départemental en 2021 ;
- La cellule d'écoute de la Maison Des Adolescents a été **élargie aux jeunes de 25 ans**, des **permanences de psychologues** ont été ouvertes au sein des antennes de la Mission Locale Haute-Garonne et le Département a participé au dispositif « Prism » porté par le CROUS Toulouse-Occitanie.

Surtout, tout au long de l'année 2021, le Conseil départemental a travaillé à **l'élaboration d'une expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes de 18 à 24 ans**, devant concerner 1 000 jeunes tirés au sort pour une durée de 18 mois. Le refus opposé par la Préfecture de la Haute-Garonne dans le cadre de son contrôle de légalité n'a malheureusement pas permis au Département de mener à bien l'expérimentation de ce nouveau dispositif de solidarité envers la jeunesse.



La Haute-Garonne, terre d'accueil des déplacés ukrainiens

Dans le cadre de ses missions de solidarité, le Conseil départemental est mobilisé depuis le début de ce conflit pour soutenir le peuple ukrainien et accueillir dans les meilleures conditions possibles les Ukrainiens déplacés en Haute-Garonne.

Dès le mois de mars 2022, le Département a mobilisé un budget de **100 000 € à destination de quatre associations humanitaires** (Croix-Rouge, Secours catholique, Secours populaire et Protection civile) et d'autres associations agissant en faveur des populations victimes de la guerre, en Ukraine ou sur le territoire départemental. Depuis le 17 mars, la mise en œuvre opérationnelle de la **plateforme Haute-Garonne Solidarités Ukraine** permet de répondre aux demandes d'accompagnement social des familles ukrainiennes. Un numéro de téléphone dédié est ouvert aux communes qui souhaitent accueillir des personnes déplacées.

En lien avec l'ANRAS (Association nationale de Recherche et d'Action Solidaire), le Conseil départemental a également ouvert **un centre d'Urgence Solidaire Ukraine 31** au Domaine d'Ariane à Mondonville où **50 places** sont destinées à l'accueil des mineurs non accompagnés et des mères seules avec enfants de moins de trois ans, ainsi qu'un service pour l'accompagnement social des familles qui en ont besoin.

Enfin, la mise à disposition d'une annexe de la Maison des solidarités de Toulouse centre a permis l'installation de la **plateforme de coordination d'accueil inter-institutionnelle** qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels chargés de l'accueil des personnes déplacées. **Trois centres d'accueil de courte ou moyenne durée** ont également été créés afin de répondre aux besoins liés aux flux migratoire en provenance de l'Ukraine.

Le 6 avril 2022, le Département a souhaité accueillir **une soirée d'échanges** autour de la situation en Ukraine, avec deux tables rondes intitulées "Ukraine, une guerre européenne avec des enjeux mondiaux" et "Agir pour la solidarité en Haute-Garonne", organisées par **l'association Ukraine Libre**. Symbole du soutien au peuple ukrainien, **l'exposition photographique « Ukraine, terre désirée (2002 - 2022) » du photographe Guillaume Herbaut** a été présentée sur les grilles extérieures du Conseil départemental, en partenariat avec **le Festival MAP**. Depuis 20 ans, Guillaume Herbaut se rend chaque année en Ukraine, pays devenu un marqueur dans son parcours photographique. En 2001, dès ses premiers instants passés sur le territoire ukrainien, le photographe français se lie directement au pays et à son histoire qu'il explore sous différentes narrations. Son travail sur l'Ukraine, réalisé entre 2013 et 2022, vient d'être récompensé par **le prestigieux prix World Press Photo 2022**.



► Événements climatiques exceptionnels de l'année 2022 : anticiper les risques et adapter les réponses

Les sapeurs-pompiers, nouveaux soldats du climat - Solidarité avec la Gironde durant l'été 2022

Soldats du feu, soldats de la vie et dorénavant soldats du climat, les 253.000 sapeurs-pompiers de France sont **les premiers témoins et combattants du changement climatique**. Ils doivent dorénavant faire face à **la multiplicité des crises naturelles** qui sont d'une fréquence et d'une intensité inédites ces dernières années, avec des conséquences graves pour les territoires et les populations.

En Haute-Garonne, **2 342 sapeurs-pompiers et 163 agents administratifs** assurent les missions du Service départemental d'Incendie et de Secours. Face aux nombreux incendies qui ont sévi en France au cours de l'été 2022, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) a mobilisé ses moyens humains pour venir en renfort des départements les plus touchés. Ainsi, **près de 200 agents du SDIS 31 ont été mobilisés pour combattre les incendies qui se sont déclarés en Gironde, mais aussi dans l'Aude, dans le Gard, l'Aveyron et en Lozère**. Au total, ce sont **66 000 hectares de forêts** qui ont été ravagés dans le pays en 2022 selon le Système Européen d'Information sur les Feux de Forêts (EFFIS), **dont la moitié en Gironde** avec les feux géants de La Teste-de-Buch et de Landiras qui ont commencé le 12 juillet.

Inondations et incendies : les sapeurs-pompiers et les agents de la voirie départementale en première ligne

Dès le début de l'année, les sapeurs-pompiers de la Haute-Garonne (SDIS31) ont été fortement sollicités pour **faire face aux inondations** engendrées par les violentes intempéries du mois de janvier. Ils ont effectué de nombreuses interventions dans les secteurs les plus touchés du département : au-delà des épuisements d'eau réalisés dans les habitations et les entreprises, ils ont mis en sécurité les personnes menacées par la montée des eaux et procédé à plusieurs sauvetages dont celui d'un couple avec un nourrisson sur la commune de Saint-Jory. Cette situation exceptionnelle a mobilisé **les moyens issus de l'ensemble des 37 centres d'incendie et de secours du département**, dont les équipes nautiques, les sapeurs-pompiers spécialisés dans le risque bâtimentaire et le secours en montagne. De leur côté, **les agents de la voirie départementale** ont tout mis en oeuvre afin de sécuriser les routes dans les meilleurs délais.

En réponse à cet épisode qui a sévèrement touché le territoire haut-garonnais, le Conseil départemental a immédiatement débloqué **un fonds d'urgence d'1 M€ à destination des communes** pour faire face aux dégâts matériels prioritaires : nettoyage et rénovation des voiries communales et des équipements publics, mise en place de bâtiments provisoires pour répondre aux besoins de services publics, etc. En mars 2022, après un recensement effectué sur le terrain, **un nouveau plan de soutien** a permis d'aider les communes dans la réalisation des travaux de voirie et d'ouvrage d'art, de restauration des milieux naturels, de réparation des équipements publics, et de soutenir l'économie locale.





Les services sociaux du Département mobilisés auprès des plus fragiles durant les épisodes de canicule

Durant l'été 2022, le département de la Haute-Garonne a traversé plusieurs épisodes de canicule particulièrement sévères. Très soucieux des publics les plus fragiles dont il assure l'accompagnement au quotidien, le Conseil départemental a procédé au **déclenchement anticipé de l'alerte canicule** en mobilisant **1 000 agents répartis sur les 30 Maisons des Solidarités** du territoire. Parmi les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 23 000 personnes âgées accompagnées à domicile et près de 9 000 personnes accueillies en établissements, le Département a procédé au **repérage de toutes les personnes considérées comme fragiles, lesquelles ont été contactées individuellement** par les agents des Maisons des Solidarités et par l'équipe d'astreinte durant les week-ends et jours fériés.

Conséquence des fortes chaleurs et de la situation de sécheresse inédite, **en 2022 le territoire haut-garonnais a également été le théâtre de nombreux départs de feu**. Au début de l'automne, **860 interventions** avaient déjà été menées sur des incendies par le SDIS 31, soit **quasiment le double par rapport à 2021** sur la même période. Cela regroupe les feux de chaumes ou récoltes sur pieds, les feux de forêt ou bois, les feux de végétaux en montagne, et enfin les feux d'herbes ou de broussailles.

Dans ce contexte marqué l'émergence **de nouveaux risques liés au dérèglement climatique**, le Conseil départemental a décidé d'augmenter sa contribution au SDIS 31 qui s'élève à **54 M€ en 2022**, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2021. Il participe également fortement aux investissements de la structure, **à hauteur de 2 M€ par an**, pour accompagner l'ouverture de nouvelles casernes sur le territoire. Parmi elles, **le nouveau Centre d'Incendie et de Secours d'Atlanta** a ouvert ses portes en juillet 2022 à Toulouse. Il couvre le périmètre de 8 communes (Aucamville, Balma, Flourens, Fontbeauzard, L'Union, Launaguet, Pin-Balma, Toulouse) et accueille 117 sapeurs-pompiers, dont 73 professionnels et 44 volontaires, et 2 personnels administratifs. Au cours des 15 derniers mois, ce sont au total **5 nouvelles casernes qui ont été construites sur l'agglomération toulousaine**, à Montgiscard, Aussonne, Toulouse Delrieu, Toulouse Carsalade et Toulouse Atlanta. L'implantation et le redéploiement des centres d'intervention et de secours concourent à offrir aux Haut-Garonnaises et aux Haut-Garonnais **un service de secours de proximité performant et efficace**.

Plus de 27 000 personnes bénéficient par ailleurs du service de **téléassistance gratuite** mis en place par le Conseil départemental qui propose écoute et assistance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Durant l'été 2022, le prestataire de Téléassistance31 est resté **en contact avec les bénéficiaires du service de téléassistance** ayant zéro ou 1 contact à titre personnel et ne percevant ni l'APA ni la PCH.

Afin de protéger les plus jeunes, l'ensemble des crèches, les relais petite enfance et les assistants maternels et familiaux étaient également en alerte et ont adapté leur fonctionnement aux températures. **Les familles "à risque" et les enfants de moins de six ans ont pu être accompagnés par la Protection Maternelle Infantile (PMI)**, par le biais de visites à domicile et d'appels téléphoniques, tout comme **les femmes enceintes** susceptibles d'être affectées par les fortes chaleurs.

Au total, ce sont **plus de 3 000 personnes** qui ont été contactées par les services du Conseil départemental de la Haute-Garonne durant l'été 2022. Le Département a également mis en place **un numéro vert**, accessible 24 heures sur 24, **à destination du grand public**.

Enfin, les fortes chaleurs et la situation de sécheresse ont conduit l'ensemble des services départementaux à adapter leurs pratiques afin de **préserver les agents exposés et dans une éthique de responsabilité s'agissant notamment des consommations d'eau** : adaptation des horaires et des missions des agents exposés, limitation des arrosages, report du nettoyage des parkings et des véhicules, etc.

► La formation des agents publics aux enjeux de la transition écologique

Le colloque "Risques climatiques et défis sociétaux : et si les solutions venaient de nos territoires ?" : comprendre les enjeux systémiques de la transition écologique pour mieux agir

Le 13 octobre 2022, le Département a accueilli un colloque intitulé "Risques climatiques et défis sociétaux : et si les solutions venaient de nos territoires ?". Lors de cette journée, l'écrivain poète et militant **Cyril Dion** et le spécialiste des risques sociétaux **Arthur Keller** sont intervenus pour partager leurs connaissances et leurs points de vues. Ce colloque a réuni **plus de 300 participants** dont les élus haut-garonnais, les représentants du monde associatif et les agents du Département, pour mieux comprendre et réfléchir ensemble **aux enjeux systémiques** de la transition écologique, dans l'objectif d'envisager **les meilleurs leviers d'action sur les territoires et dans les politiques publiques départementales**.

Cyril Dion : "Imaginons un nouveau récit"

À l'initiative de la Convention citoyenne pour le climat, co-fondateur de la revue Kaizen réalisateur de "Demain" et "Animal" et auteur du "Petit manuel de résistance contemporaine", Cyril Dion a présenté en novembre 2022 sur la chaîne ARTE un documentaire en 3 parties pour lutter contre les bouleversements climatiques : "Un monde nouveau : Résister / S'adapter / Régénérer."

Pour Cyril Dion, « *Raconter des histoires, pour nous, êtres humains, c'est notre façon d'être au monde. Or, nous vivons actuellement dans un récit matérialiste qui s'est imposé après la Deuxième guerre mondiale. On ne le remarque plus, on pense qu'il est immuable et on ne le remet pas en cause. Il faut créer un nouveau récit qui remplace le récit actuel. Un récit qui dirait : nous et la nature sommes interdépendants* ». Pour le réalisateur, le seul récit qui pourra fonctionner sera forcément **un récit de coopération entre les humains entre eux, et entre les humains et la nature**.

Arthur Keller : « Nous sommes à la croisée des chemins, c'est le déclic ou le déclin »

Ingénieur aérospatial de formation, Arthur Keller est un auteur et conférencier, expert des risques systémiques, des vulnérabilités des sociétés modernes et des stratégies de résilience collective. Pour lui, la grande accélération de l'activité humaine met en péril l'habitabilité de la planète. Il rappelle que dans les années 70, le rapport « Limits to Growth » alertait déjà sur la nécessité de ne pas dépasser les 9 limites planétaires. 50 ans plus tard, nous avons dépassé 6 de ces limites planétaires. **« Nous sommes en dépassement écologique depuis une soixantaine d'années. »**

Face à ce constat, Arthur Keller appelle lui aussi à **un changement d'imaginaire** et à **la résilience collective** : « Il est plus que temps d'être solidaires, entre nous, et avec le reste du vivant. (...) La résilience, c'est s'adapter au choc. (...) Nous sommes confrontés à un processus, non à des événements. Il faut penser à la bonne échelle, se relier, se mettre en réseau. Nous n'avons pas besoin d'une ribambelle de petits projets, mais de dynamiques insufflées par des territoires, et même des réseaux de territoires. Produire localement notre énergie, offrir des mobilités urbaines collectives, lancer des chantiers d'innovation low-tech, préserver le foncier agricole, favoriser les circuits courts et locaux, protéger nos communs, notamment le système de santé, et permettre un accès à l'essentiel garanti pour tous. Co-construire avec les plus fragiles. Expérimenter. **Si ça ne peut pas venir d'un Etat, ça peut venir d'un Département.** »



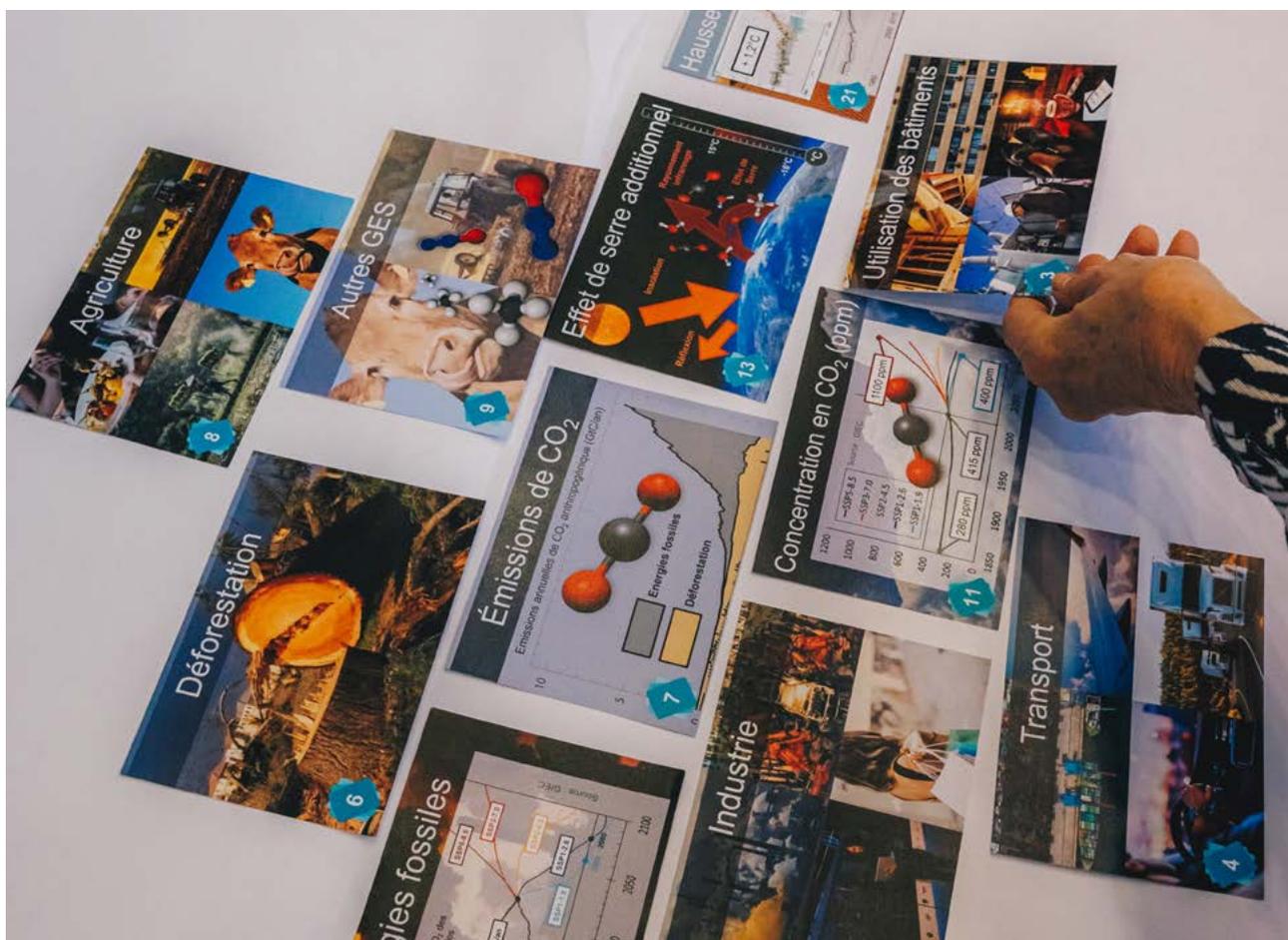
La Fresque du climat : des équipes préparées à penser les politiques publiques de demain

Afin d'accélérer les réponses aux défis climatiques et environnementaux, la collectivité a décidé de faire appel en 2022 à la **Fresque du Climat**, un outil de référence pour s'appropriier les défis du changement climatique. La Fresque du climat est une association, créée par Cédric Ringenbach, qui œuvre afin d'embarquer tous les individus et toutes les organisations dans la transition écologique, en permettant la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représente le changement climatique. L'outil « Fresque du climat » permet en 3h, **sous la forme d'un jeu collectif**, de donner des informations objectives et utiles issues des **rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**.

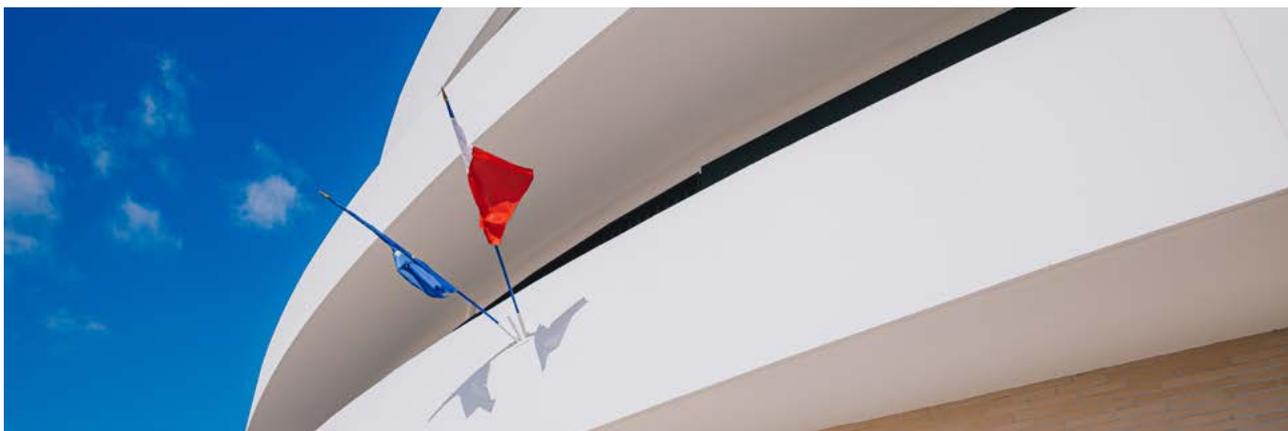
Entre juin et octobre 2022, sous l'impulsion de la Direction Générale Déléguée Transition écologique et Mobilités et de la Direction Conseil, Innovation et Stratégie du Conseil départemental, **près de 130 agents départementaux** ont participé à l'atelier de la Fresque du Climat. La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne (MDPH31) a également impulsé cette démarche qui a permis de former **122 agents** en interne.

Parmi les participants, certains ont choisi de devenir animateurs et animatrices de cet outil et ont suivi **une formation dédiée**. Au mois de septembre 2022, vingt-quatre « fresqueurs » et « fresqueuses », **ambassadeurs et ambassadrices du climat en interne**, ont ainsi vu le jour parmi les équipes de la Direction de la Transition Ecologique (DTE), de la Direction de l'Agro-Ecologique (DAE), de la Direction de la Coordination et du Développement Social (DCDS), du Lieu d'i (Laboratoire d'innovation), de la Direction Générale, de Haute-Garonne Ingénierie-Agence Technique Départemental (HGI-ATD) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Cette démarche innovante est totalement en phase avec **le projet d'administration CAP'31** qui a pour objectif d'accompagner la transformation et la modernisation du fonctionnement de l'administration afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services rendus au public. Dans le cadre de l'élaboration de la 2ème saison de CAP'31 qui verra le jour en 2023, des ateliers ont permis aux agents de réfléchir ensemble à **la manière d'intégrer l'éco-responsabilité au sein de leurs missions**. Le Département a également proposé **plusieurs événements tout au long de l'année 2022** afin de sensibiliser les agents départementaux aux enjeux de la transition écologique et du développement durable.



► De nouvelles mesures pour inscrire la sobriété dans le long terme



Un patrimoine départemental plus sobre en énergie

Le Conseil départemental gère **280 bâtiments** répartis sur le territoire haut-garonnais, parmi lesquels les **100 collèges publics**. Depuis plusieurs années, il s'engage très fortement pour accélérer la transition énergétique de son parc immobilier avec :

- **Des projets de constructions/réhabilitations exemplaires**, en particulier les nouveaux collèges, qui intègrent performance énergétique et conception bioclimatique depuis plus de 10 ans.
- **Des actions de rénovation énergétique déployées en continu** : la collectivité mobilise chaque année **3 M€** afin de réaliser des travaux de régulation, d'isolation et de rénovation des chaufferies ; parallèlement, elle travaille sur les problématiques de **confort d'été**, particulièrement sensibles en Haute-Garonne, afin d'accroître la capacité de ses bâtiments à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation qui peut s'avérer très énergivore.
- **Le télésuivi des consommations d'énergie** à travers l'outil de monitoring « Ubigreen Energy » : les **1 600 sondes** installées sur **1 50 bâtiments** départementaux, dont les **100 collèges publics**, ont permis de réaliser **10 % d'économies d'énergie** ces trois dernières années.
- **La diminution du recours aux énergies fossiles** avec l'achat d'électricité verte et de biogaz, la production d'énergie photovoltaïque, le raccordement de trois collèges toulousains aux réseaux de chaleur ou encore le remplacement des anciennes chaudières au fioul.

De nouveaux collèges à énergie positive

L'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont à **énergie positive (BEPOS)** et répondent à un cahier des charges exigeant en matière d'efficacité énergétique. La collectivité œuvre par ailleurs pour **une très faible empreinte carbone** des établissements dans le choix des modes de construction, avec notamment **l'utilisation de matériaux biosourcés** comme le bois, les briques de terre fabriquées sur site, la laine de bois et la paille.

Les **5 nouveaux collèges** qui ont ouvert leurs portes lors de la rentrée 2022 (Beauzelle, Seysses, Cintegabelle, Saint-Simon et Guilhermy à Toulouse) sont dotés d'équipements énergétiques durables et **favorisant l'autoconsommation** : pompes à chaleur et sondes géothermiques, électricité solaire photovoltaïque, récupérateurs d'eau, outils d'optimisation des consommations, etc. Deux projets de collèges ont également obtenu le **label Bâtiment durable Occitanie au niveau Or** : il s'agit du futur collège Paléficat à Toulouse et du futur collège de Castelnau d'Estrétefonds.

Les espaces extérieurs sont pensés dans l'objectif de **préserver la biodiversité environnante** des établissements. Depuis 5 ans, un paysagiste est systématiquement intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre des nouveaux projets pour réaliser **la végétalisation des cours de récréation et des parvis**.

Pour chaque nouvelle construction, **une étude d'ensoleillement** est menée préalablement afin de mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre les fortes chaleurs : installation de brise soleil ou de « casquette », installation d'une sonde géothermique à **150 m de profondeur** et d'un système de « géocooling » qui permet un **rafraîchissement naturel** du bâtiment.

Devant l'urgence du dérèglement climatique, le Département a décidé de rehausser son ambition d'exemplarité à travers **le nouveau programme de transition énergétique et écologique du patrimoine départemental**, adopté lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, qui doit permettre d'atteindre **la neutralité carbone d'ici 2050**. Ce nouveau programme prévoit :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier existant : entre 2023 et 2030, 100 M€ seront consacrés à la rénovation des bâtiments départementaux. De nouveaux moyens financiers et humains permettront par ailleurs d'optimiser l'utilisation des outils de suivi des consommations et de réaliser des études plus fines en amont des travaux.
- La diminution du recours aux énergies fossiles, à travers le développement de la production d'énergie photovoltaïque : au moins 50 bâtiments

départementaux seront équipés de panneaux photovoltaïques d'ici 2030. Les toitures pourront être équipées par le Département pour ses propres besoins, ou être mises à disposition de tiers opérateurs via le lancement à venir d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

- La lutte contre les îlots de chaleur, la réduction de l'imperméabilisation des sols et la végétalisation des espaces, avec des expérimentations de cours de récréation « Oasis » dans les collèges : dans les collèges Antonin Perbosc à Auterive et Voltaire à Colomiers, des travaux d'aménagement ont d'ores et déjà été réalisés en 2022 afin de créer de nouveaux espaces désimperméabilisés et végétalisés permettant d'atténuer les effets du réchauffement climatique. Ces aménagements ont également pour objectif d'améliorer le partage des cours de récréation entre filles et garçons, et d'éviter toute forme de mise à l'écart et de harcèlement.

EN CHIFFRES

Objectif : -40% de consommations énergétiques pour les 280 bâtiments de la collectivité (dont les 100 collèges publics) **d'ici 2030 et -60% d'ici 2050**

Déjà **-10% depuis 3 ans**, grâce à l'outil de télésuivi des consommations Ubigreen

100M€ investis entre 2023 et 2030 pour la réhabilitation énergétique des bâtiments départementaux

Au moins **50 bâtiments départementaux** équipés de panneaux photovoltaïques d'ici 2030

Expérimentation de **cours de récréation « Oasis »** dans les collèges pour lutter contre les îlots de chaleur urbains

Le plan de sobriété du Département pour répondre à la crise de l'énergie durant l'hiver 2022/2023

Durant l'été 2022, les manifestations aussi graves qu'inédites du dérèglement climatique ont accéléré la prise de conscience collective s'agissant de **l'urgence environnementale**. En parallèle, la situation géopolitique née de la crise ukrainienne fait peser sur la France **une menace réelle de rupture d'approvisionnement en énergie** du fait des tensions sur les livraisons de gaz russe et des difficultés du parc nucléaire français. Enfin, **la flambée des coûts de l'énergie** se poursuit et pourrait atteindre jusqu'à 80 % d'ici le printemps 2023 : une situation qui pèse très fortement sur les finances locales. En 2022, la collectivité a dû faire face à **un surcoût de 30%** de ses dépenses énergétiques et ce, malgré les efforts notables déjà déployés pour la maîtrise de ses consommations.

Devant cette situation exceptionnelle, le Conseil départemental a pris ses responsabilités en adoptant, lors de la session extraordinaire du 18 octobre 2022, **un plan de sobriété énergétique**. Ce plan vise à répondre avec la plus grande réactivité à la crise énergétique en **réduisant les consommations d'énergie durant la période hivernale 2022-2023**, tout en assurant **le maintien des services publics départementaux**, afin de ne pas pénaliser les usagers qui subissent déjà de plein fouet les conséquences de la crise sociale et énergétique. Simples et opérationnelles, les mesures adoptées (baisse du chauffage, usage raisonné de l'eau chaude, meilleure gestion des consommations électriques, optimisation des déplacements, etc.) s'inscrivent dans la complémentarité avec les actions de long terme déjà à l'œuvre au sein de la collectivité. Par ailleurs, le Département s'est engagé dans le dispositif Ecowatt mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), pour **anticiper les risques de coupure hivernale**.

Au-delà de la seule conjoncture, le plan de sobriété porte l'ambition de favoriser l'émergence de **nouvelles pratiques vertueuses qui ont vocation à s'inscrire dans la durée**. C'est pourquoi **l'accompagnement des agents départementaux** est au cœur de cette démarche de sobriété, avec une place essentielle

réservée aux **actions de sensibilisation et de formation aux éco-gestes** (usage des équipements numériques, écoconduite, etc.), comme autant d'outils pouvant être mettre à profit durablement, dans la vie professionnelle comme personnelle. Enfin, la mise en place d'un **réseau de « référents énergie »** permet de faire vivre la démarche au sein des services départementaux, **dans la proximité et le dialogue**.

Semaine européenne de la mobilité 2022 : le Département mobilisé pour inciter ses agents à se déplacer autrement

En tant qu'employeur, le Conseil départemental porte une véritable responsabilité sociale, sociétale et environnementale sur son territoire. Face à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'accélération du réchauffement climatique, il se mobilise pour préserver le pouvoir d'achat des agents départementaux et les inciter à adopter des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le 20 septembre 2022, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, une journée de sensibilisation a été organisée à l'Hôtel du Département avec des ateliers proposés autour de l'essai de vélos à assistance électrique (VAE), d'aide à la réparation de vélos, ou encore pour la promotion de l'utilisation des transports collectifs. A cette occasion, l'application de covoiturage Klaxit a été lancée en direction des agents de la collectivité. Pour les trajets du quotidien, cette application - qui conçoit des réseaux dédiés de covoiturage pour les collectivités ou les entreprises - permet de rémunérer les conducteurs de véhicule, en proposant des trajets gratuits pour les passagers. Par



ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2022, la prise en charge des abonnements de transports publics pour les agents départementaux est passée de 50 à 75 %. Le Conseil départemental applique également le "Forfait mobilités durables" depuis janvier 2021. Ce forfait propose une aide directe de 200 € par an aux agents qui viennent au travail à vélo ou en covoiturage.

Plus largement, le Département a mis en place un plan de déplacements de l'administration 2017-2022 "Circul'action 31" afin d'inciter les 6 500 agents, répartis sur l'ensemble du territoire, à adopter un comportement écoresponsable. Ce plan comporte 31 actions concrètes telles que :

- L'augmentation du nombre de stationnements vélo sur les différents sites du Conseil départemental ;
- L'acquisition de véhicules et de vélos électriques au sein de la flotte départementale ;
- L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Enfin, grâce au télétravail, de nombreux agents peuvent aujourd'hui travailler depuis leur domicile ou depuis un tiers-lieu départemental à raison d'une à deux fois par semaine. Les enquêtes menées tous les trois ans dans le cadre du Plan de déplacements sont très encourageantes puisqu'elles démontrent que la part modale "voiture individuelle" pour le trajet domicile-travail diminue au fil des années.

EN CHIFFRES

320 agents ont bénéficié du Forfait mobilités durables en 2022

1 026 agents ont bénéficié de la prise en charge de leur abonnement transports collectifs en 2022

+ 25 % de places de vélos sécurisées créées à l'Hôtel du Département depuis 2021 et 13 bornes de recharge pour véhicules électriques mises à la disposition des agents

29 véhicules électriques ou hybrides rechargeables et 7 vélos à assistance électriques déployés au sein de la flotte départementale pour les déplacements professionnels



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE**

1 boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél : 05 34 33 32 31
contact@cd31.fr
www.haute-garonne.fr